

A vertical photograph of a lush green park. A path winds through the trees, and two people are visible in the foreground, one with arms raised. The scene is bright and sunny.

● ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ETAT

RENOUVELLEMENT URBAIN ET ESPACES PUBLICS

Séminaire à Lyon
31 mai, 1^{er} et 2 juin 2007



Claire Laubie
Présidente de l'Association des
Paysagistes Conseils de l'Etat

L'INTRO DE LA PRÉSIDENTE

L'association des paysagistes-conseils de l'État a choisi la communauté urbaine de Lyon comme site d'accueil de son séminaire en 2007.

Les paysages lyonnais, façonnés par une histoire et une géographie d'exception, sont aujourd'hui le lieu de transformations remarquables. Ce qui a conforté l'association dans le choix de Lyon, ce sont les démarches de projets à la base de ces transformations, démarches inscrites dans le temps et dans l'espace du territoire de toute l'agglomération et portées par une maîtrise d'ouvrage partagée et engagée et une maîtrise d'œuvre de qualité.

Nous verrons notamment à travers deux sites qui maintenant font références, comment une vision politique a permis l'émergence d'un savoir faire de la maîtrise d'ouvrage et par là même, l'activation de professionnels de qualité pour la mise en œuvre de vrais projets de paysage transformant aujourd'hui la ville.

Je remercie particulièrement tous ces acteurs, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et gestionnaires, qui ont bien voulu venir témoigner de leurs expériences et débattre avec nous à l'occasion des tables rondes organisées pour chaque journée. Nous avons fait le choix de retranscrire dans ces actes, l'intégralité de leur propos car ils témoignent très justement et remarquablement de l'exception lyonnaise en matière de démarches de projet de paysage, qui nous interpellent, nous paysagistes, et qui, je l'espère, permettront de faire émerger de nouveaux modes de faire dans d'autres territoires.

La première journée portait sur le thème du renouvellement urbain à Vaulx-en-Velin, s'inscrivant dans la poursuite des réflexions menées par le groupe de travail de l'APCE et des échanges sur ce thème lors de l'assemblée générale de l'APCE le 16 mars 2007. Nous avons vu, à travers les transformations opérées depuis près de 20 ans, que tous les acteurs rassemblés derrière le maire -personne emblématique de ce projet remarquable- ont participé avec un engagement certain à concrétiser un projet de ville sur des valeurs partagées ancrées dans le territoire entier.

La deuxième journée était consacrée aux aménagements récents des bords du Rhône depuis le Parc de la Feyssine à Villeurbanne jusqu'à Gerland au sud de Lyon, sous l'angle des démarches et des processus ayant abouti à ces opérations. La valorisation des paysages fluviaux tout au long de cet arc du Rhône a été orchestrée à travers des interventions très diverses mais engagée dans un esprit de cohérence paysagère et de ville durable : le portage et le partage des charges de la maîtrise d'ouvrage, comme le travail de fond et de forme des paysagistes maîtres d'œuvre, puis l'engagement de modes de gestions expérimentales originales, constituent là sans aucun doute les conditions de cette réussite.

Cette année, la participation au séminaire était proposée aux Directeurs de l'Équipement et au Directeur de la DIREN de la région Rhône-Alpes, ce qui a permis échanges et débats pour mieux comprendre nos métiers respectifs et les attentes de chacun.

Claire Laubie

Présidente de l'Association des Paysagistes Conseils de l'Etat

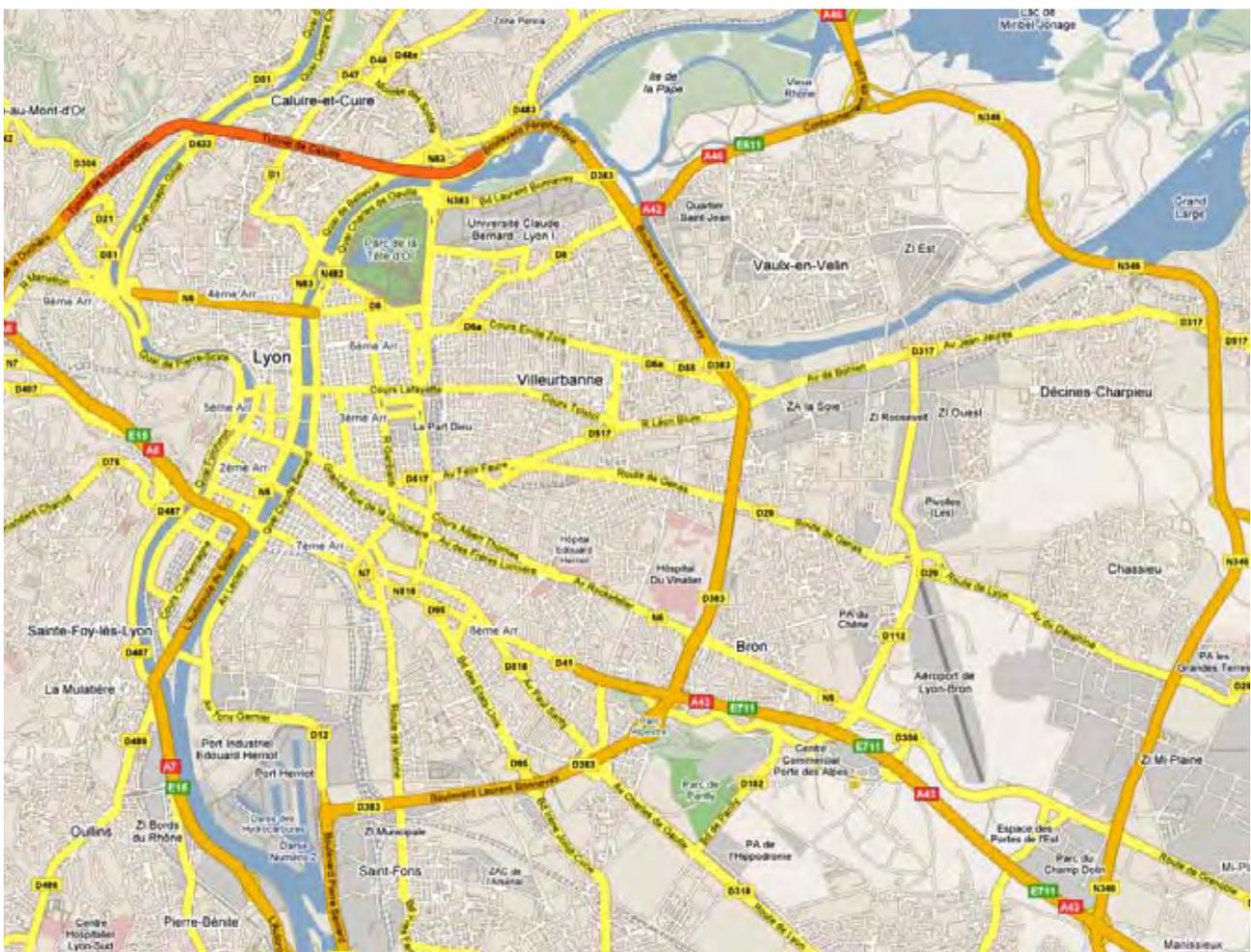
PRÉSENTATION

SÉMINAIRE À LYON - 31 MAI, 1^{ER} & 2 JUIN 2007

jeudi 31 mai ● LE PAYSAGE DANS LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN À VAULX-EN-VELIN - pages 4 à 55

vendredi 1er juin ● LES POLITIQUES DE PAYSAGE DE L'ESPACE PUBLIC DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE - pages 56 à 101
ÉVOLUTION VERS UNE CONSIDÉRATION DE LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

samedi 2 juin ● DÉCOUVERTE DE PAYSAGES LYONNAIS - pages 102 et 103
JOURNÉE OPTIONNELLE

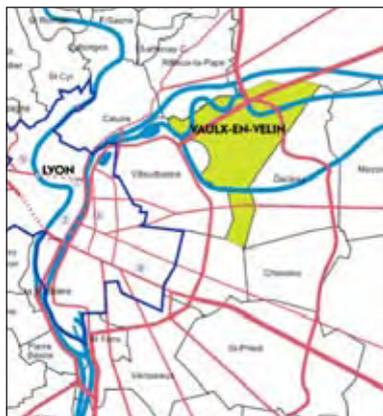


JEUDI 31 MAI

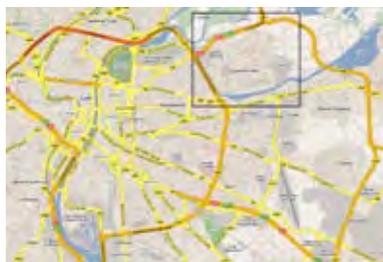
LE PAYSAGE DANS LES OPERATIONS DE

RENOUVELLEMENT URBAIN À VAULX-EN-VELIN

La ville de Vaulx-en-Velin a fait l'objet de réflexions depuis plus de 20 ans, ayant donné lieu à de nombreuses interventions sur son territoire, et plus particulièrement sur la question de la transformation de ses quartiers. Quelle démarche de projet de paysage dans ces opérations de requalifications ? Le paysage a-t-il été moteur pour le renouvellement urbain ?



À Vaulx-en-Velin se trouve l'école des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État (ENTPE), avec lesquels nous nous retrouvons très souvent sur les dossiers en DDE, puisque c'est la filière principale de recrutement. Nous proposons de combiner donc rencontre avec cette école et table ronde sur le renouvellement urbain.



localisation de la commune de Vaulx-en-Velin et vue satellite



LES RÉALISATIONS PAR QUARTIER DANS LE CADRE DU GRAND PROJET DE VILLE



LES PROJETS REALISES

- 3 Grolières
- 4 Noirettes
- 7 Cervelières Sauveteurs
- 8 Centre Ville
- 11 La Thibaude

LES PROJETS EN COURS

- 1 La Grappinière
- 9 Ecoin sous la Combe
- 10 Vernay Verchères
- 12 Quartier Sud

LES PROJETS A VENIR

- 5 Mas du Taureau
- 6 Pré de l'Herpe
- 8 ZAC Hôtel de Ville
- 12 Quartier Sud

5

Séminaire APCE à Lyon - 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2007

Concepteurs ayant travaillé sur le périmètre du Grand Projet de Ville de Vaulx-en-Velin :

*STRATES – J.V. Berlottier
Des Territoires Urbanisme*

1- QUARTIER DE LA GRAPPINIÈRE

Schéma de référence, validé en 2003 par les partenaires du GPV
Plan de composition urbaine, validé en 2006 par les partenaire
du GPV (dossier de création de la ZAC Grappinière dont les
premier travaux devraient commencer en 2011).

*H.David et A.-L. Giroud
Christian Marcot, architecte*

3- QUARTIER DES GROLIÈRES

Requalification globale des espaces extérieurs en 4 tranches, de
1997 à 2006 (fin des travaux de la dernière tranche).
Démolition et reconstruction de garages aériens et la
réhabilitation des résidences du bailleur HMF, en 2000 –2001.
Reconstruction par la SEMCODA (bailleur HLM) d'un 1^{er}
ensemble immobilier en 2004-2005. Démarrage d'une 2^{ème}
tranche de reconstruction par la SEMCODA courant 2007.

*Alain Marguerit
Urbi et Orbi (ancien Lapalu)*

4 – QUARTIER DES NOIRETTES

1^{ère} requalification des espaces extérieurs livrée en 1994.
Opération de reprise de ces espaces extérieurs livrée en 2006.

*Ilex et Lieux Dits Designer
Ilex et B. Paris*

5 - QUARTIER DU MAS DU TAUREAU

Opération précédent le GPV en 1985-1990.
Programmation à venir.

*Bruno Tanant
Valérie Labarthe*

6 – QUARTIER DU PRE DE L'HERPE

Études, mais aucunes réalisations.
Études sur le Pré de l'Herpe en 1996-1997, aucunes réalisations.
Requalification de la rue Lesire, travaux livrés en 2005.
Schéma de référence et études préalables à la création de la Zac
en cours.

Ilex, B. Paris, Atelier de la Gere

Bruno Tanant

7 – QUARTIER DES CERVELIERES-SAUVETEURS

Les trois premières de la requalification des espaces extérieurs.
Travaux échelonnés de 1996 à 2001.
La quatrième tranche de la requalification. Travaux en 2003.

Jean-Claude Dubois

*B. Paris et A. Marguerit
A. Marguerit
BABYLONE AVENUE*

8 – QUARTIER DU CENTRE VILLE

ZAC Centre Ville. Au sein de cette ZAC diverses réalisations :
Le jardin du Centre, réalisation 2005
Ilot A

Bruno Dumetier
 Reinhert
 UNANIME
 XANADOO
 Reinhert
 BBC
 Des Territoires Urbanisme
 Vincent
 Jourda et Perraudin

Ilot B Sud, construction 2005
 Ilot C
 Ilot H, livraison 2006
 Ilot I, en cours de construction
 Supermarché Casino
 Lycée
 Nouvelle ZAC en cours d'élaboration
 Planétarium
 ENSAL

LATITUDE NORD

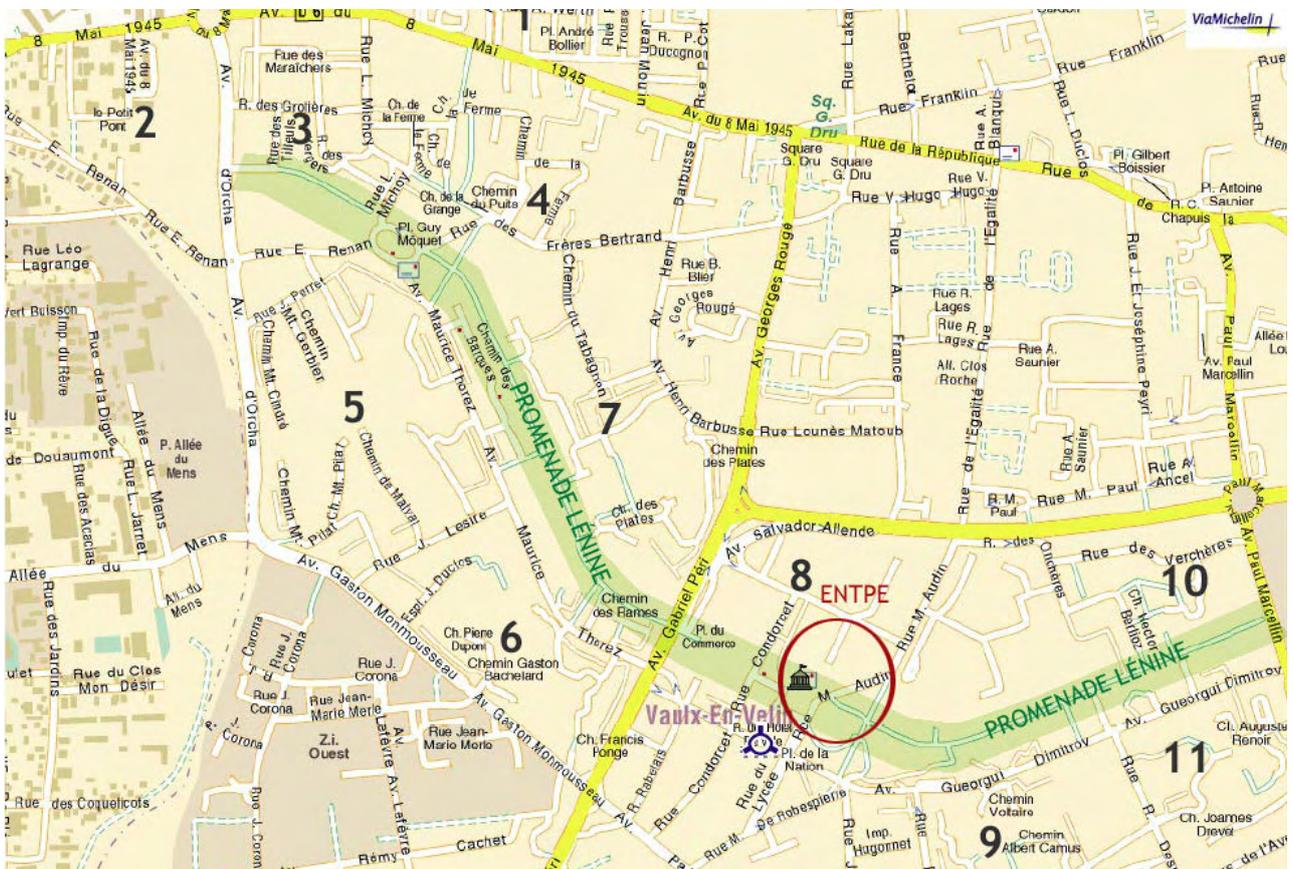
9 – QUARTIER DE L'ECOIN SOUS LA COMBE
 Travaux en cours

Guy Vanderaa
 A.-L. Giroud
 SEPT et AG Consultants

10- QUARTIER VERNAY-VERCHERES
 Schéma de référence à l'échelle des quartiers Est (9, 10, 11) 1994
 Projet conçu par Anne Laure GIROUD, mais jamais réalisé
 Programme d'intervention sur les espaces extérieurs, 2006

IN SITU

11- QUARTIER DE LA THIBAUDE
 Requalification globale des espaces extérieurs achevée en 2000.





Claire Laubie
Présidente de l'Association des
Paysagistes Conseils de l'Etat

ACCUEIL DES PARTICIPANTS À L'ENTPE

« Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui avec ma nouvelle casquette de présidente. Je suis heureuse également que près des trois quarts des paysagistes conseil de l'Etat se soient inscrits à ce séminaire. J'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir Monsieur Charrier, Maire de Vaulx-en-Velin qui va introduire la thématique sur le renouvellement urbain et nous parler de son territoire.

Ensuite, Monsieur Chaudonneret, enseignant à Ecole Nationale des ingénieurs des Travaux Publics de l'État qui nous accueille pour cette journée nous expliquera rapidement la formation des cadres. Ce sont souvent nos correspondants dans les missions de paysagiste conseil, puisque un grand nombre des ingénieurs et chefs de service des DDE et des DIREN sont formés ici. Je vous laisse donc avec Monsieur Charrier. Je ne connais pas du tout Vaulx-en-Velin mais je travaille sur le renouvellement urbain depuis le début de mon activité. En montant ce séminaire, je me suis rendu compte que Vaulx-en-Velin était un cas exemplaire. Les visites que nous ferons cet après-midi montreront cet engagement à la fois sur l'espace et dans le temps. Refaire, reconstituer une ville sur la ville, c'est possible avec beaucoup d'énergie. Merci Monsieur le Maire. »





MAURICE CHARRIER MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

LE RENOUVELLEMENT URBAIN, UN PROJET DE SOCIÉTÉ

SYNTHÈSE

Maurice Charrier, maire Vaulx-en-Velin depuis 1985 défend au travers du projet de renouvellement urbain des enjeux et des objectifs résolument inscrits dans une problématique sociale. La rénovation urbaine doit garantir et valoriser le caractère populaire de la ville (plus de 40 000 habitants dont 45 % de moins de 25 ans, 50 nationalités), favoriser la réussite de la population, les échanges et les rencontres entre les différentes cultures et enfin, faire pleinement reconnaître la ville et ses habitants comme acteurs du développement de l'agglomération. À ce premier objectif, s'ajoute celui de faire partager l'histoire et le patrimoine industriel et paysager de la ville par l'ensemble de ses habitants. Pour atteindre ces objectifs, la question du paysage est essentielle. Le paysage est valorisant et Vaulx-en-Velin possède de nombreux atouts : de nombreux espaces verts ou protégés (57 % de la superficie totale), des terrains agricoles (300 hectares dont 206 remembrés en une importante zone maraîchère), la Rize, le Canal de Jonage... De la qualité des espaces publics dépend aussi la capacité des habitants à se rencontrer et à vivre ensemble. Pour cela le patrimoine paysager et industriel lié à l'histoire de l'agglomération doit être mis en valeur, reconnu, approprié par la population. Le projet se doit aussi de relier les quartiers entre eux.

Tous les projets développés par la ville de Vaulx-en-Velin sont partagés avec Lyon dans le cadre de l'agglomération. La réussite des projets de rénovation urbaine de Vaulx-en-Velin tient aussi à la complicité, la confiance, le travail partagé avec l'État, les paysagistes et architecte-urbaniste Alain Marguerit et Bernard Paris.

« Je vous prie de m'excuser mais mon passage sera plutôt rapide. À 10 heures 30, il faut que je sois au SITRAL, le syndicat qui organise les transports en commun, pour participer au jury pour le choix de l'opérateur qui va réaliser le parc relais sur le site de Carré de Soie. C'est un dossier important.

Je remercie l'ENTPE à nouveau de nous accueillir dans ces lieux et vous souhaite la bienvenue à Vaulx-en-Velin.

Pour dresser la carte de visite rapide de Vaulx-en-Velin : c'est une ville nouvelle, jeune, aux histoires singulières dans tous les sens du terme. Et en même temps, une ville pluri-culturelle et une ville populaire. C'est une ville nouvelle, car en 1925 ce n'était guère qu'une ville de plus de 1 000 habitants. Aujourd'hui, l'INSEE nous situe à un peu plus de 40 000 habitants. Je pense que l'INSEE a dû oublier quelques portes. Je pense qu'on est largement au-dessus de 42 000. Et c'est une ville qui garde – je suis ici en présence de paysagistes – dans son paysage les traces de ce village agricole. Nous avons une zone agricole, en partie maraîchère de 200 hectares sur la commune. Ce qui nous amène

d'ailleurs à engager aujourd'hui une réflexion avec nos agriculteurs et la Chambre d'Agriculture du Grand Lyon sur la manière de préserver et de gérer ce patrimoine dans les décennies à venir. Cette zone a été remembrée il y a une petite trentaine d'années. Aujourd'hui, il faut regarder comment on peut pérenniser cette activité. C'est un des éléments du patrimoine paysager que nous avons hérité du passé. Mais il y en a d'autres : le parc de Miribel-Jonage sur lequel nous avons encore du patrimoine floral et animalier d'une grande qualité ; la Rize qui est une petite rivière qui prenait sa source vers Meyzieux, qui traverse Décines et Vaulx-en-Velin et qui va se jeter dans le Rhône. À partir de Villeurbanne, elle devient un égout mais chez nous elle fait partie du paysage ; des anciens bras du Rhône qui déterminent aujourd'hui encore le parcellaire. Donc ville nouvelle et ville jeune : 40- 45 % de la population doit avoir moins de 25 ans.

Vaulx-en-Velin est aussi une ville aux histoires plurielles, singulières tout simplement parce qu'on doit avoir près d'une cinquantaine de nationalités. Depuis les Arméniens qui ont fui le génocide, ceux qui sont arrivés d'Afrique et d'Asie en passant par les Italiens qui ont fui Mussolini parce qu'ils étaient communistes, les Vietnamiens qui ont fui le Vietnam parce qu'ils n'étaient pas communistes, les réfugiés espagnols... C'est une ville populaire et fière de l'être et une ville pluriculturelle. En se basant sur cette carte de visite, on est confronté à deux enjeux. Et pour répondre à ces enjeux, le premier objectif était que le projet urbain que nous avons développé, que nous sommes en train de développer, traduise un projet de société. Et il fallait aussi que notre ville retrouve absolument son histoire, pour la faire partager. En tout cas, le projet de société que nous essayons de développer se fonde sur un certain

nombre de principes auxquels je suis particulièrement attaché, et que je ne négocie pas. Cette ville doit rester une ville populaire. Mais une ville populaire ne doit être ni une ville laide, ni une ville ghetto, ni une ville qui cultiverait des lobbies culturels et sociaux. C'est une ville qui doit favoriser les réussites notamment celles des jeunes des catégories sociales les plus modestes à partir de savoir-faire et de savoir-être qui méritent d'être reconnus. Et puis le projet se fonde sur d'autres principes « Faire de notre ville la ville de la rencontre, de l'échange, je dirais même du métissage des cultures ». Dans une ville comme la nôtre, il faut à la fois favoriser le droit à la différence, parce que, par chance, nous sommes tous différents, et en même temps, favoriser le droit à la ressemblance, parce qu'au-delà de nos différences, nous pouvons partager des valeurs communes. Notre projet doit répondre également à un autre objectif : faire reconnaître notre ville et ses habitants dans leur capacité à participer au développement de l'agglomération.

Vaulx doit aussi retrouver son histoire et la faire partager. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, cette ville a un patrimoine : patrimoine paysager, zone agricole, le parc de Miribel, Jonage, la Rize... Elle a aussi un patrimoine lié à l'histoire industrielle de notre agglomération, avec des anciennes usines textiles, l'usine hydroélectrique de Cusset, les cités ouvrières de la Taze. Il faut que ce patrimoine soit mis en valeur, reconnu et approprié par la population. Il faut aussi mettre en relation les quartiers entre eux - cela a été l'un des objectifs du travail fait sur le centre-ville. Et je dirais que pour atteindre ces objectifs - faire partager la ville, créer sur cette ville la possibilité de la rencontre, de l'échange, du métissage, faire partager l'histoire au-delà des histoires

plurielles - la question du paysage est importante. De la qualité de l'espace public dépendent beaucoup les possibilités de rencontres entre les habitants. Par exemple, le nouveau parc du centre-ville qui fait partie du paysage de la ville puisqu'on y a recréé des éléments patrimoniaux liés à la flore, je dirais à la présence l'eau... est un grand lieu de rencontre de la population. Il y a eu une fête des voisins il y a 48 heures, c'était merveilleux. On y voit des jeunes et des vieux jouer aux échecs, chose qui n'était pas concevable il y a quelques années. C'est donc la démonstration que la qualité du paysage peut participer à la rencontre entre les habitants les plus divers. Je crois aussi que le paysage est un élément valorisant, à mettre en valeur dans un certain nombre de projets comme par exemple sur le projet « Carré de Soie » avec la Rize, avec le canal de Jonage. À partir de ce site, on peut découvrir les Balmes de Rillieux, l'amorce des Monts du Lyonnais, etc. Je pense qu'il y a des choses comme ça qu'il faut mettre en œuvre.

Nous sommes très satisfaits que vous ayez choisi de venir à Vaulx-en-Velin. Demain vous allez à Lyon. Je dois dire que Vaulx-en-Velin a beaucoup de chance d'être à côté de Lyon qui est une ville merveilleuse. Avec Lyon, nous pouvons avoir des projets partagés, comme l'Anneau Bleu. Demain, vous verrez les projets

sur les berges du Rhône à Lyon. Ces projets se poursuivront sur Vaulx-en-Velin avec l'Anneau Bleu, avec le parc de Miribel-Jonage et les aménagements de la piscine, les aménagements des berges du canal de Jonage, etc. Et puis c'est bien que vous ayez choisi Vaulx-en-Velin parce que Lyon a aussi beaucoup de chance d'avoir Vaulx-en-Velin à ses côtés. Parce que c'est peut-être dans des villes comme celles-ci que s'est créée une nouvelle manière de s'approprier la ville, de vivre la ville.

Donc merci d'être là. Je vous prie vraiment de m'excuser de partir maintenant et je remercie à nouveau l'ENTPE de nous accueillir à nouveau. À voir les participants à la table ronde, Monsieur Mouillaux, Monsieur Amiot, Alain Marguerit, Bernard Paris et Monsieur Schmidt, quand vous les écouterez, c'est comme si c'était moi qui parlais. Parce que depuis toutes ces années que nous travaillons ensemble, une grande complicité s'est établie. D'abord, le partage du projet, beaucoup de confiance réciproque, et je dirais une confiance qui a conduit à la complicité. Les choses ne se disent pas toujours entre nous dans les réunions officielles, formalisées. Et puis il y a les visites sur site qui sont prévues. Je vous invite vraiment à découvrir cette ville qui est un vaste lieu de souffrance sociale, il faut le dire, mais qui n'est pas un lieu de barbarie. Il mérite d'être vu avec un regard neuf. Merci beaucoup. >>>



MAURICE CHAUDONNERET DIRECTEUR DES ETUDES DE L'ENTPE LA FORMATION DES INGÉNIEURS DE L'ENTPE, LA PLACE DU PAYSAGE ET DES ESPACES PUBLICS

SYNTHÈSE

L'École nationale des travaux publics de l'Équipement, créée en 1954 se définit elle-même comme une école d'État formant des ingénieurs de l'aménagement durable du territoire au service du public. L'école a un statut d'établissement public d'enseignement supérieur depuis janvier 2007. Elle développe trois grands domaines d'enseignement : génie civil, transport, ville et environnement. Deux cents élèves sont formés chaque année dont deux tiers de fonctionnaires en formation initiale. Certains ingénieurs suivent une double formation d'ingénieur et d'architecte. Le cursus général s'étale sur trois ans : une première année généraliste, une deuxième axée sur la réalisation d'une étude d'aménagement du territoire au travers de la réalisation d'infrastructures et complétée d'un stage. La troisième année est une période de spécialisation. Le cursus est ouvert aux sciences sociales (droit, économie, sociologie) et selon les options choisies, à l'urbanisme et à l'environnement. Dans le cadre des options, des cours et des conférences sont consacrés au paysage, à la morphologie urbaine, à la conception des espaces publics, aux quartiers d'habitat social, la préservation des espaces naturels...

1954 : création de l'école nationale des travaux publics de l'État qui s'installe boulevard Saint-Germain à Paris.

1975 : l'ENTPE est délocalisée à Vaulx-en-Velin.

1987 : mise en place d'une filière civile à l'ENTPE. Les ingénieurs civils sont destinés au privé et parapublic (entreprises, collectivités locales...).

2006 : 601 élèves ingénieurs en formation dont 30% de civils, 65 docteurs dont 25 titulaires d'une habilitation à diriger des recherches, 70 doctorants, 26 techniciens et administratif, 7 156 ingénieurs diplômés dont 8% de civils.

1er janvier 2007 : statut d'établissement public à caractère culturel, scientifique et professionnel (EPSCP), école extérieure aux universités.



« Bonjour. Après l'accueil et ces quelques mots passionnés du maire de Vaulx-en-Velin, je vous souhaite la bienvenue dans notre école. Bienvenue à des paysagistes dans une école d'ingénieurs. Cette école, je vais essayer de vous la présenter rapidement en m'attardant sur les quelques points qui me paraissent devoir vous intéresser et, compte tenu du thème de notre journée, de vous donner quelques éclairages sur la place du paysage et la rénovation urbaine dans les formations que nous proposons à nos ingénieurs.

PRÉSENTATION DE L'ENTPE

L'ENTPE se définit elle-même comme une grande école d'État qui forme des ingénieurs de l'aménagement durable du territoire au service du public. C'est une école du ministère de l'Équipement, considérée encore aujourd'hui comme cela, qui forme dans le domaine de l'aménagement au sens large, imparfaitement défini par l'expression "travaux publics de l'État" et au service du public, même si nous ne formons pas que des fonctionnaires. Nous considérons que nos ingénieurs de statut privé qui sortent de l'école qui travaillent dans le domaine de l'aménagement, travaillent forcément au service du public. Donc c'est une dimension sur laquelle nous insistons beaucoup auprès de nos ingénieurs, de nos étudiants.

HISTOIRE

L'école créée en 1954, est reconnue comme école d'ingénieurs au même titre que les autres grandes écoles en 1972. Elle s'est implantée à Vaulx-en-Velin en 1975 et s'est ainsi rendue autonome par rapport à l'école d'ingénieurs qui l'accueillait précédemment en région parisienne. En 1987, dans les suites de la première phase de décentralisation, l'école a ouvert une filière d'ingénieurs civils aux côtés bien évidemment de la filière de formation des ingénieurs du ministère. Depuis le 1er janvier, nous avons le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, école extérieure aux universités. Nous avons un vrai statut d'établissement d'enseignement supérieur, alors qu'auparavant, nous étions un service du ministère.

ORGANISATION

Comment est-on organisé ? Classiquement, trois directions qui représentent nos principales missions : la formation, la direction des études (celle que je dirige), la direction de la recherche (toute école d'ingénieurs s'appuie sur des activités de recherche en propre), une activité de formation continue et bien sûr, les fonctions administratives. Le directeur, Philippe Sardin, a réorganisé l'école récemment, en créant trois départements : "bâtiment génie civil", "transport" et "ville et environnement". Ces départements regroupent des laboratoires qui ont vocation à piloter des cours et des formations dans leurs domaines.

CHIFFRES-CLÉS

L'école forme en trois ans, avec des promotions de 200 élèves par an environ. Pour l'instant, mais c'est en train d'évoluer, on forme environ deux tiers de fonctionnaires et un peu moins d'un tiers d'élèves civils. A moyen terme, il est probable que la part des fonctionnaires sera

rééquilibrée au profit de la part des civils.

On a 160 chercheurs ou doctorants. Sept-cent cinquante enseignants qui pour les deux tiers sont des enseignants extérieurs à l'école, des professionnels voire des universitaires.

ADMISSION DES ÉLÈVES

Nos modalités de recrutement font que vous retrouvez nos étudiants en DDE. Cent-soixante-cinq élèves sont recrutés par le concours préparatoire aux grandes écoles par des filières classiques (maths sup. et maths spé). Depuis 2002, on recrute aussi sur une filière qui s'appelle biologie, chimie, physique, sciences de la Terre, qui prépare aux écoles comme Paris-Grignon, les écoles d'agronomie. C'est intéressant parce que ça fait évoluer un peu le profil de nos étudiants.

Nous avons évidemment un concours interne qui est destiné à tous les agents publics, pas simplement les agents du Ministère. Ce concours est limité à une quinzaine de personnes en moyenne par an. On recrute aussi en deuxième année des étudiants qui sont déjà titulaires d'une maîtrise scientifique. On attend une première année de Master ou un diplôme équivalent. Nous recrutons en deuxième année dans le cadre de coopération et d'accord de convention avec d'autres établissements. Ainsi, nous avons un double cursus en commun avec l'école d'Architecture qui est sur le même campus. Depuis 1987, des élèves ingénieurs s'engagent dans une formation d'architecte en parallèle. Et depuis 1997, des élèves architectes s'engagent dans une formation d'ingénieurs à l'ENTPE. Mais maintenant, cela fonctionne aussi avec l'INSA Lyon et depuis deux ou trois ans avec l'Ecole Centrale de Lyon. Ces logiques de double cursus ingénieur/architecte se développent actuellement aussi à Marne-la-Vallée ou à Toulouse. C'est assez compliqué à monter, cela

suppose un fort investissement de la part de ces étudiants. Au-delà du diplôme d'ingénieur, nous avons aussi des Masters spécialisés, des certificats d'études supérieures...

UNE FORMATION EN DEUX PHASES

1. Une année de tronc commun

La première année est assez classique, orientée vers les sciences fondamentales pour les ingénieurs (mécanique, énergétique), avec aussi des sciences économiques et sociales. Nous insistons pour que nos ingénieurs soient initiés au droit, à l'économie et à la sociologie. C'est l'occasion aussi de leur faire découvrir les grands domaines de l'aménagement, puisqu'en deuxième année, on leur propose de choisir leur orientation en matière de formation.

2. Un cycle de master associant tronc commun

La deuxième année est notamment sur un travail sur un projet d'aménagement du territoire au travers d'une infrastructure. Ce projet les occupe cinq mois, soit la moitié de l'année. La moitié des enseignements s'organise autour de ce projet.

Deuxième point fort de cette deuxième année, un stage de cinq mois en entreprise, en laboratoire ou en service de l'Etat ou des collectivités. Auparavant, c'était trois mois. Le passage de trois mois à cinq mois change fondamentalement la nature des missions qu'ils peuvent exercer et aussi le regard qu'ils peuvent porter sur l'environnement professionnel.

3. Approfondissement dans un domaine

Dès la deuxième année, mais plus encore en troisième année, les étudiants suivent les enseignements d'une option d'approfondissement : les différents domaines classiques de l'aménagement (urbanisme, prévention des risques, pollutions et nuisances,

infrastructures circulation, génie civil au sens strict du terme, gestion des cours d'eau et du littoral, transports terrestres, bâtiment et systèmes d'information). Nous avons souhaité ouvrir une option génie urbain, mais nous avons encore des difficultés pour l'implanter. 40 à 50 % de nos étudiants font un stage ou une partie de leur formation à l'étranger.

LA RECHERCHE À L'ENTPE

Une école d'ingénieurs s'appuie forcément sur la recherche. Chacun de nos trois départements s'appuie sur deux laboratoires de recherche. Dans le domaine du génie civil et du bâtiment, c'est par exemple le laboratoire géomatériaux, un laboratoire sur les propriétés des matériaux et des structures.

Le LASH, laboratoire des sciences de l'habitat travaille sur la physique des ambiances dans le bâtiment, mais pas seulement. Le directeur des laboratoires par exemple est chercheur dans le domaine de l'éclairage. Il a participé à l'éclairage de la Joconde et bénéficie d'une reconnaissance internationale. Il travaille aussi beaucoup chaque année avec la ville de Lyon sur les problématiques de l'éclairage public, que ce soit pour des aménagements pérennes ou que ce soit pour la fête des lumières. Autres exemples :

- Des laboratoires en matière de transport (économie des transports, ingénierie, trafic et circulation).
 - Le département ville/environnement a un laboratoire spécifiquement environnement (pollution, migration des polluants...).
 - Un laboratoire tourné vers les sciences sociales (sciences politiques, gouvernance, risques et d'anthropologie urbaine). C'est dans ce laboratoire qu'on travaille beaucoup sur la rénovation urbaine, par son entrée essentiellement sociale et sociologique.
- La mission première de ces laboratoires est bien sûr la recherche. Ils ont aussi une mission

très forte d'information.

Nous avons également une activité formation continue qui pour l'instant est essentiellement sur commande du ministère de l'Équipement. Ce sont des formations pour des prises de postes, des post-recrutements, du perfectionnement.

PLACE DU PAYSAGE ET DE LA RÉNOVATION URBAINE DANS LES FORMATIONS

Formation paysage, plutôt formation paysage et rénovation urbaine. Je vais vous présenter très rapidement le projet d'aménagement qui structure notre deuxième année et aussi la poursuite d'études qui est proposée à certains des fonctionnaires pour occuper des postes très précis de spécialistes au ministère de l'Équipement ou de l'Écologie aujourd'hui réunis. Avec le soutien de la DRE depuis trois ans maintenant, les étudiants travaillent sur un grand territoire qui s'étend de Lyon à Saint-Etienne. La problématique est celle des déplacements. Les élèves travaillent en équipe de 12 et en deux phases : une première phase d'étude générale du territoire et une deuxième phase où des types de solutions, ferroviaires ou routières, leur sont imposées. Autre contrainte : l'aménagement est basé sur l'exploitation des infrastructures existantes ou sur la création d'infrastructures nouvelles, ferroviaires ou routières. Le travail sur ce projet est alimenté par des enseignements dans la phase amont (diagnostic territorial, questions paysages, impacts locaux des infrastructures...). Ainsi, les étudiants assistent à une conférence d'initiation de Monsieur Chazelle, paysagiste. Quand ils

poursuivent le projet dans leur cursus d'approfondissement urbanisme, ils travaillent sur la thématique "voies et villes". Et pour ceux qui ont choisi des 3 VA centrées sur l'environnement, ils ont un projet axé sur la lecture d'un paysage à partir du territoire. En approfondissement en urbanisme, les étudiants ont des cours de morphologie urbaine, travaillent sur la question du bâtiment et de l'environnement urbain et s'initient aux questions de climat urbain. Ils ont un cours important en troisième année sur la conception des espaces publics et des formes urbaines. Ils ont aussi des cours sur les interventions dans les quartiers d'habitat social. Pour ceux qui font leur approfondissement en environnement, ils travaillent sur la gestion et la préservation d'espaces naturels, qui dépasse largement la question du paysage, mais qui l'intègre. En troisième année, ils travaillent sur une étude d'environnement dans un projet d'aménagement.

Un mot pour terminer sur les poursuites d'études. Je vous ai déjà parlé du double cursus architecte. Parmi les fonctionnaires, entre cinq et dix jeunes diplômés peuvent poursuivre pendant deux ans pour obtenir le diplôme d'Etat d'architecte. Quelques étudiants, en nombre plus limité (un tous les cinq ans) vont faire un certificat d'études supérieur à l'Ecole du Paysage de Versailles, pour prendre un poste spécifique au SETRA avant éventuellement de retourner en DDE. On a deux élèves, une en 2005 et une en 2000 ou 2001. Je vous remercie. >>



Conférences
Débats

TABLE RONDE : PAYSAGE ET RENOUVELLEMENT URBAIN, L'EXEMPLE DES DÉMARCHES ENGAGÉES DANS LE DÉPARTEMENT

Cette table ronde a pour but de comprendre les rouages des opérations de renouvellement urbain, les rapports entre les différents partenaires, ville, DDE et responsables de l'ANRU à travers notamment l'expérience de Vaulx-en-Velin et la place du paysage dans ces opérations. Alain Marguerit et Bernard Paris, respectivement paysagiste et architecte-conseil, parleront de leur expérience de concepteurs à Vaulx-en-Velin et Luc Weissman, architecte-conseil du Rhône, de sa vision des démarches de renouvellement urbain à l'échelle du département. Nous accueillerons également Dominique Mouillaux et Vincent Amiot qui représentent à la fois l'Etat et l'ANRU. Auparavant, Frédéric Schmit, directeur du GPV de Vaulx-en-Velin, présentera les opérations réalisées ou projetées sur la ville. La médiation est assurée par Sébastien Giorgis, PCE du Rhône.

FRÉDÉRIC SCHMIT, directeur du GPV de Vaulx-en-Velin

ALAIN MARGUERIT, paysagiste-conseil auprès de l'ANRU

BERNARD PARIS, architecte-conseil DDE 59

DOMINIQUE MOUILLAUX, chef du service Habitat et Ville, DDE 69

LUC WEISSMAN, architecte conseil DDE 69

VINCENT AMIOT, Directeur Régional de l'Équipement du Rhône, délégué de l'ANRU





FRÉDÉRIC SCHMIDT
DIRECTEUR GPV DE VAULX-EN-VELIN
 LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT RÉALISÉES OU EN
 PROJET À VAULX-EN-VELIN

SYNTHÈSE

L'équipe du GPV de Vaulx-en-Velin est formée de onze personnes qui travaillent en partenariat étroit avec les services de la ville, la communauté urbaine de Lyon, les services de l'Etat. Au travers d'images fixes et animées, Frédéric Schmidt présente la commune avant et après la construction de la ZUP dans les années 1970 ainsi que les différents quartiers qui ont fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain. Avant que ces projets ne soient mis en œuvre, les quartiers ne sont pas reliés entre eux. Le centre ville, construit autour d'un centre commercial qui dépérit après le départ d'une grande enseigne locomotive, a une offre d'équipement insuffisante et un parc de logements vieillissant. Le taux de vacance y est très élevé. L'aménagement de la ZUP était basé sur le principe de séparation des fonctions. L'habitat et les parkings semi-enterrés en raison de la présence d'une nappe phréatique très proche enferment le centre-ville et arrêtent les vues. Les objectifs du projet urbain sont de revenir à des formes urbaines traditionnelles avec des rues orthogonales, des espaces publics, de diversifier les fonctions, de donner au centre-ville un rôle fédérateur et de diversifier l'offre de logements. Frédéric Schmidt présente ensuite dans le détail les aménagements réalisés ou en projet sur les quartiers de la Thibaude (création de rues, de jardins collectifs et familiaux), du centre ville et de la future ZAC de l'hôtel de Ville, d'Ecouen-sous-la-Combe, de la Grapinière et enfin du Mas du Taureau sur lequel son équipe est actuellement en train de travailler.

Sébastien Giorgis

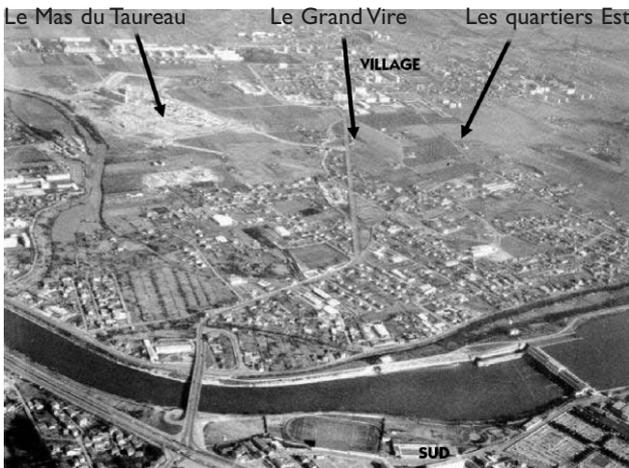
BONJOUR. FRÉDÉRIC SCHMIDT, NOUVEAU DIRECTEUR DU "GRAND PROJET DE VILLE" VA NOUS RESITUER LE PROCESSUS DE VAULX-EN-VELIN DANS LA DURÉE, ET COMMENT L'ANRU VIENT S'Y INTÉGRER.

Frédéric Schmidt

« Effectivement, je ne fais pas partie des anciens puisque je travaille sur le site de Vaulx-en-Velin depuis moins d'un an. Je continue à découvrir un certain nombre de choses sur la ville. En deux mots, je vais vous présenter comment fonctionne le grand projet de ville de Vaulx-en-Velin. On est aujourd'hui une équipe de onze personnes avec un chef de projet social, six chargés de développement territoriaux et thématiques qui travaillent sur chacun des territoires du GPV qui couvrent à peu près 80 % de la commune. Chaque chargé de développement territorial a en charge une thématique qui s'articule autour de l'urbain, du social ou du culturel.... Nous fonctionnons de manière très étroite avec nos partenaires : les services de la ville, les services de la communauté urbaine, les services de l'État avec qui nous sommes en relation régulièrement dans le cadre de réunions techniques autour de l'avancement du grand projet de ville et également dans le cadre des comités de pilotage qui se

réunissent avec une grande régularité, pratiquement tous les mois. Ils permettent de gérer de façon intéressante le partenariat et d'avancer sur les décisions à prendre.

Pour en venir aux projets, voici une photo aérienne qui présente la ville avant la construction de la ZUP. Au Nord, le village, au Sud, le canal de Jonage et puis toute la partie



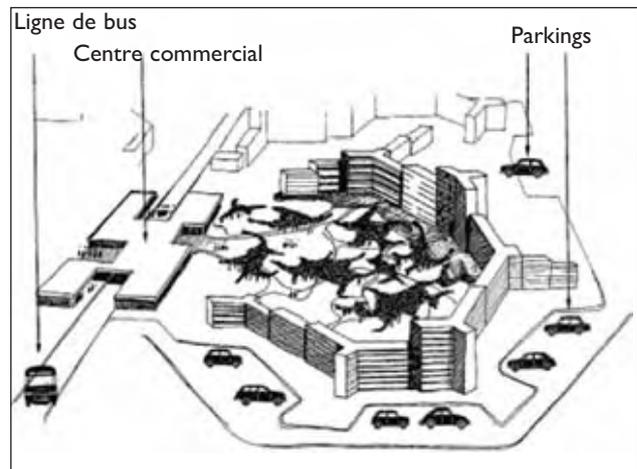
agricole qui accueillera les différents quartiers : le Mas du Taureau, le Grand Vire, les quartiers Est. C'est sur cette partie que la ZUP va se développer en créant une barrière entre le village et les parties Sud. Le principe d'organisation va privilégier plutôt les axes est/ouest que Nord/Sud.

LE CONSTAT

À la fin des années 1980, la trame urbaine relie



peu les quartiers entre eux. Ils sont relativement repliés sur eux-mêmes. Le centre-ville est en réalité un grand centre commercial qui dépérit avec un parc de logements qui commence à vieillir, une offre d'équipements insuffisante par rapport à l'augmentation de la population, et un sentiment d'insécurité. On note également une forte vacance qui atteint près de 80 % dans certains quartiers.



Ce plan montre les principes d'aménagement de la ZUP au départ avec une diversification très forte des fonctions. D'un côté, l'habitat dont le stationnement est réparti dans des parkings semi-enterrés. Ces parkings sont l'une des caractéristiques du site. Ils sont semi-enterrés parce que la nappe est très proche. C'est pourquoi il était difficile de construire des parkings enterrés. Mais du coup, ces parkings ont participé au sentiment d'enfermement du quartier sur lui-même. La vue était bloquée à la fois par les immeubles et par les parkings. Un grand centre commercial, où sont regroupés tous les commerces, forme une espèce de barrière à l'intérieur de la ZUP, alors qu'il avait pour fonction de relier les quartiers entre eux. À partir de cet état des lieux, les objectifs développés dans le cadre du projet urbain ont été de revenir à l'idée d'une ville traditionnelle avec des rues, des espaces publics, une diversification de fonctions ; de redonner au

cœur de ville un rôle fédérateur pour l'ensemble des habitants de Vaulx ; de diversifier l'offre de logements et de revaloriser le parc social existant ; de conforter les équipements existants et d'en développer un certain nombre d'autres. Et puis de faire en sorte que le développement de la ville participe aussi au développement de l'agglomération.

QUARTIER CENTRE-VILLE



Les projets se sont développés déjà depuis un certain nombre d'années. Vous avez ici des photos du projet du centre-ville qui va jouer un rôle particulier puisque que l'on va s'appuyer sur ce projet pour alimenter ceux des quartiers de la périphérie. L'idée était de retrouver une

trame urbaine forte avec des rues orthogonales et des commerces en rez-de-chaussée et de renouveler les fonctions classiques de la ville. Aujourd'hui, le centre-ville est le pôle qui va permettre d'essaimer sur le reste de la ville.

QUARTIER CERVELIÈRES-SAUVETEURS



Essentiellement composé de copropriétés, nous avons fait un travail sur le paysage et sur l'habitat à partir d'un plan de sauvegarde en liaison avec les copropriétaires en difficulté. Nous avons accompagné un certain nombre de travaux sur les copropriétés existantes.

QUARTIER LES GROLIÈRES





Des réalisations ont remplacé de grandes tours qui ont été démolies. Nous avons travaillé aussi sur la trame urbaine, sur le bâti avec une offre de logements et une typologie de logements très différente de ce qui existait auparavant.

QUARTIER LA THIBAUDE



Des voies ont été créées à l'intérieur du quartier, permettant de faire rentrer la circulation, de faire rentrer les habitants, de créer une vraie fonction de rue. Nous avons travaillé aussi sur les jardins collectifs et les jardins familiaux qui rencontrent beaucoup de succès et que nous essayons de développer sur

la plupart des secteurs. Un travail de fond est lancé pour harmoniser et améliorer leur fonctionnement, leur organisation, leur gestion. Nous allons travailler avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour améliorer aussi la façon dont les services publics interviennent ou n'interviennent pas à l'intérieur de ces jardins.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS EN COURS



Voici une maquette du projet du centre-ville que vous allez visiter cet après-midi, avec au premier plan le jardin dont parlait Monsieur Charrier tout à l'heure, qui fonctionne effectivement très bien comme l'ensemble du projet. Pratiquement tous les commerces en rez-de-chaussée de la rue principale sont occupés aujourd'hui. Ceux qui ne le sont pas encore vont l'être dans les mois qui viennent. L'ambiance est celle d'un vrai centre-ville : mixité des fonctions, au-delà du commerce, des équipements scolaires, des services présents sur l'ensemble du site. Ce projet va s'étendre vers le Nord dans le cadre de la ZAC de l'hôtel de ville qui va reprendre les principes d'organisation de la ZAC du centre-ville. Sur la partie Nord, on note avec le supermarché Casino, le jardin, la rue commerçante, le lycée et un immeuble d'activités.

QUARTIER D'ECOIN-SOUS-LA-COMBE



Comme les autres quartiers y seront créés, après des démolitions partielles, de nouvelles voiries à l'intérieur et des espaces publics importants.

QUARTIER DE LA GRAPPINIÈRE



Il est l'un des premiers quartiers réalisés à Vaulx-en-Velin. Ici aussi seront créées de nouvelles voies et l'habitat sera diversifié.

Quelques éléments sur le secteur Sud de Vaulx-en-Velin :

- Il va s'y déployer le projet du Carré de Soie, un projet important.
- Voilà un plan de la partie Nord de Vaulx-en-Velin, avec le centre-ville. Les projets s'appuient sur ce pôle en plein développement aujourd'hui, sur le pôle ancien et sur le village qui reste conforté, sur les projets de restructuration commerciale sur le secteur du Mas du Taureau qui restera un pôle de proximité.

- Dans le secteur de la Grappinière, un centre commercial de plus petite taille.
- Figurent également ici les grands axes routiers, les axes qui ont été développés, notamment au niveau des transports en commun, avec une ligne forte qui est en cours de réalisation. Elle vient d'être mise en service



pour sa première partie et va relier le Nord de Vaulx-en-Velin, donc la Grappinière, passera par le secteur du Mas du Taureau et le centre-ville. Elle permettra la desserte de tous les grands équipements présents au centre-ville et rejoindra ensuite l'entrée de Villeurbanne. Dès l'année prochaine, la ligne sera directe jusqu'au centre de Lyon.

LE MAS DU TAUREAU

Je vais passer rapidement sur le diagnostic et je parlerai essentiellement des projets du quartier du Mas du Taureau sur lequel nous travaillons actuellement.

Le diagnostic : un quartier replié sur lui-même ; des logements en assez mauvais état et un habitat peu diversifié ; des équipements publics mal répartis ou dans des locaux très vétustes ; un pôle commercial peu adapté et en perte de vitesse (19 commerces aujourd'hui avec une petite locomotive commerciale alimentaire). L'objectif est d'arriver à attirer le développement du centre-ville jusqu'au Mas du Taureau en remaniant le quartier et en l'ouvrant sur l'extérieur. C'est-à-dire remailler tout l'intérieur du quartier en lui redonnant un bagage interne et dans le même temps, le relier

avec les quartiers voisins (Grappinière, le village, Villeurbanne et l'ensemble des quartiers périphériques). Le deuxième objectif est de donner une offre de logements diversifiée notamment dans son statut. Le Mas du taureau qui accueille aujourd'hui 100 % de logement social ne devra en accueillir que 60 % à terme. Conforter des équipements existants par la mise en place d'un programme d'équipements dans une première tranche autour d'une maison de quartier qui accueillera un centre social et des associations. Le centre aquatique qui est vétuste va être réaménagé. Un nouveau groupe scolaire accueillera les enfants des nouveaux logements construits et une partie de ceux du centre-ville. Une médiathèque, un pôle culturel, un équipement petit enfance, un pôle de services publics et un service de soins seront créés. Dernier objectif : recréer sur la place Guy Moquet, au Nord du quartier, une place commerçante organisée de la même manière que le centre-ville avec des commerces en rez-de-chaussée d'immeubles.



Un petit film pour illustrer la façon dont le projet va se mettre en œuvre et qui montre les démolitions, les réhabilitations qui vont être réalisées. On est aujourd'hui dans la fin de la première phase de relogement (700). Il reste aujourd'hui 80 ménages à reloger. La phase de relogement a démarré il y a deux 2 ans, phase relativement lourde avec des correspondants qui travaillent avec l'ensemble des ménages pour aboutir à des propositions de relogement qui soit le plus proche possible de leurs désirs. Les enquêtes réalisées auprès des ménages relogés donnent un taux de satisfaction d'environ 80 %. Donc 80 % des ménages qui ont été relogés sont satisfaits ou très satisfaits de leur nouveau logement.

CONCLUSION

Pour conclure, on peut s'arrêter sur l'intérêt des liaisons entre le centre-ville et les autres quartiers. L'aménagement du centre-ville va se poursuivre dans un premier temps sur le secteur de l'hôtel de ville avec le déménagement du supermarché Casino qui s'implantera en face, ce qui permettra de poursuivre l'aménagement de l'îlot du Casino sur le même modèle que ceux aménagés précédemment. L'idée est d'arriver à tirer cette réalisation du centre ville vers les quartiers pour redonner du sens à l'ensemble. L'enjeu est aussi de pouvoir relier le centre-ville aux quartiers Est et de donner une dimension d'ensemble à tout ce secteur de la ville, en privilégiant aussi toutes les liaisons Nord/Sud qui permettent de rejoindre le village avec le Sud de Vaulx-en-Velin. >>



ALAIN MARGUERIT PAYSAGISTE, PC AUPRÈS DE L'ANRU

**LE RENOUVELLEMENT URBAIN DE VAULX-EN-VELIN :
LE REGARD D'UN CONCEPTEUR ET PAYSAGISTE CONSEIL,
EXPERT AUPRÈS DE L'ANRU**

SYNTHÈSE

C'est en 1989 après les émeutes de la banlieue de Lyon que s'amorce une véritable démarche d'urbanisme à Vaulx-en-Velin. Les projets de renouvellement urbain se sont inscrits et s'inscrivent toujours dans une approche d'abord sociétale fortement portée par le maire, Maurice Charrier. À la volonté du maire et à son projet se sont ajoutés les facteurs liés à la durée et à un climat exceptionnel de complicité et de dialogue entre les différents acteurs. L'autre élément singulier est l'appui de la Communauté urbaine de Lyon qui a partagé les projets dans la continuité malgré les changements de majorité. Ces trois éléments (confiance, durée, complicité) sont indissociables du succès des projets de Vaulx-en-Velin. Et c'est ce contexte exceptionnel qui fait que Vaulx-en-Velin ne peut être un exemple notamment dans le cadre ordinaire des opérations ANRU souvent dominées par des logiques financières et comptables. Les projets ne sont que trop rarement portés par des urbanistes ou des personnes compétentes sachant travailler en équipe. C'est la raison pour laquelle la formation des concepteurs, notamment celle des paysagistes, est un enjeu essentiel pour les années à venir.

Sébastien Giorgis

ALAIN MARGUERIT VA NOUS FAIRE PARTAGER SON EXPÉRIENCE AU TITRE DE PAYSAGISTE-CONSEIL, EXPERT DE L'ANRU ET COMME CONCEPTEUR, PUISQU'IL INTERVIENT DEPUIS LONGTEMPS SUR LA COMMUNE.

Alain Marguerit

« Je reprendrai d'abord un propos du maire qui a dit dans son introduction : "Retrouver son histoire et la faire partager". Aujourd'hui, si Vaulx-en-Velin est dans la situation urbaine, sociale telle que nous l'a décrite le Maurice Charrier, c'est parce qu'on n'a pas voulu travailler avec l'histoire. Le projet d'origine de la ZUP dont Michel Steinbach était l'urbaniste date de 1968 ou 1969. Ce travail qui portait une véritable réflexion n'a pas été celui qui a été réalisé ensuite dans les douze années qui ont suivi. Une dizaine de milliers de logements ont été construits. Voilà une manière de partager l'histoire. Il est en effet important de faire partager l'histoire des projets : je travaille depuis 19 ans à Vaulx-en-Velin. Avec Michel Steinbach, j'ai commencé sur le quartier des Noirettes. À partir de 1989, il y a eu la démarche sur le projet de centre-ville qui était à l'origine un projet de paysage. On a demandé à trois concepteurs de réfléchir sur la manière dont on pouvait agrandir et embellir le centre commercial qui faisait 2,5 hectares et sur lequel il y avait 2 500 voitures. Comme IKEA venait de partir, le centre

commercial était en perte de vitesse. Ce projet n'a pas été réalisé. Mais pendant trois ans, on a pu bâtir quelques bases de projets urbains (cf. les interventions d'Ilex). Mais il a fallu les événements de 1989 pour que s'amorce une démarche de l'urbanisme, avec une équipe étoffée de nombreuses personnes comme Bernard Paris ou le sociologue Jean-Noël Blanc qui est intervenu à l'école d'architecture et qui nous a aidés. Car ces projets ne sont pas uniquement des projets qui concernent l'espace, mais, comme l'a dit le maire dans son introduction, des projets qui doivent intégrer l'histoire de la ville dans toutes ses composantes. Je trouve que c'est fantastique d'entendre parler un maire de cette manière. Avec lui et le maire de Saint-Fons, on a pu établir des histoires longues et de vraies complicités, chacun restant dans son rôle. C'est pour cela que Vaulx-en-Velin ne doit pas être pris comme exemple. Je pense que c'est une opération qu'on ne peut pas refaire ailleurs car cette complicité reste exceptionnelle. Par exemple, plus sérieuse que celle de l'ANRU, nous avons une mission d'expertise avec 3F Immobilier qui a 140 000 logements dans la région parisienne et qui a la capacité, contrairement à l'ANRU, de réunir six experts. Tous les mois, on a une journée pour parler d'un projet avec la direction générale, présente lors des débats, et avec les directions de tous les services. On se réunit depuis un an et, à chaque fois, on constate qu'il y a vraiment des très grosses difficultés sur la problématique du renouvellement urbain. Ce qui est remarquable à Vaulx-en-Velin, c'est d'une part, le maire l'a dit, la complicité, mais aussi le respect mutuel qui s'est installé dans le temps.

La caractéristique des projets de renouvellement urbain à Vaulx-en-Velin, c'est aussi la continuité des acteurs - même si on est content de voir Frédéric Schmidt comme

nouvel acteur -. Il y a aussi la culture administrative de Lyon et surtout de l'agglomération, le double portage des projets toujours entre la ville et la communauté urbaine. Même si les gens ont changé, la continuité historique et politique a été assurée. Le maire de Vaulx-en-Velin est ici réélu depuis trois mandats, mais la présidence de la communauté urbaine a changé. On a eu Michel Noir puis Henry Chabert et aujourd'hui Gérard Collomb. Malgré trois mandats différents la continuité de ce projet a été quand même assurée. La communauté urbaine a fait confiance au maire de Vaulx-en-Velin, alors qu'il n'a pas compétence en matière d'urbanisme, et lui a confié le co-pilotage du projet. Même si le projet est qualifié de classique, il ne pourrait donc pas être refait de la même manière ailleurs. Donc, on a trois éléments de base, continuité, acteurs et contexte qui sont les éléments forts, moteurs, affirmés dans un projet urbain. Sans eux, on est sûr d'aller à l'échec. Aujourd'hui, l'ANRU ne garantit rien. J'ai relu ce matin la nouvelle circulaire. C'est une note, titre I I, article I, ingénierie. C'est l'arrêté du 20 mars 2007, l'approbation du règlement général de l'ANRU. Tout est dedans, sauf que dans la réalité, ce n'est pas comme ça que les choses se passent : l'ingénierie est le problème de fond. Pour 16 pages de documents administratifs, il n'y a qu'une page un quart pour l'ingénierie. Ce rapport est symptomatique du problème. Si seulement 10 % des documents s'occupent de l'ingénierie, c'est à dire de la façon dont le problème de renouvellement urbain va être réglé, cela veut dire qu'on n'accorde pas beaucoup d'importance à l'ingénierie en général. L'ANRU est une fabuleuse machine qui permet d'allier le financier et le politique pour porter le problème. Sauf qu'aujourd'hui, c'est la machine comptable qui s'est mise en route et on ne parle que d'elle. C'est au maire de se

débrouiller tout seul avec ses projets urbains alors qu'il n'a pas d'ingénierie.

Sur tous les projets que j'ai pu voir, comme par exemple à Tarare, il n'y a pas d'urbanistes désignés. Il y a des réhabilitations de bâtiments à 80 000 euros le logement et le projet est très mal parti. Pourtant, des études préliminaires ont été faites mais il n'y a plus d'urbanistes pour mettre en œuvre.

Aujourd'hui, il y a donc un problème de fond à côté d'une machine comptable et politique très efficace. Une des questions est : sait-on mettre en place un vrai renouvellement de l'ingénierie, de l'urbanisme et de l'aménagement ?

Aujourd'hui, très peu de gens savent faire, savent répondre à cette difficulté du renouvellement urbain et savent s'inscrire dans le temps. Je pense que l'une des raisons en est la "déformation croisée".

Un petit aparté sur l'ENTPE : excusez-moi, mais je me méfie des écoles qui font tout. Même si je suis très content qu'il y ait des CES qui viennent à l'école du paysage et qu'on ait des ingénieurs qui aient des doubles cultures ou triples cultures, le problème de fond reste de savoir travailler ensemble, chacun dans sa compétence, en parlant de la compétence de l'autre. Le partage est la chose la plus importante quand on doit concevoir. Il faut qu'on sache partager et écouter l'autre et se mettre en phase pour affronter un projet. À Vaulx-en-Velin ou encore à la Duchère, si on n'était pas ensemble avec Bernard Paris pour se relayer, s'aider, se porter, on n'y arriverait jamais. On ne peut pas y arriver tout seul. Il faut donc réinventer une autre façon de

travailler, une façon de mettre ensemble des partenaires dans un seul et même contrat, même si j'ai des contrats à part, en tant que paysagiste, pour faire de la maîtrise d'œuvre. On profite de la maîtrise d'œuvre pour travailler ensemble avec Bernard Paris sur le projet urbain. Il est dommage que les architectes ne puissent pas construire dans le renouvellement de projets urbains. Nous, paysagistes, en trichant, nous arrivons à faire des espaces publics en même temps que nous faisons de l'urbanisme. Il faut être vraiment les mains dans le cambouis et inventer dans tous les métiers la manière de mener un projet. C'est le problème de fond aujourd'hui de la formation. Ce qui m'intéresse le plus aujourd'hui en tant que responsable de la nouvelle école à Marseille associée à Versailles – c'est la même, c'est l'ENSP Versailles-Marseille – c'est de ne pas faire d'erreur en formant nos futurs paysagistes. Je pense que les paysagistes n'ont aucune formation en matière d'urbanisme et en sciences sociales. On n'est pas tout à fait au point en termes d'interaction entre le technique et le politique. Aussi, il faut essayer de réfléchir à cette nouvelle ingénierie, à la manière dont y sont préparés les paysagistes et les architectes. Aujourd'hui, il existe quatre écoles supérieures du paysage, deux rattachées à la culture, deux à l'agriculture. Il faudrait qu'il n'y en ait qu'une et tout regrouper. Il y a des interrelations qui restent frileuses entre les écoles d'architecture, les écoles d'ingénieurs, les écoles du paysage. Il faut vraiment entreprendre des pédagogies croisées. >>



BERNARD PARIS

ARCHITECTE-URBANISTE, AC DDE 59

LE RENOUVELLEMENT URBAIN DE VAULX-EN-VELIN : LE REGARD D'UN CONCEPTEUR ARCHITECTE-URBANISTE, ARCHITECTE-CONSEIL

SYNTHÈSE

La ville se renouvelle aujourd'hui sur elle-même à partir de trames urbaines mono-fonctionnelles dessinées avec force dans les années 1960. Pour remailler la ville, l'arranger dans un esprit de convivialité, il est important que les professionnels, architectes, paysagistes soient présents. Il faut qu'ils se donnent les moyens de faire ce travail difficile. À Vaulx-en-Velin, la réussite des projets a été possible grâce à la disponibilité du maire, ce qui est rare dans les grandes villes où les services font souvent obstacle au contact direct entre les concepteurs et les élus.

L'ANRU, qui permet la transversalité entre des projets d'ordre spatial, économiques, sociaux, est un bon outil. Mais souvent, cet outil est dévoyé car, à l'exemple du département du Nord, il n'y a pas de culture du projet. La précipitation, le rôle des hommes politiques, surtout s'ils ont une place de premier plan au niveau national, est également un frein à la réalisation de bons projets. Les démolitions, qui résultent trop souvent de diagnostics peu objectifs faits par les maîtres d'ouvrage eux-mêmes, sont l'un des gros problèmes des opérations ANRU. Car la démolition n'est pas toujours une solution. Les problèmes sont d'abord économiques et sociaux.

Sébastien Giorgis

BERNARD PARIS, JE CROIS QU'ALAIN MARGUERIT L'A BIEN DIT, CETTE INTERRELATION ENTRE DES COMPLÉMENTARITÉS ET LES SAVOIR-FAIRE EST IMPORTANTE DANS LE PROCESSUS. TU AS AUSSI TRAVAILLÉ DANS LA DURÉE À VAULX-EN-VELIN. MAIS TU AS AUSSI, PAR TON EXPÉRIENCE DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD EN TANT QUE CONSEIL ET QUE CONCEPTEUR, UN REGARD INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR. LA VIDÉO QUE NOUS AVONS VUE EST ASSEZ BRUTALE. ELLE MONTRE SUR UN TEMPS TRÈS COURT LE PASSAGE D'UNE MORPHOLOGIE À UNE AUTRE. EST-CE QUE CELA SE PASSE VRAIMENT COMME ÇA ? QUELLE EST LA PLACE DES HABITANTS DANS CE PROCESSUS ? EN QUOI VAULX-EN-VELIN EST DIFFÉRENT DE CE QUE TU A PU OBSERVER DANS LE NORD ?

Bernard Paris

« Je vais commencer par la question que vous avez posée dans votre document écrit "paysage et renouvellement urbain". On vit un moment tout à fait particulier de l'évolution de la ville qui doit se renouveler sur elle-même à travers des entités mono-fonctionnelles qui ont été réalisées très vite mais très fortement dans les années 1960. Tout cela doit être repris, arrangé, maillé avec une certaine convivialité, une visibilité, enfin tout ce qui n'a pas été peut-être intégré au bon moment de la construction d'urgence. Et à partir de là, ce qui me semble important, c'est de se donner les moyens pour réussir cette aventure urbaine et

humaine tout à fait essentielle en étant présents en tant que professionnel. A vous paysagistes et architectes, je dis « Prenez la place qui vous incombe. Elle vous appartient, mais c'est à vous d'en décider ». C'est vrai que c'est assez surprenant de voir à quel point aussi peu d'architectes et de paysagistes s'occupent du niveau urbain. Comment fait-on pour que les architectes sortent de l'objet et pour que les paysagistes sortent du jardin ?

On va vivre pendant deux ou trois décennies cet enjeu de la transformation de la ville sur elle-même. Si on s'en occupe, vraiment à bras le corps les uns et les autres, que l'on s'en donne les moyens, que l'on se forme si on ne l'est pas. Mais ça demande d'y prendre du plaisir, d'en avoir l'envie, parce que c'est difficile. C'est le deuxième point de l'intervention courte que je voulais faire. C'est un travail d'endurance qui a aussi pour vertu de nous rajeunir. Parce que quand on fait un projet sur 20 ans, on a l'envie d'en faire d'autres. Et donc on continue car ce n'est pas un défilé le projet, mais vraiment une action. Et puis il y a une dimension humaine qui est essentielle. Le discours du maire est à Vaulx tout à fait fondamental. Gaudi avait le baron Guel comme mécène à la fin du XIXe siècle. Nous, il faut que nous ayons des mécènes intellectuels. C'est-à-dire que la relation, la force de convivialité, l'envie de faire ensemble, la capacité qu'Alain ou moi nous avons de refuser de faire un projet si nous n'avons pas l'accès au maire, sont essentielles. Ce n'est pas aussi simple que cela parce que lorsque l'on travaille dans les grandes villes, les services qui sont des états dans l'Etat mettent des barrières, des barrages, des impossibilités de faire monumentales, parfois monstrueuses.

Nous allons vous montrer tout à l'heure les quelques commerces que nous avons placés

sous le lycée, le long de la rue Emile Zola. Ça paraît tellement simple, banal, mais tellement essentiel aussi dans la vision de cette zone commerciale. Tout le monde nous a dit "Vous n'y arriverez pas, ce n'est même pas la peine d'essayer". On a essayé et on y est arrivé. Nous menons une bataille aujourd'hui à la Duchère pour essayer d'inclure des activités sous une piste d'athlétisme, c'est-à-dire superposer des fonctions. Pour nous, au niveau de la construction urbaine et de l'objectif que nous poursuivons c'est évident. Mais c'est totalement étranger à la culture et à la volonté des services qui nous accompagnent. Donc il y a nécessité à la fois de faire et de mobiliser toutes les professions qui s'occupent de bâtir. Les paysagistes en font partie à part entière. J'aimerais que vous en ayez conscience même si c'est difficile. C'est mal rémunéré, on n'est pas forcément récompensé, etc. Je reviens sur ce qui s'est passé sur la fin du projet. Le maire voulait qu'on continue... J'y reviens parce qu'Alain n'a pas tout dit. Pourquoi n'a-t-on pas été reconduit ? Parce l'aménageur a changé. Les aménageurs maintenant sont soumis à appel d'offres. L'aménageur qui était là depuis le début et qui connaissait l'intensité et l'importance de la mémoire que nous portions, ne nous aurait bien évidemment jamais écarté. Le nouveau, avait envie de faire table rase parce qu'il ne voulait pas s'embêter avec une histoire, une mémoire peut-être lourdes ou gênantes pour lui. Donc il change. Et ça aussi c'est terrifiant. Il faut qu'on arrive à le dire pour que les règles de passation des contrats permettent d'intégrer la notion de durée.

Dernier point, mon activité dans le Nord et je reviens plus précisément à l'ANRU. Je le confirme, l'ANRU, la transversalité des financements par rapport à des projets qui s'occupent à la fois du spatial, de l'économique,

du social, etc., c'est formidable. Mais c'est un petit peu, si on veut faire une comparaison, comme entre la bible et la religion. Il y a les textes sacrés, les textes initiaux, et puis, ce qu'en font les hommes. Et les hommes sont ce qu'ils sont. Le texte est dévoyé très, très rapidement.

Je partage avec Elisabeth Mortamais de manière très intéressante les 45 quartiers ANRU du département du Nord. C'est le département le plus peuplé et celui où il y a le plus de quartiers éligibles à l'ANRU. Ce département a plusieurs qualités qui sont la convivialité, la cohésion, la force. Il a perdu sa sidérurgie, ses mines il y a 30 ans, ce qui a été un coup dur. Des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimées. C'était un département pauvre qui s'est retrouvé sinistré, ce qui a conduit à ce qu'il soit aidé. Le département a bénéficié de beaucoup de subventions sans forcément avoir besoin de faire de projets parce que les objectifs étaient d'abord des objectifs d'industrialisation, etc. Le premier point est donc qu'il n'y a pas la culture du projet. Le deuxième point, c'est qu'il y a beaucoup d'hommes politiques (Borloo, Delebarre, Daubresse...) de droite et de gauche. La solidarité du Nord fait qu'ils sont tous copains. Pour les projets ANRU, il suffit que Borloo fasse passer le message et il n'y a plus de discussion. Même si le projet est inepte,

il est approuvé. Et c'est grave. Car on en arrive, contrairement à ce que devrait permettre l'ANRU, à faire des projets qui vont parfois à contresens de l'essence même des objectifs qu'ils devraient poursuivre. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Borloo. Il m'a dit "Oui, moi je suis inquiet aussi", et était d'accord avec toutes mes remarques, mes réflexions, mes angoisses. Il ne l'était plus quand je lui ai parlé de ces deux projets de Valenciennes, sur lesquels évidemment il était impliqué, et qui sont vraiment à l'opposé de ce qu'il faudrait faire.

Une des difficultés que l'on a rencontrées, c'est la course au guichet unique qui a impliqué beaucoup de précipitation, et l'accent mis sur la démolition. Dans le département du Nord, il n'y avait jamais eu de vacances, alors que dans le Rhône, il y a quelques années, il y en avait parfois 20, 30, 40 %. Ainsi, on s'apprête à démolir 15 000 logements et on ne se pose pas de question. Les diagnostics sont faits par les maîtres d'ouvrage. Ils sont toujours mauvais quand on veut démolir. Alors que le problème, la difficulté, c'est la concentration d'univers sociaux et la mise en place de ghettos. La dimension est donc avant tout sociale et économique. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas travailler sur le passé, mais là, il y a un dévoiement assez fondamental des textes. >>>



DOMINIQUE MOUILLAUX

CHEF DU SERVICE HABITAT ET VILLE, DDE 69 LE RÔLE DE L'ÉTAT ET LA GARANTIE DE LA QUALITÉ DES PROJETS DANS LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

SYNTHÈSE

Le partenariat entre l'Etat et la ville de Vaulx-en-Velin remonte bien avant la création de l'ANRU. L'Etat s'est fortement impliqué dans les projets à partir des années 1990 à la suite des émeutes de Vénissieux et de Vaulx-en-Velin. Ces sites sont devenus emblématiques de la politique de la ville menée par l'Etat. Dans ce contexte, le rôle de l'agglomération urbaine de Lyon a été très important. Elle crée des solidarités et garantit l'égalité entre les différents projets urbains. Ainsi, elle s'est engagée à la reconstitution de l'offre d'habitat de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire. L'Etat travaille en partenariat avec la ville et l'agglomération. Mais ses objectifs restent de trouver avec les collectivités locales des solutions sans transiger sur la cohérence des stratégies urbaines. Par ailleurs, l'Etat local s'est battu contre l'ANRU pour que les objectifs de démolitions soient ceux du Contrat de ville signé avant la création de l'Agence. L'important est que les nouveaux projets permettent à la ville de continuer d'évoluer sans être figée dans de nouveaux schémas. Entre le temps court de l'ANRU et le temps long de l'évolution de la ville, il y a une contradiction parfois difficile à gérer.

Sébastien Giorgis

DOMINIQUE MOUILLAUX, MONSIEUR CHARRIER TOUT À L'HEURE A INSISTÉ SUR CE PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT ET SUR SA LONGUE DURÉE. IL A MÊME EMPLOYÉ LE MOT "COMPLICITÉ". QUEL EST ACTUELLEMENT LE RÔLE DE L'ÉTAT ? ÊTES-VOUS LE PARTENAIRE COMPLICE QUI AIDE DANS LA DURÉE À LA COHÉRENCE DES PROJETS, QUI FACILITE LES CHOSES EN RAISON NOTAMMENT DU NOMBRE IMPORTANT DES ACTEURS IMPLIQUÉS ? L'ÉTAT EST-IL UN PARTENAIRE "FACILITATEUR" ET DE QUOI EST-IL LE GARANT ?

Dominique Mouillaux

« Dans notre conception, ce sont deux missions que nous nous fixons dans nos interventions. Il est vrai qu'à Vaulx-en-Velin, nous sommes dans un contexte – Alain Marguerit et Maurice Charrier l'ont dit – un peu particulier de partenariat. Je voulais revenir sur ce premier point. Ce partenariat vient de loin, bien avant la mise en place de l'ANRU. On a d'ailleurs dû expliquer au départ à l'ANRU, qu'il y avait une histoire dans cette agglomération à laquelle on contribuait et qu'on ne pouvait pas balayer d'un revers de la main. Dans ce partenariat, il y a trois éléments qui me semblent déterminants : un État impliqué depuis les événements de Vénissieux en 1992, de Vaulx-en-Velin 1990. Depuis longtemps, il y a une préoccupation profonde de la préfecture, de la DDE sur ces questions avec des sites

emblématiques de la politique de la ville depuis des années. Il y a aussi le fait de l'existence de la communauté d'agglomération, une communauté urbaine qui est là depuis longtemps et qui a pris des responsabilités importantes dans ces stratégies. La communauté d'agglomération a l'avantage de ses défauts, c'est-à-dire une très grosse mécanique, parfois une usine à gaz. Mais en même temps, en termes de solidarité d'agglomération, de projets urbains, de qualité urbaine, l'agglomération a une histoire qui s'écrit depuis longtemps et qu'on peut toucher du doigt dans ses interventions.

Deux mots quand même du partenaire HLM - souvent, on n'en parle pas- avec lequel les rapports de force sont un peu difficiles. Ici, il y a une approche collective des organismes HLM qui sont organisés au niveau régional et départemental, et qui s'étaient organisés localement notamment sur les deux sites de Vénissieux et de Vaulx-en-Velin pour essayer d'apporter une démarche un peu plus collective. Je pense que c'est important. Ce contexte n'existe pas partout mais pourrait se constituer dans beaucoup d'endroits, même si cela doit prendre du temps. L'Etat est donc très impliqué et a quand même une capacité de recul qui permet à certains moments de rapprocher les points de vue des différents partenaires. La légitimité, la confiance qui se sont installées au cours des années justifient cette fonction de médiation pour rapprocher leurs points de vue. De ce point de vue-là, la question du Mas du Taureau est tout à fait intéressante, parce qu'il ne faut pas qu'on ait une vision complètement idyllique du partenariat. On n'est pas toujours d'accord et il y a quand même de l'affrontement, de la discussion. Mais ici, on trouve une réelle capacité à s'asseoir autour de la table pour

discuter, pour arriver à trouver des solutions et surtout pour les assumer ensuite collectivement même si ce n'est pas notre position qui a gagné. Cela est important et même décisif parce que si vous vous mettez d'accord mais que derrière une partie des partenaires disent "De toute façon, je ferai ce que je voudrai", on n'a pas gagné la partie.

Au Mas du Taureau, nous avons clairement au départ été en opposition avec la stratégie économique et patrimoniale des organismes HLM. La communauté urbaine s'était, elle, engagée dans une réflexion urbaine à une échelle plus large qui ne se cantonnait pas au seul quartier du Mas du Taureau. Cette approche intégrait aussi les questions que se posaient les organismes HLM qui progressivement pouvait justement faire le lien avec l'opération du centre-ville. Nous avons recherché un compromis qui ne lâche pas sur les fondements d'une stratégie cohérente d'intervention urbaine. Je pense que nous avons contribué grâce au positionnement de l'État - je ne dis pas que nous étions les seuls - à la recherche d'un accord.

Une deuxième chose me paraît importante à comprendre : nous sommes dans un contexte d'agglomération où les questions par exemple en matière d'habitat ne se résument pas à la commune de Vaulx. Pour nous, il est important de préserver des objectifs en matière de politique de l'habitat qui sont traduits dans le PLH : l'équilibre entre démolitions et restructurations, avec diversification de l'habitat. Nous avons trouvé un accord avec la communauté urbaine pour que la reconstitution de l'offre, qui est un des points forts de l'ANRU, puisse se faire de façon équilibrée sur le territoire. C'est un point important, et c'est pour cela que le maire de

Vaulx dit "J'ai besoin de l'agglomération". Car il a été convenu que 50 % seulement des logements sociaux démolis sur territoire de Vaulx (Vaulx a déjà 60 % de logements sociaux) seraient reconstruits sur le territoire communal. C'est l'agglomération qui prend sa part dans la reconstitution.

La question de la démolition a fait l'objet d'un long débat avec l'ANRU. Notre stratégie a été de se tenir aux projets et aux réflexions lancés avant que l'ANRU existe. On ne bâtit pas un projet de démolition à partir du moment où l'ANRU est créée le 1^{er} août 2003. Les projets qui étaient là et qui étaient conventionnés, les projets qui ont démarré longtemps avant, ont été concrétisés et vont peut-être se réaliser plus rapidement. Mais l'ambition en matière de démolition va au-delà de ce qui avait été estimé dans le contrat ville car la logique est quand même celle-là. L'État local a mené une bataille contre l'ANRU pour affirmer que la base des projets serait celle du Contrat de ville et non les projets qui allaient tomber du ciel parce que tel ou tel organisme avait d'autres idées. Nous avons donc négocié avec la communauté urbaine, avec les HLM, mais aussi avec l'agent de l'ANRU. Avec l'agent de l'ANRU, nous avons également négocié pour que la stratégie d'agglomération se traduise dans les conventions ANRU. Pour la reconstitution de l'offre, nous avons un objectif commun à l'ensemble de l'agglomération et 15 conventions sont signées. Il y a donc une vision globale et nous nous sommes battus pour que cette convention soit signée avec l'agent. C'est important, mais difficile à mettre en œuvre. En ce qui concerne l'articulation entre urbain et social, le maire en a parlé. À la DDE, nous nous sommes positionnés pour défendre auprès de l'agence un pilotage commun à la partie contrat de ville - maintenant contrat urbain de cohésion sociale - et la partie urbaine. Ce lien-

là est important. Le projet de rénovation urbaine peut se faire sans tisser des liens ou au moins connaître ce qui va se faire dans le volet développement social, insertion, emploi. Nous avons fait valider par l'agence que Frédéric Schmidt, directeur du GPV, soit à la fois le pilote du projet urbain et du projet social. Que l'ANRU finance, c'était important.

Si l'on ne devait retenir qu'un principe à défendre dans les projets urbains, ce serait le fait que les projets soient capables d'évoluer de ne pas figer à nouveau la ville dans des plans masse. Il est vrai que les images que l'on a vues sur le quartier du Mas du Taureau étaient un peu brutales. Il faut donc donner un sens et faire de nouveau bouger des sites qui n'ont pas évolué. À Vénissieux par exemple, 9 000 logements ont été construits dans les années 1970 et depuis 30 ans, les premiers logements refaits l'ont été il y a trois ou quatre ans. La ville qu'on aime, celle dans laquelle les gens ont envie d'habiter, ce n'est pas celle-là. Ce n'est pas cette ville figée qui n'a pas bougé pendant 30 ou 40 ans. Il faut que la rénovation urbaine soit l'occasion de redonner cette capacité d'évolution, sans la figer à nouveau sur des schémas. La question du temps dans le projet est valable à la fois pour l'État et pour l'ANRU : les projets doivent pouvoir bouger et se transformer pour ne pas reproduire ce qui a été sans doute la grosse erreur de l'urbanisme des années 1960. Il est vrai aussi que les échelles de temps sont un peu contradictoires : le temps volontairement court de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et le temps forcément long qui va se déployer pour de ces projets, au-delà de la vie de l'ANRU. Cette contradiction est un peu difficile à vivre pour nous. En tant que représentants de l'État, nous avons certainement une carte à jouer pour garantir le fait que le temps soit donné pour cette transformation au-delà des échéances des conventions. >>>



LUC WEISSMAN

ARCHITECTE-CONSEIL DDE DU RHÔNE LES PROJETS ANRU DANS LE RHÔNE, LE RÔLE DES CONSEILS DE L'ÉTAT

SYNTHÈSE

Le Rhône est en pointe dans la Politique de la Ville. Le projet de société que porte le maire de Vaulx-en-Velin au travers du renouvellement urbain touche à la cité et la citoyenneté et s'inscrit dans la tradition humaniste de la région qui s'est développée du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale et reste toujours vivante aujourd'hui. L'intercommunalité joue aussi un rôle essentiel par la pensée qu'elle permet de développer sur l'habitat, par la culture de projet d'espace public et par le souci d'égalité porté aux projets quels que soient les secteurs de l'agglomération. L'habitude du consensus est extrêmement forte dans le département du Rhône. Le rôle de l'architecte ou du paysagiste-conseil est donc d'apporter un regard extérieur et une contradiction car le projet de ville est d'abord le lieu de la complexité, de la contradiction et du débat. En ce qui concerne l'ANRU, la contradiction réside essentiellement entre le temps court propre à l'ANRU et celui plus long de la réflexion et de l'étude. Car les conséquences des décisions qui sont prises aujourd'hui devront être assumées à l'échelle de plusieurs générations en termes financiers, humains et sociaux. Les questions essentielles sont : prend-on suffisamment le temps du questionnement ? Les modèles urbains que l'on substitue aujourd'hui à ceux des années 1960 et 1970 sont-ils justes ?

« Notre fonction de conseil est intéressante parce qu'elle nous permet d'avoir de façon assez intuitive la vision d'un territoire. J'ai cherché à comprendre pourquoi le Rhône était en pointe dans le domaine de la politique de la ville. C'est un département référent où un projet comme celui de Vaulx-en-Velin rendu possible dans l'agglomération lyonnaise n'aurait pas été forcément faisable ailleurs. Ce que j'ai compris d'abord, c'est qu'il y avait une tradition humaniste dans l'histoire du Rhône qui date d'un siècle. Cette tradition, ancrée dans la mémoire collective et dans l'histoire de la société, est extrêmement importante pour comprendre l'attitude adoptée vis à vis des projets de renouvellement urbain. On est dans une logique de réparation. J'ai trouvé très intéressante la passion qui se dégage ici des porteurs du projet comme en témoigne le discours du maire qui parlait d'un projet de société. En amont du projet spatial, en amont

du projet social ou humain, il y a un projet de société. Il y a donc une vision politique pour la cité et pour la citoyenneté. Ce qui est intéressant pour un paysagiste, un architecte, un ingénieur, c'est que le projet urbain s'adresse à nous finalement en tant que citoyens. Nos métiers peuvent ainsi être transcendés au profit d'une vision plus transversale qui dépasse nos simples formations.

Ce fond et cette tradition humaniste qui ont existé avant, pendant et après la guerre, forment sans doute un terreau, un substrat pour penser le projet. L'intercommunalité qui a été évoquée est un élément également extrêmement important. Mise en place depuis plus de deux décennies dans l'agglomération lyonnaise, elle a permis l'élaboration d'une pensée sur l'habitat. L'autre élément est la culture du projet et plus particulièrement du projet d'espace public. Il y a ainsi une émulation

et la construction d'une logique qui fait qu'on passe d'un niveau de référence à un autre dans une espèce d'évaluation qualitative toujours plus grande. Chaque projet permet de s'appuyer sur une base de référence. C'est extrêmement intéressant. Les niveaux de prestations sont les mêmes dans le cœur de ville de Lyon et dans un quartier alentour de l'agglomération. Cette position n'est possible que dans le cadre d'une intercommunalité. Au fond, on va porter la même attention et le même regard sur la prestation au pied de l'immeuble bourgeois, traditionnel du cœur de ville et celle au pied de l'immeuble, qu'on gardera ou qu'on ne gardera pas, d'un quartier difficile. C'est une attitude extrêmement intéressante qui trouve sa source dans une logique sociale et humaniste profonde.

Le consensus entre les partenaires, entre l'État, les collectivités, les bailleurs sociaux, est un autre élément important. On a parlé de complicité. Dans le Rhône, il y a une habitude de consensus qui est une forme de considération. En tant que conseil, quand on est appelé à intervenir de façon brève, incisive sur un dossier, ce consensus est très appréciable. Le climat qui règne n'est pas un climat de tension mais un climat de lutte, de combat, mais de combat porté collectivement. Le mot a été employé plusieurs fois. Par contre, notre travail de conseil est d'amener une contradiction dans le projet en cours en le nourrissant d'un regard extérieur, d'une contradiction de type politique. Et il m'est arrivé plusieurs fois de ressentir que cette contradiction était vécue comme une discordance par rapport à l'unanimité régnante.

Le projet de ville, je le vois plutôt comme le lieu de la complexité et de la contradiction, un

lieu de débat par essence. Il n'existe pas de solution absolue, il n'y en aura pas, à aucun niveau d'étude du projet. Cette contradiction est constitutive du projet. Et c'est là que le consensus trouve selon moi sa limite. On perd un peu le sens du débat, le sens de la contradiction, le sens de la pluralité des réponses aux questions posées. Il n'y a jamais une seule réponse et cela nécessite un niveau d'exigence dans la pensée. Il y a donc ici une qualité que je trouve remarquable, un plaisir lié au rapport au militantisme et à la passion. Dans le même temps, la question reste : "Est-on est allé au bout des différentes solutions à chaque étape de maturation du projet ?"

Pour compléter ce qui a été dit sur l'ANRU : il me semble qu'il y a une contradiction phénoménale entre le niveau d'investissement en termes de moyens d'étude, de réflexion et le temps laissé pour étudier les réponses et leurs contraires avant de choisir. Ce temps est dérisoire par rapport à l'importance et l'implication que ces décisions auront pour plusieurs générations, en termes d'investissement financier, humain, social... Il y a un décalage entre cette course au financement et l'enjeu sur la durée des projets. Les images que l'on nous a présentées sur le quartier du Mas du Taureau qui montrent la substitution d'un modèle de ville à un autre m'ont beaucoup impressionné et m'interrogé. Dix ans, c'est vraiment court à l'échelle d'une ville. A-t-on pris suffisamment le temps du questionnement ? Sait-on, est-on certain du modèle urbain que l'on substitue maintenant à celui des années 1970 ? Est-ce qu'on est certain de ce que l'on substitue ? Même si le modèle des années 1970 était brutal et volontaire, il était cohérent avec une pensée sociale, fonctionnelle. >>



VINCENT AMIOT
DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉQUIPEMENT DU
RHÔNE, DÉLÉGUÉ DE L'ANRU
L'ANRU, UNE MACHINE EFFICACE ?

SYNTHÈSE

La position du directeur départemental et régional de l'Équipement à la fois porteur de la parole de l'État et délégué de l'ANRU n'est pas toujours très facile. Si Vaulx-en-Velin est un bon support pour débattre des rénovations urbaines, la ville n'est pas pour autant représentative des projets ANRU "moyens" sur lesquels les paysagistes-conseils sont amenés à intervenir. À Vaulx-en-Velin, l'engagement et les ambitions du maire, la culture du projet et la solidarité de l'agglomération sont les trois principaux facteurs qui font de la ville un cas exceptionnel. Si la logique comptable de l'ANRU l'emporte parfois sur l'exigence de qualité, l'agence est aussi un outil mis en place par l'État. Aussi, la DGUHC (direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction) et la DIV (direction interministérielle à la Ville) veillent à ce que les DDE se montrent vigilants sur la qualité de l'ingénierie. Une circulaire vient ainsi de réaffirmer le rôle des architectes et paysagistes-conseils et de mettre l'accent sur la qualité paysagère des projets. Le travail de reconstitution des quartiers ANRU passe par la reconstitution des trames viaires inscrites dans le paysage. Le regard extérieur et neuf posé par l'architecte ou le paysagiste-conseil est donc essentiel. Leur rôle est également pédagogique. Leurs missions sont de sensibiliser les équipes des DDE à la qualité architecturale et paysagère et les partenaires (élus, organismes de HLM). Avec le Conseil, l'État doit être le garant des objectifs d'intérêt général, de vrais projets urbains qui s'inscrivent dans un projet de société.

Sébastien Giorgis

MONSIEUR VINCENT AMIOT, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT, VOUS ÊTES À LA FOIS SUR LE TERRAIN ET À L'ANRU EN TANT QUE DÉLÉGUÉ. L'ANRU N'EST-ELLE VRAIMENT QU'UNE MACHINE COMPTABLE COMME CERTAINS L'ONT DIT ?

BELLE MACHINE COMPTABLE, EFFICACE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS QUI ÉTAIENT PARFOIS CONÇUS DEPUIS LONGTEMPS. EST-CE QU'ELLE REPRÉSENTE UN DANGER POUR LA COHÉRENCE DE CES PROJETS ET LEUR QUALITÉ ?

Vincent Amiot

« Merci. Je ne vais pas parler au nom de l'ANRU puisque chacun vit avec sa schizophrénie. À ma gauche, un fonctionnaire de la DDE qui parle au nom de l'État, et puis un directeur départemental qui parle au nom de l'ANRU. Il est vrai que c'est assez compliqué. Vous le savez, le préfet de département est le délégué territorial de l'ANRU. En effet, il n'a pas beaucoup de temps à consacrer aux dossiers, surtout quand il est en plus préfet de région. Et donc il y a un délégué territorial adjoint qui est la plupart du temps le directeur départemental

de l'Équipement. Aussi, Dominique Mouillaux et moi-même, sommes à la fois porteurs des priorités des missions de l'État et porteurs de la parole de l'ANRU au niveau local. Nous essayons de faire avec. Beaucoup de choses ont déjà été dites, pertinentes à la fois sur les projets de rénovation urbaine en général et sur l'exemple de Vaulx-en-Velin qui sert de support aujourd'hui à nos réflexions. J'ai entendu Alain Marguerit dire tout à l'heure "Vaulx-en-Velin n'est pas un exemple, il ne faut pas le prendre comme exemple". Je crois qu'effectivement,

j'insisterai un peu là-dessus, Vaulx-en-Velin est un excellent support sans être un exemple dans le sens que la ville n'est pas représentative des projets ordinaires de rénovation urbaine que nous traitons et sur lesquels vous intervenez dans vos départements. La première raison est qu'à Vaulx-en-Velin, l'engagement personnel du maire est tout à fait exceptionnel. Il est vrai qu'il a été aidé par la durée. C'est un maire qui porte le projet avec des ambitions. Un projet de société, c'est un projet politique au sens le plus noble du terme. C'est aussi un maire qui écoute, Bernard Paris disait tout à l'heure "C'est important d'avoir accès au maire". À Vaulx, le maire est accessible. Il écoute, et il décide aussi quand il faut décider pour trouver les compromis, résoudre les contradictions. La deuxième raison pour laquelle Vaulx-en-Velin n'est pas un exemple, est qu'il y a effectivement cette culture de projet. Luc Weissman en a très bien parlé, je n'insiste pas. Mais je crois que cette culture n'existe pas partout. Au niveau de la communauté urbaine, dans la durée, cette culture du projet, ce souci qu'elle soit portée sur tous les quartiers existe vraiment. La troisième caractéristique des projets de rénovation urbaine dans l'agglomération de Lyon, c'est la logique de solidarité. Il y a quand même sur l'agglomération de Lyon 13 ou 14 quartiers. Et l'illustration la plus flagrante, ce sont effectivement cette mise en commun de la reconstitution de l'offre et le fait que les projets de rénovation urbaine sont un levier puissant pour le rééquilibrage du logement social dans l'agglomération. Ce n'est pas un hasard aussi si c'est une agglomération dans laquelle finalement les constructions de logements sociaux globalement – il y a quelques exceptions – est la plus forte dans les communes visées par la loi SRU.

J'ai entendu tout à l'heure les critiques d'Alain

Marguerit sur l'ANRU et son fonctionnement. Il a raison. Je ne développerai pas, ce n'est pas le lieu ici et ce n'est pas mon rôle. Mais il n'a raison qu'en partie. Il ne faut pas mesurer, par exemple, le règlement de l'ANRU sur une page sur 20 consacrée à l'ingénierie. Je crois que ce n'est pas représentatif. Il est vrai que la machine comptable l'emporte des fois sur le souci de la qualité et que les poids politiques peuvent venir accélérer de façon un peu brutale des réflexions qui ne sont pas abouties ou des projets qui n'ont pas l'excellence qu'on pourrait attendre. Car l'ANRU est un outil mis en place par l'Etat, et les personnes de l'ANRU, heureusement, ne sont pas toutes seules. Il y a la DGUHC et la DIV. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les directions départementales de l'Équipement sont fortement incitées à veiller à la qualité de l'ingénierie. Et d'ailleurs, pour prendre un exemple récent, il y a une circulaire datée du 2 mai 2007 – ce n'est pas la première, il y en a eu avant – signée du directeur de la DGUHC, du directeur de la ville, qui porte sur le rôle de l'architecte-conseil et du paysagiste-conseil dans les projets de rénovation urbaine. Cela n'a que valeur de circulaire, mais elle est symptomatique en affirmant fortement sur le fait que l'œil du conseil de l'État doit s'appliquer sur les projets. Vous êtes paysagistes conseil ou architectes conseil de l'État, et pas de l'ANRU.

Dans ce grand Rhône, on n'est pas toujours exemplaires ; dans certains domaines un peu plus à cause peut-être des antériorités qui ont été évoquées. On a pris conscience que la dimension paysagère des projets de renouvellement urbain était une composante essentielle. Le mal essentiel des quartiers labellisés ANRU, c'est l'enclavement. Enclavement physique, enclavement social et j'ai envie de dire aussi enclavement paysager. Parce

que les formes urbaines de l'époque issues d'une idéologie ont fait que la notion de paysage urbain selon moi avait disparu. Parce qu'il y a le paysage local, le jardin. Mais le paysage urbain, c'est d'abord, on le voit bien dans les grandes villes, des perspectives, des repères qui constituent une trame. Le maire de Vaulx-en-Velin faisait allusion tout à l'heure au fait que la ville s'est construite dans une plaine, pratiquement les pieds dans l'eau. À côté, la commune de Rilleux, avec au fond les monts du Lyonnais. La ville de Lyon a la chance comme beaucoup de grandes villes historiques d'avoir des collines, la Croix-Rousse, Fourvière. Et quand on est à un carrefour, il est important d'avoir des vues éloignées et des perspectives. Et c'est fondamental pour l'idée d'appartenance à une agglomération. Donc le travail de recomposition de ces quartiers passe par la reconstitution d'une trame viaire et d'une trame verte qui sont des éléments tout à fait essentiels.

Pour terminer et laisser la place ensuite au débat, ce que nous attendons des architectes-conseil et des paysagistes-conseil, en tant qu'État garant, partenaire ou dans nos fonctions de représentant local de l'ANRU, c'est d'abord un œil neuf, un regard extérieur sans idée préconçue. Autant je suis évidemment très sensible à l'histoire du projet, autant quand même de temps en temps, quelqu'un qui arrive avec aussi d'autres références peut faire des comparaisons... On a entendu Bernard Paris comparer le Rhône et le Nord, Luc Weissman comparer la Moselle et le Rhône. Quand on a vécu d'autres projets plus ou moins identiques ou similaires, qu'on a connu d'autres approches, d'autres types de solutions, on apporte forcément quelque chose, même si, évidemment, le temps que vous pouvez y consacrer et puis le moment où vous

intervenez peut parfois être source de remise en cause.

Nous attendons principalement de vous un rôle pédagogique vis-à-vis de nos agents et de nos collaborateurs, de nos équipes dans les DDE, et vis-à-vis des partenaires. Vis-à-vis de nos agents, je crois que le rôle des conseils est d'apporter une compétence qui, à quelques rares exceptions, n'existe pas dans les services. Dans les formations, on trouve ici ou là des modules, mais il n'y a pas de véritable sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère. L'objectif est donc de sensibiliser des gens qui n'ont pas cette connaissance de par leur formation aux enjeux afin de leur donner une éducation de base, des réflexes et des points d'alerte, en participant en quelque sorte à leur formation et au bout du compte faire émerger leur sensibilité. L'objet n'est pas qu'ils deviennent des experts mais qu'ils soient en capacité d'identifier, que ce soit dans les projets de rénovation urbaine ou dans des projets plus modestes le moment où il y a un enjeu. Mais cette pédagogie, si elle est essentielle évidemment en interne pour améliorer la qualité de la production, elle vaut aussi autant à mon avis pour les partenaires. Quelles que soient leurs qualités, ils sont enfermés dans leurs propres logiques. Pour un élu - ce n'est pas le cas de Vaulx-en-Velin et ce n'est pas le bon exemple de ce point de vue-là – la logique politique, les contraintes du calendrier feront qu'il devra avoir réalisé telle partie avant telle date... Pour un organisme HLM, la logique sera patrimoniale et purement économique, etc. L'État avec ce conseil sont là pour dire qu'il y a des enjeux d'un niveau supérieur. Cela oblige donc chacun à prendre conscience que sa logique doit intégrer des objectifs d'intérêt général, et à l'image qu'utilisait M. Charrier ce matin, un projet urbain et un projet de société. >>>

DÉBAT AVEC LA SALLE

Isabelle Schmidt
PC DDE Charente-Maritime

On a parlé de paysage au travers du problème des parkings... Si on considère que la nappe en fait partie, le paysage se révèle comme un point dur dans l'aménagement des villes quelles que soient les époques. Ma deuxième observation concerne le fait que j'ai été surprise par la vidéo, l'image 3D qui présentaient les immeubles en train de tomber comme des petits bouts de sucre... On a l'impression qu'il y a un petit peu moins d'espace partagé et qu'on reprend avec un modèle qu'on a déjà vu il y a une petite centaine d'années et qui effectivement a fait ses preuves, notamment à Paris.

Alain Marguerit
PC auprès de l'ANRU

Il faut démolir pour reconstruire. La question qui n'a pas été posée est : pourquoi a-t-on arrêté de construire avant de démolir ? Dans le cadre des projets ANRU, je pense qu'il n'y a pas suffisamment de remontées violentes des paysagistes et des architectes conseil. C'est clair.

Martine Rasclé
PC DDE Essonne

Je me présente, Martine Rasclé, paysagiste conseil de l'Essonne. Dans ce département, il y a 18 sites ANRU. J'en ai vu certains mais depuis un an, je n'en vois plus aucun. Je suis également paysagiste à Lyon et la culture dont ont parlé plusieurs personnes existe bien ici. En région parisienne, c'est tout à fait différent. Il y a donc un énorme décalage. Aussi j'ai été très surprise quand j'ai vu le niveau des projets ANRU dans l'Essonne. Ici, j'ai vu effectivement ce dont parlait Monsieur Mouillaux avec lequel j'ai travaillé il y a très longtemps, les FAU. J'ai vu les DSU, j'ai vu les DSQ et les ANRU.

Je voudrais revenir sur la formation de l'école ENTPE. Ce dont on souffre beaucoup dans l'Essonne c'est que les chefs de projet de la DDE n'ont aucune formation sur ce qu'ils sont amenés à apporter dans les projets. En général très jeunes, ces personnes pour des raisons de carrière ne sont pas dans la durée. Ils changent donc sans arrêt. Finalement, ce sont souvent les architectes et paysagistes conseil qui sont là depuis le plus longtemps. C'est une première chose. Par rapport à ce que l'on nous a expliqué sur la formation à l'ENTPE, alors que la politique de l'Etat a beaucoup changé par rapport à celle des années 50, 60, etc., comment les gens sont formés pour travailler à mettre en oeuvre cette politique. Autre chose, je suis d'accord pour dire



que la séparation entre paysagistes et architectes conseil n'a pas beaucoup de sens dans les opérations ANRU. On parle d'urbanisme, et comme le disait Alain Marguerit, il y a vraiment une formation à inventer, qui tienne compte du territoire, de l'histoire, de l'architecture pour que sur ces lieux, sur ces problématiques, architecte ou paysagiste, on ait un regard très large.

Une interrogation : comment sont choisies les équipes qui travaillent sur ces problèmes complexes d'urbanisme ? Aujourd'hui, dans la région parisienne, je vois ce que j'ai vu dans les années 70, quand je sortais de l'école : le quartier ANRU est limité par un pointillé, sans rien autour, alors que le problème de ces quartiers, c'est leur enclavement. À chaque fois, je dis « ça ne va pas, on ne va pas refaire les mêmes erreurs ». Au début j'ai vu un certain nombre de projets, on a fait des remarques... Mais souvent on ne voit pas les élus. Les maires ne se déplacent pas car l'ANRU est devenue un portefeuille. Alors il y a des recettes, la réussite d'organisation mais il n'y a pas une réflexion profonde sur le territoire.

*Sébastien Giorgis
PC DDE Rhône*

Une bonne part de tes questions appelle une réponse de Vincent Amiot. Mais comme on va lui demander de conclure le débat, il répondra à ce moment-là à l'ensemble des questions.

*Annie Yung-Chapel
PC DDE Doubs*

Je vais conclure ce qu'a dit Martine Rasclé. Je suis conseil dans le Doubs. J'étais dans le Gers auparavant. Justement, la réflexion de Vaux-en-Velin me fait penser au GPV de Grenoble, avec Saint-Martin-d'Hères qui fait partie de l'agglomération. La grande différence, c'est le contexte. Je suis demandeuse que l'on soit plus au courant de ce qu'il se passe dans les autres dossiers ANRU, parce que quelquefois, on a du mal à faire passer une idée, parce qu'on n'a pas l'exemple à côté qui dit "Regardez là-bas, les partenaires ont réussi à s'entendre". Par exemple, je travaille sur le dossier ANRU de Besançon où il y a 20 000 habitants dans un seul quartier – ce qui est beaucoup quand même – avec une ZUP et une ZAC. On se trouve sur un même quartier, avec les mêmes formes urbaines mais avec des bailleurs sociaux différents, qui ont chacun leurs propres problématiques. Et l'on n'applique pas la même politique urbaine sur l'un et sur l'autre. Aussi, quelquefois, on aimerait bien qu'ils s'entendent entre eux, mais on n'y arrive pas. Est-ce qu'ailleurs il n'y a pas eu

des exemples permettant de dire “Regardez là-bas, on a réussi”. C'est la stratégie qui m'intéresse. Il se trouve que c'est le nerf de la guerre. Je voudrais aborder un autre point qui est les impacts négatifs et sournois de l'ANRU. À Montbéliard, nous avons 10 sites et le fait de déconstruire certaines zones, de densifier certaines autres, a débouché - on s'est fait la réflexion avec l'architecte conseil - sur une pléthore de lotissements à l'extérieur. C'est un vrai problème posé par les opérations ANRU. Alors peut-être qu'on peut le résoudre sur Lyon dans le cadre de la convention ANRU globale, mais ça n'est pas toujours possible. Je ne vous parle pas de lutte de pouvoir entre tel morceau d'agglomération, tel autre...

Bernard Paris
Architecte-conseil DDE Nord

Beaucoup de questions sont posées et on ne va pas pouvoir développer longtemps. Les présentations que nous avons faites sont tellement limitées dans le temps que par rapport à un tel sujet, c'est difficile de faire passer l'essence des choses. Pourquoi on démolit est vraiment une question essentielle. Elle n'est que très rarement posée correctement. Tant que les maîtres d'ouvrage publics feront leurs propres diagnostics qui ne seront pas objectifs, ce seront toujours des enjeux de discussions et de compromis. L'objectif des bailleurs est de renouveler leur parc en profitant de l'ANRU. Tout cela masque et tord un petit peu les choses. Pour prendre un exemple concret, je me suis bagarré pendant deux ans pour essayer de sauver une opération dans le Nord qui avait des qualités extraordinaires. Parce qu'en plus du béton et de l'écriture très forte, il y avait une chaleur qu'on ne retrouve pas peut-être dans d'autres opérations. La conclusion de la décision fut que le maire trouvait ça moche. Point barre. On n'est pas allé plus loin. Et donc moi, je me suis battu. Par rapport aux avis, j'ai fait le lien aussi, je me suis rendu compte que certains de nos avis étaient soit masqués, soit enlevés, soit corrigés. Je demande depuis le début que l'architecte conseil ou le paysagiste conseil soient présents lors de la présentation des dossiers. La parole que nous apportons est importante et notre implication est forte même si elle est limitée dans le temps. Elle est assise sur une vision, sur un exercice professionnel qui nous permet d'être pertinent. Mais comment le DDE ou la personne qui le représente l'interprète-elle ? De plus, cette personne va souvent être sous la coupe des politiques. Et donc si le politique dit à cette personne “En tant que fonctionnaire, vous ne dites rien...”, et bien, il ne dit rien ! C'est réellement comme ça que

ça se passe. Nous pouvons tout dire, c'est notre force. Si on n'accepte pas que nous soyons présents - je lance un appel aux paysagistes qui sont là, je le ferai très bientôt aussi à nouveau pour les architectes - il faut se mobiliser ensemble pour dire des choses qui ne seront pas dites autrement.

La présentation des projets qui a été faite sur le quartier du Mas du Taureau a été trop rapide, tronquée. Le film que je ne connaissais pas est selon moi un contre-exemple. C'est dommageable pour le projet, parce que la présentation donne une image qui est, selon moi, opposée aux objectifs poursuivis. Cela pose le problème des outils que nous n'avons pas abordé. C'est un type d'intervention pour lequel il faut que nous inventions nos propres outils. Avec Alain Maguerit, nous y avons beaucoup réfléchi et je pense que nous avons contribué l'un et l'autre à trouver des solutions... Ces choses, on les découvre en marchant prouvant ainsi la complexité de ces projets. Quand on a construit les grands ensembles, c'était dans des champs de betteraves. Aujourd'hui, on est dans des quartiers habités, là est toute la différence. Avec nos interventions, nous pouvons parfois bousculer des solidarités sociales, comme dans le Nord. Vous avez de très grandes pauvretés, mais je vois aussi des étendages collectifs sans surveillance et des rez-de-chaussée de bâtiments très bas, complètement pris en charge par les habitants, avec des caravanes, des bouts de planches. Peu importe, ça a l'air dégueulasse comme ça, mais c'est fort et cela veut dire des choses. Ma conclusion est qu'il faut aider les gens à se resituer dans la dimension sociale et économique, avant toute intervention spatiale, parce qu'ils sont heureux là où ils sont. Et si on les disperse, cela va être terrifiant pour eux. On n'est pas entendu, et c'est grave, parce qu'on risque de faire beaucoup plus de dégâts. Dans le même temps, on démolit 300 logements sur 400 et on en construit 300 sur 400 dans un lieu inapproprié à l'habitation.

Luc Weissman
Architecte-conseil DDE Rhône

Pour reprendre une remarque qui a été faite sur l'ancrage géographique du projet dans le grand paysage et dans le sol : les projets des années 1970 ont été faits hors sol d'une certaine façon. C'est davantage une logique de fabrication qu'une logique d'ancrage dans le territoire. Ce qui me frappe c'est la notion de diagnostic qui, avant tout projet, comme disait Bernard Paris, dépend du regard que l'on va porter sur une problématique. En

tant que conseil, on arrive sur des dossiers toujours en cours de route d'une problématique. On n'est jamais à l'origine. Et quand on demande une synthèse sur l'analyse de la problématique, - comment cette analyse a été pratiquée, comment le problème a été cadré, quels ont été les questionnements... - on a beaucoup de mal à avoir des réponses. Le diagnostic en tant que fait politique doit être vraiment distingué en amont de tout projet et être instruit par des instances, y compris l'ANRU, comme un élément en soi. À quelle question doit-on répondre ? Dans quel périmètre ? Quelle est la réalité humaine et sociale en amont de tout cela ? Il y a le paysage spatial, il y a le paysage humain. Il y a tout un tas de paysages dans une ville, il y a une épaisseur d'histoires. Et cet ancrage dans l'histoire, dans les géographies, dans l'humain devrait être un préalable à tout projet. C'est pour ça que l'urgence indispensable mise par l'ANRU dans l'instruction de dossiers est en même temps complètement en contradiction avec ça. J'ai l'impression qu'il faudrait faire une espèce d'audit diagnostic et je pense que c'est ce que l'on doit faire en tant que conseil : interroger de nouveau la question à travers la réponse. Qu'on nous présente des réponses avant de nous présenter des questions est vraiment dramatique. En même temps c'est normal parce que la production prime l'interrogation. Aussi, dire que l'interrogation est un fait politique, que le renouvellement urbain est un projet de société comme l'a dit le maire tout à l'heure est vraiment formidable. Quel projet de société a-t-on là ? Comment cela s'inscrit dans une vision de l'agglomération ? Ce sont des questions qui paraissent absolument fondamentales. Et je crois que le diagnostic devrait être instruit par les conseils, au même titre que le projet.

*Alain Marguerit
PC auprès de l'ANRU*

Pour être très pratique, il est très important de demander que le diagnostic, le repositionnement de la question soient vraiment faits en introduction des RTP, les réunions techniques partenariales, qui ne se tiennent qu'en cercle fermé. Je suis sûr que le représentant des syndicats, FO ou les autres, seraient très intéressés qu'on leur parle de la culture de la ville de même temps que des problèmes de fond du logement et que l'on fasse la relation entre les deux. J'en suis intimement convaincu... Il faut rester dans ce rôle d'explication, de pédagogie pour faire évoluer le groupe. Ce n'est pas un problème pour l'ANRU, parce que les projets iront bien au-delà de 2012. C'est engagé maintenant, et je ne vois pas comment on pourrait faire maintenant demi-tour. Ce

n'est pas possible et il faut continuer. Simplement, on peut faire évoluer les choses à l'intérieur de la machine qui est en route. Ce n'est pas le comité d'engagement qui est important mais la réunion technique partenariale. Quand nous intervenons au titre de membre du centre de ressources, c'est parce qu'on nous a transmis une note de la réunion technique partenariale qui dit "Il y a quelque chose qu'on n'a pas compris, est-ce que vous pouvez nous dire quelque chose ?". Malheureusement, il y a très peu d'interventions. C'est dans ces réunions techniques qu'il faut aller.

*Dominique Mouillaux
Chef du service Habitat et Ville
DDE du Rhône*

Une ou deux réactions par rapport à une partie des questions. Il me semble qu'il faut qu'on se mette tous en tête que l'ANRU n'est qu'un moment dans l'histoire des projets. À Vaulx-en-Velin par exemple, il y a eu un temps avant l'ANRU et il y aura un temps après l'ANRU. Donc l'ANRU n'est qu'un moment dans l'histoire de ce projet. Il faut qu'on ait quand même en tête que nous notre organisation -la façon dont on s'implique dans ce projet- n'est pas liée qu'à cette convention de cinq ans et à ce travail de négociation. Elle est liée au projet lui-même, dont on est tous co-responsables au-delà de ce passage. Évidemment, on est tous interpellé par l'ANRU, les DDE compris, avec cette double casquette qui est parfois très compliquée à vivre. Mais en même temps, je pense qu'on doit le dépasser, car quelles que soient les difficultés qu'on a et qu'on continuera à avoir, il y aura un après ANRU sur ces projets qui font qu'on est obligé de se projeter dans cette durée-là. Il est vrai, que la durée est un enjeu aussi pour nos organisations. L'implication des personnels des DDE qui doit répondre à cette logique dans la durée. Je reste persuadée - même si je ne suis pas non plus un bon exemple, il ne faut pas forcément rester 15 ans – qu'il faut rester plus des trois ans qui sont liés à la mobilité en termes d'organisation interne aux DDE et en termes de positionnement des personnes qui y sont impliquées et que cela demande un peu plus que le "turnover" habituel. Il faut que cela soit entendu.

Dernier point : malgré cette sorte de chappe que l'ANRU a mise, malgré certains slogans un peu faciles du début, il y a une responsabilité du local à mener sa propre discussion autour de son propre projet. Je suis quand même marqué par cette idée que de toute façon l'ANRU nous a imposé des choses. Non, moi je pense qu'ici, il y a eu une capacité de résistance. Ainsi j'entends ce qui est dit sur la "résidentialisation". La "résidentialisation" est

l'une des choses qui me donne des boutons car elle n'est qu'un des éléments d'un projet global et non pas un objectif en soi. Elle doit être la résultante d'un projet urbain plus global dans lequel on ne s'est pas dit "Tiens, on va faire de la résidentialisation". Ça, c'est absurde. Si le projet de la Thibaude marche, ce n'est pas parce qu'on a décidé de "résidentialiser", c'est parce qu'il y a un projet urbain derrière, dans lequel la « résidentialisation » est une des réponses. Je pense que ce n'est pas à l'ANRU de nous l'apprendre. C'est sur le territoire, avec les partenaires, que l'on a à construire ces choses-là et les défendre collectivement. Sur le rôle du conseil, de sa présence en RTP... Je pense aussi que lorsque l'on a fait un long travail avant, ce n'est pas à la RTP que les choses devraient se jouer. Elles auraient dû se jouer avant. Sinon, c'est une catastrophe. Quand les gens travaillent pendant trois ans sur un dossier et que c'est à la RTP qu'on vient leur dire que c'est mauvais, c'est à mon avis bien trop tard. C'est avant qu'il fallait dire que c'est mauvais afin de débattre sur ces dossiers.

*Sébastien Giorgis
PC DDE Rhône*

Monsieur Amiot pour conclure, est-ce que ça veut dire que la RTP ne sert plus à rien ?

*Vincent Amiot
Directeur Régional de
l'Équipement du Rhône*

C'est souvent trop tard, mais quand on n'a pas pu, c'est peut-être le moment où il faut mettre les pieds dans le plat et avoir le courage de dire que le projet n'est pas bon. Et ça arrive qu'on le remanie de façon substantielle après la RTP.

L'ANRU a eu des effets positifs incontestables, un effet de levier pour accélérer les financements et donc la possibilité d'intervenir beaucoup plus facilement. C'est extrêmement positif. Et puis à côté, il y a beaucoup d'effets pervers. En tant que services déconcentrés de l'État, représentants locaux, on n'a pas attendu aujourd'hui pour faire remonter nos doléances sur les effets pervers du tiroir-caisse sur la qualité des projets. Je crois qu'il faut, comme le dit Bernard Paris, avoir le courage de mettre les pieds dans le plat et de dire qu'un projet est mauvais. Mais il faut commencer à le faire au plan local, et puis à défaut de pouvoir corriger le tir à ce niveau-là, le faire au niveau de la RTP, avant que tout soit ficelé.

Sur les carrières, la question que vous posiez dans l'Essonne - de ce point de vue-là ce département n'est sans doute pas un bon

exemple. La formation des ingénieurs fait qu'il y a une certaine spécialisation en deuxième ou troisième années. Mais les effets pervers du système sont que les ingénieurs prennent un poste qui n'est pas forcément toujours en correspondance avec la spécialisation ou les options qu'ils ont suivies, en raison d'autres contraintes notamment personnelles. On est obligé de vivre avec. Par contre - c'est un problème de gestion du personnel au plus haut niveau du Ministère, mais également de responsabilité des directeurs quand ils choisissent un candidat – il est évident que ce sont des postes où, à défaut d'avoir la formation, il faut rester un certain temps. Globalement, on a la chance d'avoir des personnes qui restent 5 ou 6 ans et qui acquièrent assez rapidement un bagage qui leur permet d'apporter une plus-value et de développer l'ingénierie qu'Alain Marguerit jugeait insuffisamment présente dans les projets.

Pour finir, le thème de la table ronde étant le renouvellement urbain et le paysage, mon dernier mot sera sur le paysage. Quand je parlais d'enclavement paysager, je ne sais pas si je me suis bien exprimé, mais on peut renvoyer ça à l'histoire des parkings surélevés. Je voulais dire que les ZUP des années 1960, par certains côtés étaient très paysagées et étaient très soignées. Ce n'est pas la peine de rappeler que les personnes qui ont emménagé dans ces quartiers à l'époque étaient ravies. C'était merveilleux par rapport à ce qu'elles avaient connu avant. Mais les volumes qui ont été disposés sur les champs de betteraves l'ont été sans tenir compte des perspectives, des repères urbains dont je parlais tout à l'heure. Cette trame n'existait pas. Le paysage local était parfois de grande qualité. Mais on avait perdu de vue le fait que le paysage urbain, c'est d'abord des perspectives et des repères. À Lyon, on se repère par rapport à Fourvière et par rapport au Crayon, à des collines... Il y a donc là un enjeu tout à fait majeur et je pense que vous avez quand même peut-être été un peu sévère en disant qu'on avait peu parlé de paysage. Il me semblait pourtant que chacun avait dit des choses significatives sur "paysage et renouvellement urbain".

*Sébastien Giorgis
PC DDE Rhône*

Merci beaucoup. Frédéric Schmidt nous a mis sur le bord de la table un joli dépliant sur le grand projet de ville. J'y lis renouveau, histoire de l'urbanisme, cadre de vie. On aurait envie de rajouter sur la liste, après l'intervention de Vincent Amiot, le débat géographique. Merci.



VISITES DES QUARTIERS À VAULX-EN-VELIN





QUARTIER DES GROLIÈRES



Le quartier avant le projet de requalification des espaces extérieurs par H.David et A.-L. Giroud, paysagistes

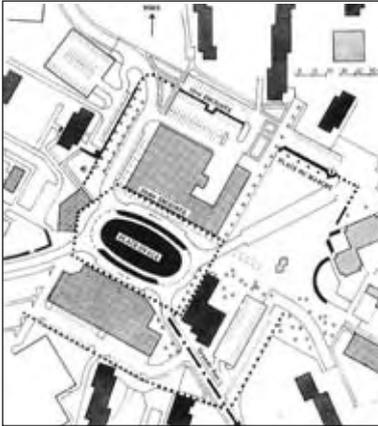
Un programme de restructuration urbaine est établi en 1997 et actualisé en 2000. Réalisée en quatre phases successives de travaux de 1997 à 2005, l'opération comprend :

- Création d'une trame structurante de rues et de mails piétons.*
- Aménagement d'une offre de stationnement sur rue.*
- Création d'une place publique au centre du quartier.*
- Aménagement de jardins résidentiels, comprenant des aires de jeux.*
- Création d'un terrain multisports.*
- Mise en valeur de terrains susceptibles d'accueillir des constructions nouvelles (logements, activités économiques...).*





PREMIER PROJET DE REQUALIFICATION DU MAS DU TAUREAU EN 1985-1990

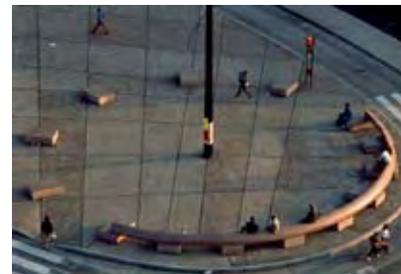


Un premier projet de requalification de ce quartier en 1985-90 a précédé le Grand projet de Ville. Uniquement piétonnier, ce quartier commercial de Vaulx était en train de mourir. Il a été décidé alors de ramener les transports en commun, de remailler le réseau de voies automobiles et de requalifier un espace public central et urbain pour ensuite réurbaniser le secteur.

C'était sans doute trop tôt. Les promoteurs ne sont pas venus! Cela s'est fait 15 ans plus tard !



M. d'O:Ville - Communauté Urbaine de Lyon
 M. d'CE. : Ilex paysagiste mandataire
 Lieux Dits Designer
 Montant des travaux 25 MF HT
 (voirie et réseaux compris)



PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU PRÉ DE L'HERPE ET DU MAS DU TAUREAU



Le centre commercial Le Grand Vire tenait lieu de centre ville jusqu'au milieu des années 90.

Depuis 1993, les partenaires de la politique de la ville se sont engagés dans une démarche volontariste de renouvellement urbain sur le centre-ville jusqu'alors sans habitant et occupé par un vaste centre commercial et son parking.

Dès lors, la “ZAC du CENTRE” a permis, suite à la démolition du centre commercial, de remplacer cette occupation monofonctionnelle par un véritable centre de vie et de ville organisé autour d'espaces publics et de 7 îlots bâtis pour un total de 45 000 m² SHON : un lycée livré en 1995, 150 logements en accession, 200 logements sociaux, une résidence étudiante et une résidence hôtelière, des bureaux et des services publics, des commerces et services en rez-de-chaussée, une moyenne surface alimentaire de 3 000 m². La fin du développement de la ZAC du centre est programmée pour décembre 2007.



LE JARDIN DU CENTRE-VILLE

PAYSAGISTE ALAIN MARGUERIT, ATELIER DES PAYSAGES

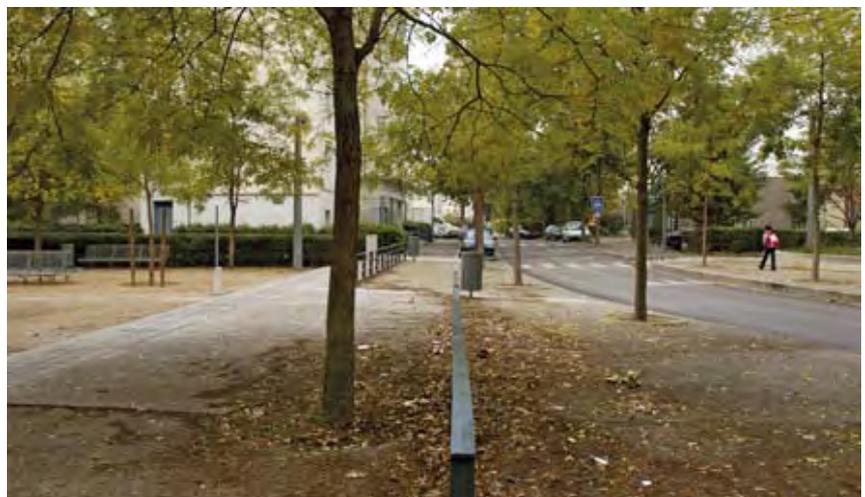
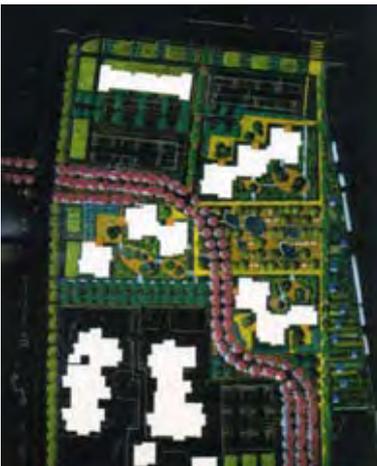




QUARTIER DE LA THIBAUDE



Le quartier avant le projet de requalification par In Situ





QUARTIER DES CERVELIERES-SAUVETEURS



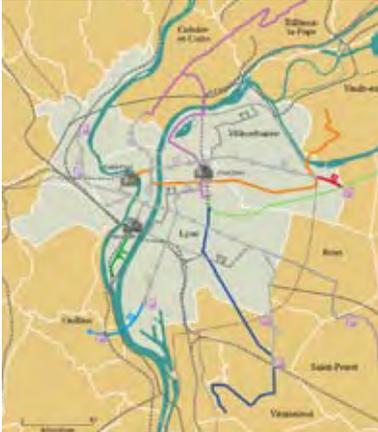
Le quartier avant le projet de requalification par Bruno Tanant et Jean-Claude Dubois



VENDREDI 1ER JUIN

LES POLITIQUES DE PAYSAGE DE L'ESPACE PUBLIC

DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE



ÉVOLUTION VERS UNE CONSIDÉRATION DE LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Depuis plus de 20 ans, l'agglomération Grand Lyon et les communes de l'agglomération mènent une politique de paysage à travers des opérations d'aménagements d'espaces publics. Au début limitées à l'aménagement de petites places de quartier, ces interventions se sont largement réorientées sur le paysage avec une toute autre dimension (étude de quartiers, aménagement de grands parcs, redécouverte de la géographie de la ville, prise en compte des milieux naturels, des risques, prise en compte en

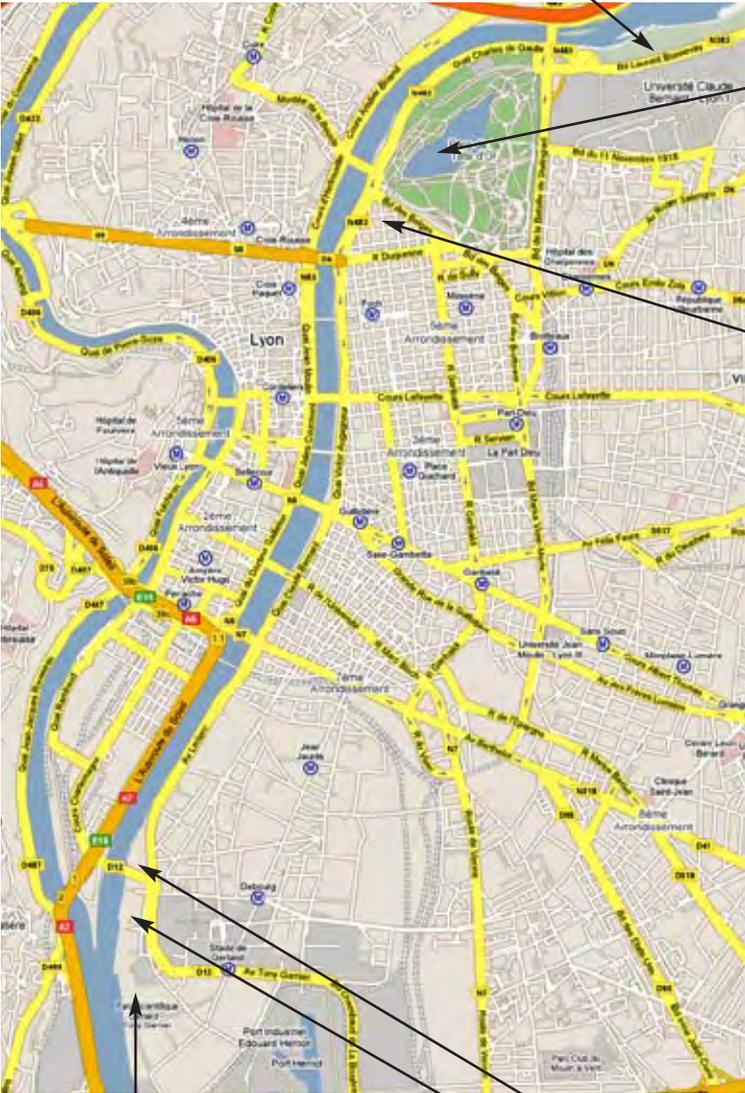


amont dans la planification, etc...).
 Comment a été assurée la maîtrise de ces opérations ?
 Que sous-tend la démarche de projet de paysage dans l'évolution de la Ville ?

La Feysine, Ilex



Parc de la Tête d'Or et Cité Internationale, M. Corajoud



Les Berges, In Situ



Parc de Gerland, M. Corajoud



Parc des Berges
T. Boursier-Mougenot/L. Giroud

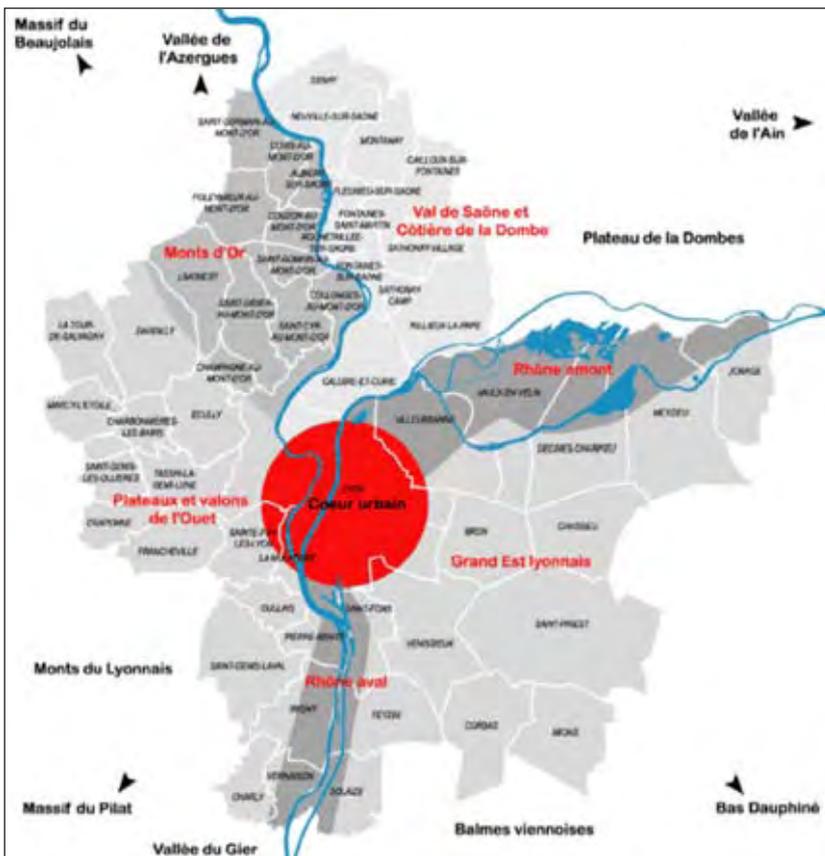
L'AGGLOMÉRATION "GRAND LYON"

La Communauté urbaine s'étend sur 30 km de long et 30 km de large et couvre une superficie d'environ 50 000 hectares. Si elle ne représente que 15% de la superficie du département du Rhône, elle rassemble 75% de sa population avec environ 1 200 000 habitants.

Lyon concentre en moyenne 8 680 habitants/km², tandis que le Grand Lyon affiche une densité de 2 333 habitants/km².

Sur le plan géographique, le territoire du Grand Lyon entretient une relation privilégiée avec la nature. De nombreux parcs (Lacroix-Laval, Miribel-Jonage, Parc des Hauteurs, Parilly...) permettent balades ou activités sportives. Le Grand Lyon est également en train de renouer avec ses fleuves, délaissés dans la seconde partie du 20^{ème} siècle. Ainsi la reconquête des berges du Rhône est bien réelle. En 2006, un espace de huit hectares le long de cinq kilomètres permettra de relier le Parc de la Tête d'or au Parc de Gerland, sans quitter les bordures du fleuve. Sur

la rive droite de la Saône, le resserrement de la vallée et la présence d'obstacles, tels que les parcs de stationnement ou certains ponts, gênent la création d'un cheminement continu. L'objectif du Plan Bleu est néanmoins de créer, sur cette berge, une véritable continuité piétonnière et cycliste depuis le confluent jusqu'à l'île Barbe. On ne peut parler de ce territoire sans évoquer son relief particulier. Si les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse ont joué un rôle central dans le développement de la cité, les Monts d'Or constituent aujourd'hui une réserve d'oxygène à dix minutes du centre urbain. Le Grand Lyon tend à offrir un juste équilibre entre espaces naturels et urbains.





**TABLE RONDE :
LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES
PUBLICS MENÉE PAR LE GRAND LYON, LA VILLE
DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE
À TRAVERS QUELQUES EXEMPLES
D'AMÉNAGEMENT RÉALISÉS OU EN COURS,
LE LONG DE L'ARC DU RHÔNE**

La journée est consacrée aux aménagements d'espaces publics réalisés, en cours ou en projet le long du Rhône et aux démarches qui ont été menés en amont au niveau de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Nous avons le plaisir d'accueillir à la fois des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. L'idée de cette table ronde est de leur poser des questions afin qu'ils donnent leur point de vue sur les modes de réalisation et sur l'évolution de la pratique du projet urbain. Cet après-midi, nous poursuivrons nos échanges lors des visites que nous ferons tout le long du fleuve depuis le parc de la Feyssine au Nord, jusqu'au parc Gerland au Sud de Lyon.

Les débats sont animés par Annie Tardivon, PCE DIREN Corse, et Cabinet In Situ, puis par Pascale Hannetel, PCE DDE Corse du Nord.

Pour la maîtrise d'ouvrage, à nos côtés :
GILLES BUNA, vice-président de la C.U. du Grand Lyon, porte la politique d'aménagement, d'urbanisme et de développement durable dans l'agglomération,

JEAN-LOUIS AZEMA, responsable du service Espace Public de la C.U. du Grand Lyon,

MIREILLE MAQUAIRE, responsable du service Espaces Verts de Villeurbanne, où nous visiterons le parc de la Feyssine,

DIDIER IMBERT, qui travaille également au Grand Lyon et porte des projets d'aménagement des espaces verts sur le secteur de Gerland.

Pour la maîtrise d'œuvre, des paysagistes qui pour certains sont également PCE :
MICHEL CORAJOURD, pour les abords de la Cité internationale et au sud le parc Gerland,

ANNIE TARDIVON, de l'agence In Situ pour l'aménagement des berges du centre de Lyon,
GUERRIC PERE, de l'agence Ilex, pour le réaménagement du site de la Feyssine.

TIM BOURSIER-MOUGENOT, pour le projet d'aménagement du parc des berges qui doit faire la jonction entre les berges aménagées récemment du centre ville et le parc de Gerland. C'est le dernier maillon pour boucler l'aménagement de tout l'arc du Rhône.





PRÉSENTATION DES DÉBATS
ANNIE TARDIVON
PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ÉTAT DIREN CORSE
CABINET IN SITU

« Bonjour à tous. Je vais donner d'abord la parole aux élus et aux représentants de la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération de Lyon et ensuite aux maîtres d'œuvre qui apporteront leur témoignage sur leurs expériences à Lyon. Je vous montrerai moi-même quelques images de l'aménagement des berges que l'on verra plus amplement dans l'après-midi.

Premièrement, nous aimerions avoir l'éclairage de la maîtrise d'ouvrage sur la politique des espaces publics engagée depuis environ une vingtaine d'années dans l'agglomération de Lyon. Depuis quelque temps, on a l'impression d'une évolution des commandes notamment au niveau des échelles des projets qui semble être aujourd'hui être celles des territoires. Qu'en est-il ?

Deuxièmement, nous voudrions que vous évoquiez la culture la maîtrise d'ouvrage développée dans le Grand Lyon. Avec le recul, quels enseignements tirez-vous de ces 15 ou 20 années de pratique professionnelle ? Quel bilan sur son organisation ? De quelle manière travaillez-vous au sein de la maîtrise d'ouvrage ?

La troisième question concerne la place de la concertation, à l'avis du public sur les projets d'aménagement. Et c'est pareil, je pense que ça serait bien que vous puissiez nous apporter votre éclairage là-dessus. Je passe la parole à Monsieur Buna. »



**GILLES BUNA
VICE-PRÉSIDENT DE LA C.U. DU GRAND LYON,
DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT, À L'URBANISME
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET ADJOINT AU MAIRE DE LYON**

SYNTHÈSE

Le travail que l'agglomération fait depuis environ 20 ans pour développer les espaces publics dans le Grand Lyon s'est inscrit dans la continuité au-delà des alternances politiques. Cette politique est caractérisée par une séparation rigoureuse entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, une grande exigence en matière de qualité paysagère et d'usages, la mise en place d'un vocabulaire urbain permettant une unité dans la qualité des espaces publics sur toute l'agglomération. Cette politique, qui a surtout consisté à réaliser des équipements, a évolué récemment pour opérer un rééquilibrage de l'agglomération en faveur des quartiers Est, en créant par le biais des espaces publics, des liens entre les différents secteurs du Grand Lyon. Le développement de modes de transport doux comme le tramway, les pistes cyclables et l'aménagement des berges du Rhône en sont des exemples. L'autre priorité de la politique que veut mener l'agglomération concerne la préservation des espaces naturels et agricoles que les outils de planification doivent permettre de mettre en œuvre pour mettre ainsi en projet une ville multipolaire.

« Merci. Je vais d'abord vous remercier d'avoir choisi Lyon pour votre séminaire annuel. Modestement, je pense que vous avez choisi Lyon pour l'intérêt tout particulier et remarqué qui est porté sur le travail qui y a été réalisé depuis 15 ou 20 ans. Il faut peut-être d'abord souligner la continuité et la détermination politiques qui, au-delà des alternances, a permis de mener une politique de qualité et de développement des espaces publics, et qui a également pris en compte l'aspect paysager dans le projet urbain.

En ce qui concerne l'organisation : au niveau de la Courly, il existe une séparation rigoureuse entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Au niveau de la maîtrise d'ouvrage, la commande publique a toujours reposé, me semble-t-il, sur l'analyse du site, des plans historiques et géographiques. Une analyse préalable des usages est souvent effectuée par des sociologues avec la volonté de croiser l'esthétique et les usages. Avec le recul, il me semble qu'il y a eu une évolution mais qui s'est

faite progressivement. Au niveau de l'agglomération, les espaces publics étaient conçus avec la volonté de répondre à une exigence de solidarité qui s'est traduite par une unité du vocabulaire urbain et par la volonté d'avoir la même qualité, les mêmes exigences dans la banlieue, dans la périphérie qu'au centre-ville. Cette volonté s'est transformée à partir du moment où notre problème, a été de rééquilibrer de manière urgente une agglomération hémiplogique avec une banlieue "chic" à l'Ouest, caricaturale, et une banlieue "choc" à l'Est. Je ne critique pas cette hémiplogie, mais à partir du moment où il y avait un impératif renforcé de rééquilibrage et de cohésion sociale, la question des espaces publics s'est posée de manière un peu différente. À partir du moment où à l'Est, on a voulu investir et développer les transports, engager des rénovations urbaines, faire de grands projets en matière de mixité sociale... la question des espaces publics s'est posée davantage en termes de liens. Restent certes de

grands aménagements, les carrés, les grands parcs, que l'on continue d'aménager. Je pense notamment à Saint-Priest, avec le travail de reforestation, de réhabilitation qui passe par le paysage, que nous avons mené avec l'ONF. Mais globalement, c'est le développement des liens qui est maintenant notre priorité. Je vais citer deux exemples : une ligne ferroviaire de chemin de fer a été réutilisée pour mettre en place une sorte de tramway qui ira jusqu'à la gare de Satolas. Un travail important sur le plan paysager a été réalisé pour le développement des modes doux et pour la mise en lumière pour laquelle on essaye d'avoir une unité. Le deuxième exemple que je pourrais citer est le travail fait sur les fleuves et d'abord sur le Rhône. Cette volonté pré existait, mais la mise en œuvre restait très timide. Sur le fleuve, la volonté était de supprimer le stationnement automobile sur les berges. On peut voir ce projet des berges soit comme une réalisation peu exemplaire de centre-ville, soit au contraire comme une réalisation qui donne une continuité de déplacement de la Feyssine, de Miribel-Jonage à Gerland avec des espaces de convivialité, des espaces de rencontres, des espaces, supports de déplacements par des modes doux. On a effectué, je pense, un changement d'échelle en passant d'une politique d'aménagement ponctuel qui voulait s'insérer dans la solidarité, à une politique de développement de liens ou de grands parcs s'inscrivant dans une politique d'agglomération extrêmement volontariste.

L'autre caractéristique est, je crois, d'avoir systématiquement fait appel à une maîtrise d'œuvre au travers de consultations qui n'étaient pas pipées. En même temps, je vis mal aujourd'hui ce que je considère comme un appauvrissement des procédures : autant j'ai été heureux de participer à des marchés de définition, avec une confrontation des

concepteurs, une discussion, une présence physique, un échange ; autant aujourd'hui, je trouve que les procédures obligent à beaucoup de gymnastique. Premièrement, l'anonymat sur le plan humain, ce n'est pas très enrichissant. Deuxièmement, étant PRM (personne responsable du marché) je ne participe donc pas à la commission d'appel d'offres. Je n'influence évidemment d'aucune manière le jugement de mes collègues mais il se trouve que souvent leur choix correspond à mes vœux. Ensuite, on lance une gymnastique absurde, où sont désignés deux ex-aequo pour pouvoir continuer la discussion. Tout cela se fait dans mon bureau, avec évidemment comme conseillers des gens qui n'ont pas participé à ces PAO (procédures d'appel d'offres). Est-ce une grande avancée dans l'organisation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ? J'ai quelques doutes là-dessus.

Une dernière chose : ce qui me préoccupe, c'est même une obsession, au-delà des aménagements, des liens, des développements des carrés, des points, des espaces de quartiers, etc..., c'est la disparition par le grignotage des espaces naturels et des espaces agricoles au sein de l'agglomération et au-delà. Les outils réglementaires à notre disposition aujourd'hui sont beaucoup plus intéressants qu'auparavant. La planification n'est plus indicative ou décorative. Elle peut devenir impérative à travers la loi SRU, les SCOT, la loi de 2005 sur les périmètres de protection des surfaces agricoles ou naturelles via les Conseils Généraux. Je crois qu'il faut s'en saisir, à la bonne échelle pour préserver ces espaces. Sinon Lyon risque de devenir une mégapole, une mégalopole. Ce qui m'intéresse, c'est plutôt une région urbaine multipolaire, avec de la discontinuité, ou plus exactement de la continuité mais végétalisée. >>>



JEAN-LOUIS AZÉMA RESPONSABLE DU SERVICE ESPACE PUBLIC DE LA C.U. DU GRAND LYON

SYNTHÈSE

Pour rompre avec une approche purement technique des espaces publics, la transversalité est devenue une nécessité pour prendre en compte la multiplicité des critères, l'histoire, les paysages pour croiser les échelles. Cette approche implique aussi une organisation des services très décloisonnée. L'aménagement des berges du Rhône est un exemple du changement d'échelle opérée dans la politique des espaces publics qui vise désormais à créer essentiellement des liens entre les différents secteurs de l'agglomération.

« Pour compléter ce que vient de dire Monsieur Buna, je souhaiterais revenir au diagnostic qui, au-delà des évolutions d'une politique, me paraît toujours valable. C'est pourquoi, a été créée effectivement l'idée d'une politique des espaces publics. Je souhaitais parler d'organisation avec la création d'outils techniques spécifiques. Au départ, le constat est extrêmement simple : les espaces publics résultaient d'interventions extrêmement techniques sur l'espace avec une stratification de la ville par couches successives, sans lien entre elles. On connaît tous le phénomène : quelqu'un vient s'occuper de poser des bordures, un autre arrive pour planter des arbres, un autre encore s'occupe de l'éclairage public, Decaux vient installer sa raquette, l'EDF... Ce constat est toujours bien réel, quelle que soit l'évolution ou les objectifs donnés à une politique. Il est donc nécessaire d'aborder l'espace public de manière totalement transversale, avec des approches multicritères, et surtout en croisant les échelles. C'est peut-être sur cette question des échelles que l'évolution de la politique se pose. La prise en compte de l'histoire et du paysage, donc de toutes les échelles, et de la situation d'un site dans un contexte plus large paraissait évidente pour rompre cette logique purement technique... Je ne critique pas la technique, mais dans une grande collectivité, plus les services sont spécialisés, plus ils travaillent de manière verticale. On connaît tous ce problème-là. L'intention est au départ de fournir une grande capacité d'expertise et une très grande efficacité dans les différents domaines. Mais les cloisonnements sont terribles. Donc l'idée a été de faire sauter ces cloisons. Cette évolution vers plus de transversalité est aujourd'hui perceptible dans la société toute entière et dans les formations techniques ou pour les corps de métiers. Cette logique a été conservée et a été mise au service des idées

globales affirmées dans le Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme des années 1990 qui identifiait effectivement la notion d'agglomération multipolaire. L'accent était mis sur le développement des centralités et la politique d'espaces publics était mise au service du développement de pôles urbains. Le grand paysage y était déjà pris en compte, puisque l'arc des fleuves était déjà très nettement identifié. Ce qui a débouché d'ailleurs sur d'élaboration du plan bleu. Effectivement, nous étions davantage dans une logique de travailler des espaces publics et des usages centrés. Si une évolution a eu lieu, c'est qu'aujourd'hui on est passé à une logique axée sur les déplacements en faisant le lien entre tous les aménagements qu'on a réalisés.

Dans ce contexte, l'aménagement des berges du Rhône a été pensé d'une manière différente de celle qui aurait prévalu il y a 15 ans. La logique a été ici de croiser l'aménagement des berges avec les politiques de développement des modes doux qui n'existaient pas à cette époque-là. Si on a demandé aussi aux services d'espaces publics de s'occuper de cette politique, c'était bien parce qu'il y avait l'idée qu'il fallait travailler sur la mixité des usages. Et nous sommes passés d'usages centrés sur les piétons avec une modération ponctuelle de l'usage de la voiture, à une notion davantage axée sur la cohabitation et à une échelle plus grande. Comme le disait Monsieur Buna, les outils à la base de cette politique ont évolué, mais des points fondamentaux subsistent comme considérer finalement que l'espace public, c'est la complexité et qu'il faut la prendre en compte. Le premier des invariants de cette politique est effectivement de faire

appel à la création, à des professionnels qui ont l'habitude. Dans ce contexte, il me semble que vous, paysagistes, avez su dès le début tirer votre épingle du jeu grâce à votre approche très large des échelles. Donc appel à la création avec, on y reviendra, une organisation qui sépare volontairement et très fortement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Deuxième invariant : la volonté de créer une unité en évitant d'avoir une collection de « signatures » sur l'agglomération : « Tiens, ça c'est un tel qui a fait ça, ça c'est un tel etc. », pour essayer de produire des espaces publics à grande échelle qui aient une forme de cohérence et de familiarité entre eux. Donc on a mis en place des outils comme ce qu'on a appelé le vocabulaire d'aménagement avec le lancement d'une ligne de mobilier urbain dont on peut voir aussi les limites aujourd'hui... La volonté était simplement de mettre un outil, un panel à la disposition des maîtres d'œuvre. Ce n'était pas un dogme et cela ne l'est toujours pas. Les maîtres d'œuvre savent qu'il existe des éléments de vocabulaire qui sont à leur disposition. Mais c'est le projet par lui-même qui fait la démonstration de l'intérêt d'utiliser ce vocabulaire ou au contraire de s'en détacher. Aujourd'hui, on est effectivement passé de la logique d'unité à un travail d'un autre ordre à l'échelle de l'agglomération. On le voit bien dans le SCOT, avec des priorités axées sur l'équilibre du développement et sur une logique de territoire. Nos structures sont donc en train d'évoluer aussi pour travailler dans cette logique de stratégie opérationnelle de territoire, pour développer une stratégie d'espaces publics de territoires. >>>



MIREILLE MAQUAIRE RESPONSABLE DU SERVICE ESPACES VERTS DE VILLEURBANNE

SYNTHÈSE

La communauté urbaine de Lyon a vocation à aménager et gérer les espaces publics. Les villes comme Villeurbanne ont quant à elles en charge les espaces verts. Depuis quelques années, la ville de Villeurbanne centre ses projets sur des espaces publics de proximité (petits parcs, jardins) au cœur des quartiers afin de répondre au plus près aux besoins des habitants. Les services de la ville sont aujourd'hui organisés afin d'être plus présents aux côtés de la Communauté urbaine dans la prise en compte des usages des espaces publics et dans la prise en charge de la concertation avec les habitants.

« Villeurbanne est une des communes de la communauté urbaine de Lyon. Il est intéressant de rappeler les compétences des uns et des autres, la communauté urbaine de Lyon ayant vocation à aménager l'espace public et à le gérer, les communes comme Villeurbanne ayant des compétences sur les espaces verts qu'elles aménagent et qu'elles gèrent.

Effectivement, puisqu'on parlait d'échelle, autant par le passé, on avait des aménagements à l'échelle du territoire, autant ces dernières années, la politique mise en œuvre par le maire de Villeurbanne recentre nos aménagements sur les espaces de proximité. C'est une politique volontariste qui vise à faire des espaces extérieurs. Un certain nombre de moyens a pu être mis en œuvre pour aménager vraiment des espaces, petits parcs, jardins, qui soient au cœur des quartiers et qui répondent aux besoins en termes de paysage et d'usage. Ces espaces, d'une surface comprise entre 3 000 et 5 000 m², sont aménagés sur des délaissés issus de déconstructions urbaines. C'est notre politique de jardins de poche. Il est vrai que l'on se situe sur deux échelles différentes. Ainsi, nous avons renforcé notre structuration en interne pour pouvoir mieux définir les usages des espaces publics et accompagner la communauté urbaine dans la maîtrise d'ouvrage et dans la conduite des opérations. Comment cela se traduit-il ? En termes de moyens, les services municipaux ne travaillent pas à la même échelle que les services de la communauté urbaine. Aussi, nous avons restructuré nos services en termes de missions en différenciant, non pas les missions de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrages, mais celles relevant de la planification. Ceci avec une partie des

missions de maîtrise d'ouvrage, mais plutôt en termes de planification et d'organisation à l'échelle du territoire de la commune, celles plus classiques d'un service extérieur, avec des missions de maîtrise d'ouvrage, de conduite d'opérations, de maîtrise d'œuvre partielle et d'entretien.

Ce renforcement a permis de réaffirmer le rôle de la ville dans l'identification des usages qui peuvent s'opérer sur l'espace public. Nous travaillons toujours en partenariat avec la communauté urbaine, mais nous sommes davantage présents pour accompagner les projets mis en avant par le Grand Lyon. Par ailleurs, on a développé – c'est un des derniers points que vous avez évoqués – la concertation, de façon à mieux définir les attentes des usagers en matière d'espace public, de façon à avoir des programmes précis pour les espaces de proximité. On se retrouve donc à l'interface à la fois des espaces publics "communauté urbaine" et des espaces publics de proximité. En ce qui concerne la concertation, on intervient de façon plus large sur le territoire de la commune, avec un rôle important dans les conseils de quartier. En ce qui concerne le développement, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, nous n'avons rien d'extraordinaire. >>>



DIDIER IMBERT **URBANISTE AU SERVICE URBANISME** **OPÉRATIONNEL DE LA C.U. DU GRAND LYON**

SYNTHÈSE

La conduite de projet est un élément très important pour la création des espaces publics. Pour l'améliorer, l'agglomération de Lyon a mis en place différents outils : comités de projets où se retrouvent les différents partenaires, outils de gestion permettant d'anticiper les besoins ainsi que de nouvelles pratiques de démocratie participative.

« En tant que praticien, je voudrais intervenir sur l'aspect organisation, structuration. Concevoir un projet de paysage, c'est bien sûr un acte intellectuel et esthétique porté par un concepteur, un paysagiste. Mais c'est l'organisation de plans plus structurés, de la conduite de projets qui est censée réunir différents acteurs. La politique des espaces publics développée dans l'agglomération avec le temps a bénéficié d'une structuration renforcée. Ce développement s'appuie sur différents outils :

D'abord, l'institutionnalisation depuis une dizaine d'années de la pratique de la conduite de projets en tant que tels, de façon à bien identifier les différents acteurs et partenaires, formaliser leur rôle, leur contribution de manière assez concrète au sein de notre organisation, la mise en place de comités de projets... C'est sans doute un progrès et cela nous permet d'avoir des outils de cohérence.

Toujours en termes d'organisation, on a mis en place, depuis moins de 8 ans, de nouveaux outils concrets de gestion (suivi physique et

financier) qui nous permettent d'anticiper les besoins, de répartir les moyens.

En accompagnement, se développent des nouvelles pratiques de démocratie participative locale, de nouvelles méthodologies actées dans une charte de la participation dont on parlera et qui est censée accompagner le projet à tous ses stades.

Enfin, en termes d'organisation des services, Jean-Louis Azema parlait de stratification fonctionnelle. Elle subsiste, mais elle est censée être nuancée, coordonnée dans la démarche de conduite de projets.

Et sur le plan des procédures, notamment des procédures de marchés, a été mis en place le regroupement des différents services dans des pôles fédéraux, financiers, administratifs pour optimiser nos procédures et assurer la mise en place des opérations. J'ai évoqué les différents outils de structuration, de coordination qui profitent à mon avis de plus en plus à la politique de développement des projets de paysage sur l'agglomération. »

DISCUSSION

Annie Tardivon
paysagiste Agence In Situ
PCE DIREN Corse

Je voudrais revenir un moment sur ces questions d'organisation, notamment sur ce que Jean-Louis Azema évoquait à propos d'une séparation forte entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Il se trouve qu'hier, on a visité un certain nombre d'espaces à Vaulx-en-Velin, dont certains nous ont été présentés par Alain Marguerit. Lui au contraire, semblait revendiquer une certaine forme de partage de la maîtrise d'œuvre avec des services communautaires. Il parlait d'opérations relativement anciennes où c'était effectivement légalement possible. J'aimerais avoir votre sur ce point.

Jean-Louis Azéma
responsable du service
Espace Public de la C.U. du
Grand Lyon

SYNTHÈSE

Dans les collectivités locales, la tendance est aujourd'hui à faire exclusivement de la maîtrise d'ouvrage. Le mélange des genres entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et gestion peut amener à adopter des solutions qui privilégient certains aspects techniques du projet comme, par exemple, la gestion. La séparation stricte entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre permet à chacun des acteurs d'affirmer ses exigences et de rechercher des solutions qui prennent en compte toute la transversalité du projet.

Les services des collectivités tendent de plus en plus effectivement à se tourner vers la maîtrise d'ouvrage pure. D'accord ou pas, cela me paraît être une réalité d'aujourd'hui. Dans le contexte que vous évoquiez, le problème est que la même personne sera maître d'ouvrage le matin, maître d'œuvre à midi et gestionnaire l'après-midi. La gestion du projet à ce moment-là, c'est humain, se fera obligatoirement selon les voies qui facilitent le plus les choses, en prenant en compte par exemple exclusivement les problématiques de gestion. Je ne dis pas qu'il ne faut pas prendre les problèmes de gestion en compte, mais si on ne prend en compte que ceux-là, on peut faire une ville totalement aseptisée, auto-nettoyable... À partir de ce constat, nous nous sommes dit "Il faut qu'il y ait une séparation très forte entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et gestion, de manière à ce chacun puisse jouer son rôle en développant et en affirmant ses contraintes, ses exigences..." Les contradictions, parce qu'il y en a toujours, essayeront de se résoudre au travers du projet, le projet ou l'aménagement ne devant pas être le résultat de la superposition de solutions ou de la résolution de contradictions.

Dès le début, dans les années 1989-90, nous avons donné des missions de maîtrise d'œuvre complètes aux concepteurs, ce qui

n'était pas habituel. À ce moment, la partie développement purement technique de l'aménagement, pouvait parfois être faible chez nos concepteurs. Ils ont appris ensuite effectivement à travailler, à s'appuyer sur des bureaux d'études spécialisés dans ces domaines. Ces bureaux d'études n'existaient d'ailleurs pas toujours. Ceux qui existaient étaient extrêmement techniques. Et on a vu donc apparaître des générations de nouveaux bureaux d'études, capables de travailler en transversalité sur tous les éléments de l'espace public à la fois (éclairage, espace vert, revêtements, fontainerie, statuaire, intervention artistique, etc...). C'est pourquoi au début, nous avons essayé, pour reprendre la question d'Annie Tardivon, premièrement, d'avoir une maîtrise d'œuvre partagée pour répondre à la difficulté qui était que nous, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et services, avions tous à apprendre et à évoluer. Le deuxième objectif était de sensibiliser les services traditionnels au travail avec les concepteurs. Au bout du compte, les résultats n'ont pas été à la hauteur de ce que l'on attendait. On a eu plus de difficultés. Aussi, on est revenu assez vite à une logique de maîtrise d'œuvre complète pour les architectes et les paysagistes.

*Tim Boursier-Mougenot
PCE Cotes-d'Or*

Je pense que, sur le site du Grand Lyon, il y a également une dimension importante qui est celle de la réalisation. Les entreprises se sont aussi adaptées à cette problématique d'espace public conduite par toutes les collectivités. Elles ont engagé une espèce de révolution dans leur mode de faire et ont acquis une très bonne technicité. Je pense que ce n'est pas négligeable. En tant que paysagistes conseils, nous nous retrouvons dans des territoires où il n'y a pas ce mode de faire et cette attitude.

*Jean-Louis Azéma
responsable du service
Espace Public de la C.U. du
Grand Lyon*

En effet, la mutation s'est opérée aussi au niveau des entreprises, tout simplement parce qu'elles n'avaient pas – vous avez eu raison de le souligner – l'habitude de travailler de cette manière. Sur le plan notamment technique, les entreprises ont dû retrouver un savoir-faire qui avait existé pour la pose des pierres par exemple, ou ont dû développer des techniques nouvelles. Il y a 17 ans, les bétons désactivés par exemple, ce n'était pas évident. Et on avait une très grande exigence vis-à-vis des entreprises. On n'hésitait pas à faire casser, ce qui n'était pas souvent le cas dans les opérations traditionnelles. Cette exigence de qualité a fait que les entreprises ont dû s'adapter. D'un autre

côté, on a eu une évolution des prix, parce que les entreprises ont pris en compte cette exigence. Je crois qu'il faut le dire. Le savoir-faire qui existait au début du siècle passé a été retrouvé.

Annie Tardivon
paysagiste Agence In Situ
PCE DIREN Corse

Juste avant de passer la parole aux maîtres d'œuvre, je voulais revenir un instant sur la concertation. Il me semble que cet aspect a évolué aussi dans ces dernières années. Monsieur Buna pouvez-vous nous en dire un petit mot ?

Gilles Buna
Vice-président
de la C.U. du Grand Lyon,
délégué à l'aménagement, à
l'urbanisme et au
développement durable,
et adjoint au maire de Lyon

SYNTHÈSE

Ces dernières années, la concertation sur les projets d'espaces publics a été à la fois systématisée et professionnalisée. Les enjeux de la concertation sont désormais clairement exposés, le rôle de chacun bien déterminé et les limites sur ce qui est « amendable ou pas » bien fixées. Dans certains contextes particulièrement complexes, les projets sont choisis en fonction de leur capacité à évoluer à la faveur de la concertation. Cependant et malgré sa professionnalisation, la concertation reste un exercice difficile dont le bilan est mitigé.

On a essayé de professionnaliser la concertation d'abord en la systématisant, deuxièmement, en utilisant des médiateurs qui font l'interface entre les concepteurs et les participants à la concertation. Les contextes sont à chaque fois différents. Lorsque l'on commence une concertation, il me semble qu'il faut être très clair. Il y a des choses qui sont discutables, d'autres qui ne le sont pas. Dans le projet des berges par exemple, la première chose que j'ai dite, c'est « Ce qui ne se discute pas, c'est la suppression totale du stationnement sur les berges et l'enveloppe financière ». En d'autres termes, la concertation doit enrichir mais pas renchérir le projet. Ça, c'est la théorie. Il y a des projets qu'on choisit parce qu'on pense qu'ils sont extrêmement plastiques et que les obstacles sont multiples pour la réalisation du projet. Il vaut mieux donc avoir un projet souple qu'on puisse enrichir. Il y a des cas où on est en terrain miné, parce qu'il y a eu une réalisation antérieure et que les habitants ont oublié ce qu'ils avaient demandé. Aussi, quand on arrive, on entend : « De toute façon la concertation, ce n'est pas la peine, on ne vous croit pas parce qu'on ne nous a pas écouté la dernière fois », même si la concertation avait auparavant parfaitement fonctionné. Il faut donc déminer. On mène alors un travail de réseau, on déjeune beaucoup dans le quartier et on essaye d'entendre ce qui est sous-jacent, les angoisses créées par la mutation du quartier. S'il y a quelques maladroites de vocabulaire en plus, il faut remonter la pente. Globalement, il y a eu des avancées avec une conduite de la concertation qui,

aujourd'hui, est beaucoup plus professionnelle qu'en début de mandat. Mais le bilan reste nuancé.

D'autre part, il y a toujours ce à quoi on a mal pensé. Pour le projet des berges, dans les réunions de concertation, on a beaucoup travaillé par séquence, par thème, par profils longitudinaux, par séquences transversales. On y a passé beaucoup de temps. Il y a eu de profonds fléchissements apportés au projet initial, mais c'était prévu comme ça. Mais in fine, on se retrouve quand-même avec une polémique à propos des personnes handicapées. Il a fallu concilier des exigences parfaitement contradictoires sans avoir la culture allemande de la coexistence des modes de déplacement. On a essayé de séparer le plus possible les bandes cyclables, les bandes piétonnes, les bandes rollers. Et tout ça n'aboutit pas encore à une coexistence paisible. C'est normal, car il faut du temps pour que chacun trouve sa place. Par contre, on a un problème démesurément enflé sur l'insuffisance de banalité de telle ou telle surface pour les handicapés. On est dans un site historique où il y a des rampes. Ce n'est pas nous qui les avons installées. Il y a cinq paires de doubles rampes, et on ne peut pas y toucher. Par bonheur, il y en a plus de la moitié qui est à 25 %. Au-delà, je ne sais pas me conformer à tous les aspects de la loi. Il est donc difficile de faire face à des revendications qui, sur le plan humain sont parfaitement légitimes, mais qui, sur le plan de la réalisation, du projet, ne peuvent pas toujours être prises en compte. Je souhaite à tous ceux qui sont dans cette salle beaucoup de courage pour appliquer les législations.

*Annie Tardivon
paysagiste Agence In Situ
PCE DIREN Corse*

Je vous remercie. Je pense que le temps est venu, après avoir écouté des maîtres d'ouvrage forts, d'écouter des maîtres d'œuvre forts. Je passe la parole à Pascale Hanneltel qui va me relayer pour la suite de ces échanges.



PASCALE HANNETEL
PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ÉTAT CORSE DU SUD

« Bonjour. Les maîtres d'œuvre présents vont nous présenter les différents projets réalisés le long du Rhône qui témoignent de la cohérence de politique d'aménagement sur cet élément de géographie identitaire. Guericc Pere va commencer par nous présenter le projet du parc de la Feyssine. Annie Tardivon poursuivra avec le projet des berges et Michel Corajoud nous parlera de Gerland. Et ensuite Tim Boursier-Mougenot nous dira deux mots sur le travail en cours. L'idée est d'essayer de donner une vue d'ensemble sur la succession et les différences entre les projets, de parler du programme qui a conduit à la mise en œuvre des différentes opérations, du contexte de la commande et des relations avec la maîtrise d'ouvrage... »



GUERRIC PERE PAYSAGISTE, AGENCE ILEX

SYNTHÈSE

Le long du Rhône, dans le contexte très urbain, le parc de la Feyssine à Villeurbanne est un espace à dominante naturelle. À partir d'une friche de 45 hectares avec de nombreuses contraintes liées notamment à la nature du sol, le parc a été conçu pour évoluer dans le temps sans imposer d'usages déterminés. Il est desservi par trois chemins dont une piste cyclable qui permet de relier entre eux les différents aménagements le long du fleuve.

« Bonjour à tous. Cet espace est un peu atypique sur l'arc du Rhône. On est ici à fois en ville et sur une friche industrielle. La question était de rendre cet espace appropriable, d'attirer la population tout en offrant de l'espace naturel dans un contexte urbain dense. Pour ces 45 hectares en frange du Rhône, le budget était très court. La problématique fut donc de savoir comment on allait pouvoir créer des espaces publics d'avenir dans un contexte financier réaliste et avec une philosophie axée sur la qualité et la création d'espace de nature. Le projet se situe en haut de l'arc du Rhône. Vous allez faire la promenade tout à l'heure du Nord au Sud. Cet aménagement, à coût limité, avec une philosophie de nature urbaine, se prolonge dans le cadre de l'anneau bleu très en amont. Il y a donc une vraie continuité.

Ainsi, même si on réalise des aménagements de détail ou très simples, ils ont pour objet de relier entre eux de grandes pièces de territoire. Là, je crois, réside la nouveauté. Elle n'est pas tellement dans le matériau, dans l'investissement qu'on fait, mais c'est dans la continuité intellectuelle. Le parc de la Feyssine est dans la continuité du parc de la Tête d'Or qui a 150 ans. Ses 45 hectares se déroulent jusqu'au boulevard périphérique. C'est un lieu non visible a priori puisqu'il est situé en contrebas de l'ancien boulevard périphérique. Dominé par l'eau, cet espace a été créé par la construction de la digue en 1850 qui, en retenant l'eau, a permis d'urbaniser tout le quartier des Brotteaux. Dimension très importante : ce sont des espaces qui, avec l'évolution du Rhône, bougent et sont en mutation. Ce sont des langues de graviers qui ont été diversement exploitées. Nous sommes maintenant à un instant "T" de cet espace. Et notre projet, a été conçu à partir de cette donnée. Ce projet n'est ni dessiné, ni définitif afin de réintroduire l'idée toute simple que la gestion c'est le paysage et que pour que ça marche bien, il faut prendre ce rythme-là.

La forme la plus récente est constituée par des champs captants sur lesquels des prises d'eau alimentaient l'agglomération en eau potable. Ils ont été abandonnés dans les années 1970. C'est devenu une friche dans laquelle les puits de champs captants sont toujours présents. Cet espace invisible représentait une formidable opportunité pour la commune de Villeurbanne qui a peu d'espaces verts. Au niveau des maîtrises d'ouvrage, le Grand Lyon a été moteur, mais la ville de Villeurbanne a été aussi très fortement porteuse. Il y a une collaboration réussie de la maîtrise d'ouvrage sur ce projet. Les terrains appartenaient aux deux tiers à la communauté urbaine qui les a cédés. Il y a eu également des expropriations. Une concertation importante a été menée dans la ville de Villeurbanne pour savoir quoi faire de cet espace qui était très convoité. Ainsi, quand Charles Hernu était maire, il existait sur ce territoire un projet intitulé « Villa Urbana » qui consistait dans la réalisation d'un front urbain à l'image de la Cité Internationale. Mais dans ses plans d'organisation générale du territoire, la communauté urbaine a réservé cet espace pour créer un lieu ouvert, un lieu public, un lieu de nature. Au moment de la programmation, la question était : « Que faire de ces 45 hectares peu accessibles. Y met-on beaucoup d'argent pour faire un parc de plus ou va-t-on assumer le fait qu'il s'agit d'un lieu un peu isolé où il risque d'y avoir des problèmes de sécurité ? ».

Pour revenir au terrain : le lieu est faussement humide, parce que situé sur des graviers et que la nappe phréatique a été rabattue par des aménagements du Rhône. Il existe un dépérissement végétal lié à une aridité du sol avec des arbres qui meurent. Donc un cocktail composé d'un grand espace soumis à la pression urbaine, des sols difficiles, une ambition importante parce que cet espace constitue un des maillons de la chaîne. L'idée du

“naturel urbain”, peut-être banale, est importante parce qu'elle évoque en termes de programme l'idée d'une certaine liberté d'usage. Il y a là une liberté pour les populations de se trouver dans un parc qui n'est ni fini, ni dessiné. Et en même temps, cela permet de s'adapter au rythme de croissance des végétaux, aux demandes ultérieures... Nous avons conçu ce parc comme une interpénétration du vide et du plein. Le plein correspondant à la friche existante sur laquelle on s'appuie. En effet, on n'avait pas les moyens de faire beaucoup de choses au niveau de la végétation en raison de la nature du sol. De plus, cela aurait nécessité des travaux titanesques. Nous avons donc pris en compte les contraintes du paysage. D'autre part, nous avons voulu faire entrer la lumière pour créer de l'espace libre. Il ne faut pas avoir peur du vide, parce que c'est lui qui permet l'appropriation. Les espaces qui étaient boisés ont été taillés ou retravaillés. On a construit une interpénétration entre espaces boisés et espaces vides afin de démultiplier les ambiances...

Nous avons donc travaillé selon trois lignes principales qui correspondent à trois grands chemins : un chemin de halage, qui permet d'apprécier le rapport au fleuve, la promenade hectométrique qui passe dans des endroits où on ne passait pas auparavant et que l'on a ouvert dans le boisement, et enfin, le troisième, une piste cyclable confortable qui est une incitation à la continuité. Ce dernier chemin permet d'attirer les cycles et de dégager les deux autres axes. Ce squelette fonctionnel est aussi la trame qui permet de découvrir et de démultiplier l'espace du parc qui est long (1,5 kilomètres) mais pas très large. L'idée derrière tout ça a été de conserver à cet espace un objectif pédagogique. Un gros travail de concertation avec les associations locales

d'environnement, les pédagogues, les écoles... a été mené pour voir comment le parc pouvait être exploité en mode découverte.

Nous avons également fait un plan de gestion pour prendre en compte l'évolution du parc et répondre par exemple à la question de savoir comment passer d'un boisement à bois tendre à un boisement à bois dur. Nous avons fait un parcellaire, proposé des traitements qui permettent de gérer cette évolution de manière douce, en y allant donc sur la pointe des pieds, parce qu'on sait que si on touche trop, ça risque de casser.

Sur les boisements, l'idée a été de faire rentrer la lumière. C'est tout bête et c'est un principe forestier qui fait qu'en éclaircissant, en nettoyant, on favorise la régénération spontanée et, dans le même temps, on permet l'appropriation et la mise en sécurité. Ainsi, des parcelles ont été complètement défrichées, d'autres nettoyées.

Des parcelles expérimentales ont été plantées pour voir ce qui allait s'adapter le mieux et ce que cela pouvait donner avec le temps. Au moment du concours, nous avons travaillé avec une équipe de jardiniers de la ville de Villeurbanne, qui maintenant continue toute seule. Parce qu'au fond, le vrai paysagiste, c'est le jardinier. La structure mise en place, par exemple, pour faire rentrer la lumière et ouvrir sur le fleuve, sera pérennisée par le débroussaillage et par le nettoyage. C'est

extrêmement important parce que c'est la création du tableau. Ce sont les jardiniers qui s'en occupent maintenant. Une des qualités de ce paysage réside aussi dans sa simplicité : il n'y a pas une dalle, pas un équipement... On verra ensuite quels sont les besoins qui apparaîtront. On a refusé la voiture, des équipements notamment de jeux, la lumière malgré la forte demande. On a préféré d'abord reconstituer, remettre en état et voir ensuite comment l'espace évoluerait.

Une autre de ses qualités réside dans l'horizon fabuleux, le fait de se trouver au cœur de Lyon avec de grands dégagements horizontaux. Moyennant une gestion différenciée intelligente, on démultiplie ces espaces par des effets de matière très intéressants. On exploite d'anciennes formes industrielles, comme les canaux d'infiltration des eaux. Dans le boisement, on introduit la lumière et grâce à cela, le lieu devient vraiment très fort. Il y a aussi une dimension de protection des biotopes. Par la mise en lumière, l'ouverture et la gestion fine, le site abrite 18 espèces d'orchidées sauvages.

Pour finir, je souhaite que ce concept de nature urbaine souple -que nous mettons en œuvre à d'autres échelles sur le chemin de halage et puis sur des petits espaces (2 000 à 3 000 m²) à Villeurbanne- la gestion légère et l'implication forte des jardiniers constituent peut-être une façon de travailler sur des paysages même très urbains et contemporains. >>



ANNIE TARDIVON PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ÉTAT (CORSE) CABINET IN SITU

SYNTHÈSE

Le programme de l'aménagement des 5 km des berges du Rhône en centre ville de Lyon était basé sur l'élimination totale du stationnement et la réalisation de nouveaux systèmes d'amarrage adaptés aux différents bateaux qui y stationnent. Tout le long du linéaire, deux parcours ont été réalisés. Entre le premier qui longe le fleuve et est réservé aux piétons et le deuxième réservé aux cyclistes et aux rollers situé le long du mur perré, s'intercalent différents espaces, jardins, espaces de jeux, espaces minéraux,... qui répondent aux différentes demandes d'usage... Le projet, conçu et réalisé dans un temps relativement court, a fait l'objet d'une démarche de concertation importante avec les riverains.

Pascale Hannetel

JE VOULAIS REMERCIER VRAIMENT GUERRIC PERE POUR CE PROJET ET SA DÉMARCHE QUE JE TROUVE PASSIONNANTS. ILS POSENT LES QUESTIONS DE LA NATURE DE L'ESPACE NATUREL URBAIN, DE SA VIE ET DE SA GESTION. LA NOTION DE COLLABORATION

AVEC LES SERVICES QUI GÈRENT ENSUITE CES ESPACES EST TRÈS INTÉRESSANTE. JE DONNE MAINTENANT LA PAROLE À ANNIE TARDIVON QUI VA NOUS PARLER DES BERGES DU RHÔNE QUE NOUS VISITERONS CET APRÈS-MIDI.

Annie Tardivon

« Nous visiterons le site des berges cet après-midi. Nous parcourrons un linéaire relativement long à pied, en espérant qu'il n'y aura pas une pluie battante comme hier.

En introduction, ce projet, contrairement à ceux que l'on a pu voir hier à Vaulx-en-Velin, n'est pas un travail sur l'endurance. Tout s'est déroulé rapidement, puisque le marché de définition a été lancé il y a quatre ans et demi. Un temps très court, je pense même trop court. Nous avons démarré les études au printemps 2003 et le chantier en août 2005. Une grande partie, soit environ les deux tiers du linéaire, a été inaugurée très récemment. Il reste deux portions respectivement en amont et en aval sur lesquels les chantiers ne sont pas tout à fait achevés. Nous ne sommes pas du tout ici dans le cadre d'une réparation lente mais plutôt dans celui d'une transformation radicale qui en même temps a été partagée. La

concertation dont a parlé tout à l'heure Gilles Buna a été largement développée sur l'opération des berges du Rhône avec une règle du jeu effectivement assez claire, des éléments qui étaient négociables, d'autres qui ne l'étaient pas. L'aménagement démarre à l'aval du parc de la Tête d'Or, au niveau du pont Churchill, dans un site où les berges sont encore mobiles. On est encore un peu dans la configuration que décrivait tout à l'heure Gueric Pere, avec un certain nombre d'îles qui bougent en fonction de l'activité du fleuve. Le Rhône est un fleuve très dynamique qui connaît des crues soudaines et importantes. Aussi, il remanie complètement tous les petits bouts d'îles qui sont dans le lit mineur. En aval, le projet se déploie presque jusqu'au pont Pasteur. Donc en tout, c'est 5 kilomètres de long. La configuration du site est très particulière : une largeur qui varie entre 7 ou 8 mètres à l'amont et à l'aval et qui s'élargit jusqu'à près de 70 mètres dans sa partie

centrale, comme ici au niveau du pont de la Guillotière. Donc un linéaire important et une configuration très étroite.

Le linéaire représente une surface de 10 hectares au total situés à la fois en plein centre-ville et dans le territoire du fleuve. Il se trouve également en contrebas d'une digue de protection érigée au milieu du XIXe siècle pour protéger des crues le quartier des Brotteaux et les 6ème et 3ème arrondissements. Cette digue a été construite après une crue dévastatrice aux environs de 1840. C'est un mur perré, oblique, qui parcourt la totalité des cinq kilomètres et qui donne une espèce d'assise continue sur toute la ville. L'espace sur lequel on est intervenu part de cette digue, va jusqu'au Rhône et comprend les quais et le bas port construit notamment pour le déchargement de bois. Le site est soumis à des crues qu'on ne peut prévoir plus de quatre heures à l'avance.

Nous avons répondu à un marché de définition, ce qui permet à la fois de faire évoluer le projet et le programme. La commande, claire au départ, consistait à supprimer les voitures, mettre en place des parcours de cheminement sur l'ensemble des berges et à conserver l'amarrage des bateaux. De l'amont jusqu'à l'aval, on a déployé deux parcours parallèles : un cheminement piétons à proximité du fleuve et un parcours de glisse situé à proximité du mur perré et qui ondule un peu plus, qui a une forme tressée, en référence au régime hydraulique du Rhône. Les variations de largeur nous ont permis de glisser dans l'interstice entre les deux chemins un certain nombre de jardins naturels ou plus urbains, des surfaces minérales, des jeux d'enfants ou des terrains de sport permettant ainsi d'offrir des usages différents. Les différents usages ont été discutés

dans le cadre de réunions de concertation. Notre projet de départ proposait un certain nombre de grèves minérales ou végétales et émettait des hypothèses. Lors des réunions de concertation, les riverains et les associations ont pu réagir. L'autre élément du programme consistait dans l'amarrage des bateaux. Jusque là, ils avaient chacun leurs propres systèmes d'amarrage qui ne résistaient pas toujours aux crues. On a un maintenant un système d'amarrage qui permet de résister aux crues centennales du Rhône.

Il existe trois types de bateaux amarrés le long des berges. En amont, ce sont des bateaux d'habitation qui font en moyenne 40 mètres de long. Dans la partie médiane, les bateaux d'activités qui abritent des restaurants, des bars, des boîtes, des pubs sont un peu plus grands. Enfin, dans la partie aval, au niveau de l'université, les bateaux de croisière font jusqu'à 130 mètres de long. Donc, nous avons dû réfléchir à des systèmes d'amarrage qui soient adaptés à chacun de ces types de bateaux tout en permettant une certaine flexibilité notamment au niveau des déplacements. La grande nouveauté par rapport à ce qui existait auparavant a été le raccordement au réseau souterrain. Nous avons également eu une réflexion sur l'éclairage qui s'appuie sur le mur perré oblique, ses pierres calcaires claires jouant le rôle de réflecteur. On y a donc projeté des éclairages blancs, bleutés à l'image du clair de lune pour essayer d'être le plus doux possible. Lyon étant une ville déjà très éclairée. Je n'ai pas beaucoup parlé des relations avec la maîtrise d'ouvrage. Ce que je peux dire c'est qu'on a travaillé avec la maîtrise d'ouvrage dont les exigences étaient fortes sur la question du respect de l'enveloppe, des délais et de la qualité de l'opération. >>



MICHEL CORAJOUD PAYSAGISTE

SYNTHÈSE

Le projet de la Cité Internationale, réalisée par Renzo Piano, s'inscrit délibérément dans le paysage du Rhône. Il se réfère à la géographie particulière du site comme point de contact entre le naturel du fleuve et son apprivoisement par l'homme tout au long des siècles. Entre le parc de la Tête d'Or et le Rhône, le projet de la Cité Internationale s'est donc volontairement inscrit en correspondance avec l'environnement et l'écologie du fleuve.

« Je voudrais simplement vous aider pour la visite que vous allez faire tout à l'heure. La Cité Internationale, c'est grand et je ne pense qu'on n'aura pas le temps de tout voir. Je vais brosser rapidement l'historique de ce projet et notamment dans ses aspects paysagers. La Cité Internationale est une opération dont on ne fait pas le tour en 10 minutes... La cité est située sur la digue dont on parlait tout à l'heure qui protège la ville des grandes crues du Rhône qui inondaient la totalité des Brotteaux. Sur cette digue, au moment où nous avons commencé à travailler sur le projet avec Renzo Piano, il existait déjà le Palais de la Foire. Pendant plusieurs années, nous avons pensé réhabiliter le Palais de la Foire et que c'était dans la structure de ce bâtiment qu'il fallait créer la Cité Internationale. Et puis, pour un certain nombre de raisons que je n'ai pas le temps de développer ici, on a abandonné et l'on est passé à une autre forme urbaine. Mais Renzo Piano a quand même gardé l'idée que l'esprit de la foire internationale devait être conservé, notamment sa rue intérieure.

Quand Renzo Piano a gagné ce concours, assez exceptionnel pour un architecte, l'idée a tout de suite été que le projet devait se référer à deux fondamentaux constitués d'un côté par le fleuve et de l'autre par le parc. Aussi, dès l'origine, Renzo Piano a pensé que ce qui allait être décisif pour son morceau de ville était le paysage et, qu'au fond, la Cité Internationale devait être enfouie dans la « nature ». Renzo Piano a établi cette règle dès le départ, ce qui donnait une énorme responsabilité au paysagiste puisque que le cadrage de l'ensemble de la Cité Internationale était un cadrage naturel. La situation de la Cité internationale est particulière : le Rhône, à la hauteur du parc de la Tête d'Or, traverse un gisement de graviers avec lesquels a été construite la ville de Lyon, un lieu où il y a eu des carrières monumentales.

On le voit bien, l'emprise est ici très large et il a de multiples lits. Ici, le fleuve rentre en ville, ce qui est décisif pour l'opération de la Cité Internationale. À cet endroit du fleuve, le système géographique du fleuve, son action, sa dynamique se croisent avec l'action des hommes qui ont construit toute une série d'ouvrages pour se protéger du Rhône, sans d'ailleurs l'avoir endigué. Ces croisements entre le "sauvage" et "l'urbain" est précisément ce qui caractérise ce moment particulier de la Cité Internationale. On voit cette emprise phénoménale du Rhône qui, à partir de la Cité Internationale, se canalise dans cette formidable coupe que tout le monde connaît bien à Lyon, ces deux quais avec ces platanes pratiquement d'un bout à l'autre et qui forment les caractéristiques très fortes du Rhône. On voit - c'est ancré dans la ville - que tout le dispositif scénographique de la Cité Internationale part de ça, de ces croisements entre nature et culture.

De l'autre côté de la digue, au XIX^e siècle, les paysagistes ont construit ce magnifique parc de la Tête d'Or. Assez curieusement, ils l'ont conçu en se détournant complètement du paysage et de la nature et ont recréé à l'intérieur de leurs propres limites, une idée de la nature tout en se servant de la thématique du lac. Aussi, quand vous êtes dans ce parc magnifique, vous n'avez plus aucun rapport avec le Rhône. C'est d'ailleurs une caractéristique très particulière de la pensée du XIX^e siècle : l'idée de nature devait être entièrement recomposée. Avec Renzo Piano, nous nous sommes dits que nous n'allions pas toucher au parc de la Tête d'Or, entité historique parfaite, mais qu'on allait ajouter à ce parc un parc nouveau, une construction urbaine nouvelle qui, d'une certaine façon, s'adresserait davantage au Rhône. Pour des raisons liées aux inondations

et par prudence, on s'est situé en arrière du fleuve.

Assez curieusement d'ailleurs, le parc évoque l'image de la nature avec un dispositif quand même paysager, des plantations extrêmement horticoles et qui, au fond, sont complètement coupés des fondamentaux représentées par les digues du Rhône qui portent des groupements de végétaux très horticoles, des groupements de platanes par exemple qu'on ne retrouve nulle part ailleurs et qui aujourd'hui sont des arbres qui ont une majesté extraordinaire. Je voudrais montrer cette image qui est importante pour moi. La première idée que l'on a eue a été d'enfouir la Cité internationale dans la nature. Au moment où je suis rentré à la Cité Internationale, j'ai vu que les dragues étaient en train de nettoyer complètement toute la rive du Rhône. Avec Jacques Olivier, on a passé un accord avec tous les carriers et on a réussi à négocier pour conserver 4 hectares de graviers qui font précisément partie de cette couche dynamique sur laquelle on n'a pas un grand contrôle. Mais cela a permis - c'est cela que je voulais montrer - à partir du centre-ville, à partir du quai en face de la mairie, de créer une histoire paysagère, qui clairement, avec la Cité Internationale, s'annonce par rapport au centre-ville.

Avec Renzo Piano, la discussion était la suivante. En ayant parcouru ensemble le fleuve dans tous les sens, on s'est rendu compte que l'une des particularités du Rhône est d'être constitué de couches différentes : les couches du Rhône naturel puis les couches du Rhône humain. Les hommes construisent des lanières qui sont des digues de protection et le fleuve lui-même accumule des couches. Les premières couches basses sont les zones d'atterrissement de graviers. Sur la couche suivante où l'altitude

est un peu plus forte, un certain nombre de lignes prend pied avec des contreforts qui sont d'anciens bras morts du fleuve... Puis le mur digue qui est commun à tous les maîtres d'œuvre du Rhône ; l'ancien mur de protection de la digue du grand centre qui était enfoui au moment où nous faisons la Cité Internationale. Et puis une dernière couche constituée par les magnifiques alignements de platanes, cette partie de la pelouse, la ligne du transport en commun et puis la clôture...

D'un coup, Renzo Piano change son projet et décide de travailler la Cité internationale comme des couches supplémentaires. Il comprend que ce qui va désormais gouverner la pensée urbaine de la Cité Internationale, c'est le fleuve, élément générique à partir duquel la pensée de la Cité va pouvoir s'établir. C'est cela que je voulais vous faire comprendre lors de votre visite : le Rhône est le maître d'œuvre principal de l'organisation de la Cité Internationale. On voit les systèmes de petits pavillons de Renzo Piano autour de la rue intérieure : c'est la réminiscence de l'ancienne rue du Palais de la Foire, qui forme des arcs comme l'ensemble du dispositif du Rhône. Voilà une image de la Cité Internationale, avec ses différentes couches : la couche du bas port, la couche du boulevard, la couche de la bande boisée. Certains, notamment les commerçants ou les exploitants des salles de cinéma, reprochent à la Cité Internationale d'être cachée par la végétation et de n'être, par conséquent, pas assez visible.

Nous avons fait un travail sur les rives mêmes du Rhône. On avait négocié avec les ingénieurs afin qu'ils laissent la moitié de l'arc du Rhône à notre disposition. Nous pouvions faire ainsi la démonstration que nous étions capables, sans enrochement, de discipliner la rive et de la tenir

uniquement avec des boutures végétales. On a travaillé avec des biologistes suisses. Voilà une coupe qui montre la manière dont Renzo Piano pensait son rapport avec la nature. Il y avait ces magnifiques platanes qui malheureusement sont aujourd'hui malades et qu'on est obligé d'abattre les uns après les autres. Il y a le jardin pittoresque que je vous conseille d'aller voir pendant le temps de midi. Mais ce que l'on voit bien sur cette coupe ici, c'est que la façade de la Cité internationale conçue par Renzo Piano s'arrête à la hauteur de la cime des arbres.

Ce que j'aime beaucoup à la Cité Internationale, -vous allez me dire si je me trompe ou pas- c'est qu'on n'a pas le sentiment qu'un paysagiste s'est énervé à faire un projet. On a l'impression que tout ce qui est là est là depuis longtemps. Ce mur est ainsi très démonstratif. Dès l'origine du projet, on a pensé que ce mur existait. On n'en était pas sûr puisque les remblais de la Cité internationale le recouvraient. Et on a fait le pari que ce mur existait et qu'il allait devenir un élément fort d'armature du projet. On a donc fait le pari de ce mur. S'il existait, la DDE voulait le démolir pour faire passer le boulevard urbain. Il se trouve qu'en changeant les terrassements, on a remis à jour le mur qui "symptomatise" toute la longueur des quais. Ce qui aujourd'hui me plaît dans cette idée, c'est que ce n'est pas moi qui ai construit le mur, mais en lui donnant une deuxième chance, en lui restaurant une nouvelle fonction, en faisant que ce mur joue un rôle capital, je me suis servi avec économie d'un outil existant. Le message que je voulais faire passer, c'est qu'il faut faire attention, qu'on n'est pas obligé de tout bousculer, de tout changer. On peut parfois en tant que paysagiste, si on est très attentif à la réalité, récupérer des structures qu'on peut mettre à disposition pour

l'aménagement. C'est ça qui me plaît. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'à sa manière, la nature recouvre ce mur de nouveau, puisque aujourd'hui, il est envahi par le lierre. Donc, on voit bien que notre pensée s'est ancrée dans la problématique du fleuve, avec l'idée qu'au fond, le Rhône était le véritable acteur de la situation paysagère. On s'aperçoit que toutes les choses qui ont été mises en place ici l'ont été d'une manière fondée. Et c'est ce qui donne le sentiment que ça a toujours été comme ça. C'est l'idée du moins que l'on se fait. Peut-être que je me trompe. Mais dans cette partie-là du parc, on a l'impression que personne s'est énervé à faire un projet. J'aime ce projet à cause de cela. Je dis souvent que c'est un projet de vieux, parce que c'est vrai que lorsqu'on est vieux, on n'a plus tellement

besoin de s'exprimer. Et puis d'une certaine façon, on prend plus de temps pour écouter à la fois le paysage et les gens. Ce qu'il y a de beau, c'est qu'on a donné à construire deux parcs opposés l'un à l'autre, avec des surfaces à peu près équivalentes, mais dans deux endroits extrêmement différents : la Tête d'Or en rapport ici avec ce fleuve "naturel", un lieu qu'on pourrait qualifier de méditatif ; et à l'opposé, le parc de Gerland dans le Lyon Sud, le Lyon actif, le Lyon du port Edouard Herriot, le Lyon de toutes les grandes industries qui sont le long de l'autoroute. Le parc de Gerland aura une autre signification. Autant à la Tête d'Or, on est dans la contemplation, dans l'idée de nature, autant dans le parc de Gerland, on est dans l'action. J'en dirai plus cet après-midi. >>>



TIM BOURSIER-MOUGENOT PAYSAGISTE

SYNTHÈSE

Entre la ville et une zone plus industrielle au sud, le parc des Berges est l'un des derniers maillons de la continuité des aménagements du Rhône dans l'agglomération de Lyon. Il se situe au sud, juste en amont du site de Gerland, dans un environnement économiquement très dynamique, marqué par la présence de nombreux sièges sociaux d'entreprises. Cette situation donne à la question de la place de l'automobile une acuité particulière. La réalisation du projet est actuellement suspendue à la résolution de cette problématique.

« Le Parc des berges porte un nom assez ambigu, parce qu'en fait c'est la promenade des berges qui est importante. On est donc sur les berges du Rhône, tout à fait au Sud, juste au-dessus de Gerland. Ce parc a plusieurs caractéristiques. D'abord, le perré dont parlait Michel Corajoud, qui accompagne toutes les berges du Rhône, s'interrompt ici pour laisser place à quelque chose de plus informel avec des talus. Nous sommes situés au début de Gerland qui était caractérisé par la présence de nombreuses industries. Le site du parc a été marqué par ces activités industrielles. Nous sommes donc au passage entre la ville "urbaine" et la ville industrielle reconquise par le parc de Gerland que vous verrez cet après-midi. Deuxième caractéristique : il y a sur ce site un atelier de péniches qui est conservé dans le programme, ce qui est important parce qu'on ne voit plus d'activité au bord du Rhône. Cet atelier subsiste et c'est donc une belle occasion de montrer le travail sur les péniches qui sont restaurées et qui sont mises en scène. Une troisième caractéristique : une masse boisée très importante - Michel Corajoud en parlait tout à l'heure - qu'on voit depuis le cœur de la ville, et qui annonce la partie un peu plus sauvage du Rhône. Cette masse boisée est située près de la confluence qui accueillera un grand musée et qui sera extrêmement visible depuis l'entrée Sud de Lyon. Cette masse boisée est importante car elle contrebalancera un peu la masse du bâtiment qui sera assez imposante.

Dernière caractéristique : le site est extrêmement dynamique. Il accueille de nombreuses activités et un certain nombre de sièges sociaux d'entreprises comme la Colas ou Aventis Pasteur. Ce lieu est depuis quelque temps en grande évolution et est soumis aussi à une forte pression. Le musée va s'installer de l'autre côté et une passerelle sera peut-être construite d'un bout à l'autre du

boisement jusqu'au site. Ce parc des berges constitue le chaînon manquant de toutes les berges du Rhône, entre, au Sud, le parc de Gerland et, au Nord, la continuité des berges. En cela réside l'espoir qu'il se réalise assez rapidement. Contrairement à l'expérience décrite par Annie Tardivon pour l'aménagement des berges qui ont été réalisées rapidement, nous avons eu en héritage une ZAC vieille de 15 ans. Aussi, les échéances de réalisation sont telles, qu'au bout de 15 ans d'aménagements, de constructions, le programme, avec le temps, est devenu obsolète. Il y a donc un petit décalage aujourd'hui avec tout ce qui s'est passé depuis 15 ans sur Lyon et sur l'agglomération. Ce petit parc, chaînon manquant dans l'aménagement des berges du Rhône, sera réalisé, je l'espère, assez rapidement.

Nous avons eu beaucoup de difficultés et de pressions avec la problématique des parkings qui, je pense, est liée à la vague d'aménagement sur l'ensemble des berges du Rhône. Les grands sièges sociaux d'entreprises, les usagers de ce lieu se sont rebellés parce qu'on est justement dans une partie de la ville qui n'est pas encore constituée. Les gens viennent travailler en voiture parce que le site n'est pas très bien desservi par les transports en commun.

Aujourd'hui, l'idée c'est quand même de réserver de l'espace au stationnement pour les parkings et le problème va donc se résoudre. Ce problème lié à l'automobile nous a fait craindre que le parc, ce petit chaînon manquant, ne puisse pas être réalisé et soit remplacé par un parking provisoire. Je passe la parole à Didier Imbert.

*Didier Imbert
Urbaniste au service
urbanisme opérationnel
de la C.U. du Grand Lyon*

Merci Tim. J'interviens en complément en tant que maître d'ouvrage. La ZAC économique du parc de Gerland vient renforcer un des pôles de compétitivité de l'agglomération lyonnaise dans les bio technologies. Tim Boursier-Mougenot l'a bien expliqué, concevoir, réaliser un projet de paysage, ça s'inscrit dans une démarche de cohérence qui se fonde sur un dialogue permanent entre les différents maîtres d'ouvrage. Sur ce site se juxtaposent de nombreux projets et de nombreux maîtres d'ouvrage. Il y a nécessité de mettre en place une coordination qui se fait plutôt bien dans le cadre d'une démarche de territoire et d'une mission globale. Cette coordination se fait au niveau des maîtres d'ouvrage, mais également au niveau des maîtres



Tim Boursier-Mougenot
Paysagiste

d'œuvre. Au sein de la ZAC, il y a bien d'autres espaces publics qui sont aménagés, des squares, des voiries, etc. Une démarche de cohérence est nécessaire de façon à ce que le projet de paysage – puisqu'on ne parle pas simplement d'une présentation des projets, mais de la démarche de projets – ne soit pas qu'une juxtaposition d'espaces, produits par différentes procédures, ZAC ou autre, mais bien un continuum. C'est important. Dans ce cas particulier, la production du paysage requiert peut-être de la part du maître d'ouvrage davantage de résistance ou du moins de constance, pour essayer de garder le cap sur ce qui est essentiel, malgré les nouvelles pressions qui peuvent apparaître. Vous avez parlé des pressions liées à un quartier qui se transforme, où l'on n'a pas encore de visibilité bien claire sur ce que cela deviendra. Vous verrez peut-être cet après-midi des places de stationnement. Elles sont revendiquées par certains acteurs économiques comme des places de stationnement pérenne, alors qu'il y aura à terme un parc de stationnement souterrain aménagé par IKEA. Nous devons faire preuve de constance et de persévérance pour garder l'essentiel d'un projet.

Je vais vous décrire rapidement le projet. Il y a une masse boisée et un bras mort qui existait, qui était industriel et était lié à l'activité de péniches. Le parc que l'on dessine avec Anne-Laure Giroud, reprend l'idée de marquer ce bras mort et de conserver une gestion différenciée de la masse boisée des grands peupliers. On a essayé d'avoir une démarche de régénération de ce boisement assez important que l'on considère souvent comme de la mauvaise herbe. L'enjeu est de créer un espace public qui réponde à Gerland et de faire un petit parc qui corresponde aussi aux besoins locaux et à ceux des habitants de l'arrondissement. >>

DÉBAT AVEC LA SALLE

Eric Berlin
PCE DDE Hérault

Vous avez parlé de la séparation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. En tant que paysagiste-conseil au service de l'Etat, on est souvent amené à réécrire le programme. Est-ce que vous pouvez nous dire qui, chez vous, fait les programmes et comment ils sont préparés.

Jean-Louis Azéma
responsable du service
Espace Public de la C.U. du
Grand Lyon

SYNTHÈSE

La maîtrise d'ouvrages doit être suffisamment forte pour énoncer clairement les enjeux, gérer les difficultés du programme, résoudre les contradictions du projet notamment en termes d'usages. Cette maîtrise d'ouvrage forte s'appuie sur une organisation structurée et exigeante au niveau de la programmation, de l'organisation administrative et financière ainsi que sur un personnel formé et compétent.

Depuis 17 ans environ, collectivement – maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises –, nous avons mis en place des acteurs professionnels sur l'espace public. Je pense que cela n'existait pas auparavant. Des métiers nouveaux ont été créés notamment au niveau de la maîtrise d'ouvrage comme le chef de projet d'espace public, métier qui requiert des compétences multiples. Et nous avons également développé une forme d'ingénierie de la concertation.

Dans ce jeu d'acteurs, il est important que la maîtrise d'ouvrage soit forte. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il n'y a pas de stage de maîtrise d'ouvrage "espace public". Je pense qu'il n'y a que l'expérience, en voyant les projets qui passent, qui permet d'acquérir une certaine compétence. Mais pourquoi une maîtrise d'ouvrage forte ? Justement parce la qualité du projet vient du contact, du frottement et du rapport entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre et ce rapport doit être équilibré. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont chacun des choses à dire, des objectifs précis à faire respecter. Il peut y avoir des contradictions, mais je pense la qualité tient dans ces contradictions. Il faut que le maître d'ouvrage soit fort et qu'il assume sa responsabilité en bâtissant un vrai programme qui démine les principales contradictions qui existent dans l'espace lui-même. Vous ne pouvez pas demander à un maître d'œuvre de faire un espace convivial avec un parking, un marché public, un bus qui passe.... Un tel programme, quelle que soit la qualité du maître d'œuvre, est impossible à réaliser.

La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage, c'est effectivement de construire un programme avec des éléments qui permettent

d'obtenir un véritable projet. Pour cela, il faut donc avoir hiérarchisé les enjeux, résolu les contradictions et énoncé des objectifs. Pour les berges du Rhône, si on avait retenu un programme avec du stationnement par exemple, je pense que le projet n'aurait pas pu être bon. Effectivement, nous avons toujours tenu à faire nos programmes nous-mêmes. Cela ne veut pas dire que nous ne prenons pas appui sur des professionnels, sur des thèmes particuliers par exemple. Mais nous n'avons pas de programmiste au sens généraliste du terme sauf dans certains cas où ils peuvent nous aider dans la phase de décryptage en amont. Pour nous, l'enquête sociologique réalisée par des professionnels nous permet d'identifier avec suffisamment de recul les enjeux et les acteurs. Il s'agit vraiment du cœur du programme tout en nous donnant des éléments sur les acteurs de la concertation future. Si nécessaire – on a la chance dans l'agglomération d'avoir une grande tradition de la planification et une agence d'urbanisme très solide – nous pouvons nous appuyer, notamment pour la sociologie, sur des ressources avec l'agence d'urbanisme. Nous avons aussi nos urbanistes territoriaux qui couvrent le territoire.

La qualité de la maîtrise d'ouvrage dépend aussi du choix, notamment en matière de formation, que nous faisons quand nous recrutons des chefs de projet. Il faut qu'ils soient adaptés à ce métier qui est particulier, qui exige de la rigueur notamment pour la conduite des projets, pour tenir les objectifs de durée et les objectifs financiers. Il faut structurer, proposer des stratégies pour le montage opérationnel, des procédures adaptées au cas posé, des stratégies de concertation en amont... Le travail doit être le plus riche possible. Par le passé, on a même fait écrire des auteurs, dessiner des bandes dessinées... Le but est de sensibiliser le plus possible la maîtrise d'ouvrage au site. Il est extrêmement important que la sensibilité de la maîtrise d'ouvrage par rapport au site soit au moins égale à celle du maître d'œuvre qui va intervenir.

*Isabelle Schmidt
PCE DDE Charente-Maritime*

J'avais une question par rapport à tout ce que l'on a dit sur l'évolution de la ville de Lyon, le fait que l'on cherche à densifier l'habitat pour éviter qu'il ne se développe sur les franges. Quelles discussions a-t-on avec le monde économique sur son développement ? Comment se font les flux, les circulations ? Comment gère-t-on le développement durable et le plan économique ?

De la salle

Une remarque sur le contrat qui unit la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage et qui énonce la nature de nos relations. Les paysagistes sont de manière un peu artificielle, enfermés dans le modèle du contrat de maîtrise d'œuvre d'infrastructures qui ne correspond pas du tout à la manière dont nous souhaitons travailler avec la maîtrise d'ouvrage. Je pense qu'il serait nécessaire d'inventer ensemble un contrat de maîtrise d'œuvre de paysagiste notamment quand on voit la manière dont il est impossible de poursuivre notre travail après la livraison. Alain Marguerit travaille gratuitement pour accompagner le travail des jardiniers et Guericc Pere nous disait tout à l'heure, que certains paysages ne se créent que par la gestion... Mais aucun contrat ne nous permet de produire ces projets ou de les accompagner. Il me semble que le cadre du contrat d'infrastructure est vraiment trop vieux, trop inadapté.

*Sylvain Flipo
PCE DDE Ardennes*

J'ai plusieurs fois dans des colloques, entendu parler de la situation "idéale" vécue à Lyon avec une maîtrise d'ouvrage bien identifiée, présente et une maîtrise d'œuvre qui a les moyens de travailler. C'est absolument magnifique. Bizarrement, cette situation idéale qui est présentée partout a malgré tout beaucoup de mal à se développer ailleurs. Il semble qu'il y ait très peu d'endroits où l'on puisse travailler dans des conditions équivalentes. J'aurais voulu savoir, depuis le temps que vous portez cette méthode, quels ont été les principaux blocages et quelles ont été les principales impulsions qui ont permis de les dépasser? Pourquoi on y arrive ici et pourquoi ailleurs on n'y arrive pas ?

*Pascale Hannetel
PCE DDE Corse du Sud*

Je vais passer la parole à Monsieur Buna pour répondre sur la relation avec le monde économique. Et puis à Monsieur Azema.

*Gilles Buna
Vice-président
de la C.U. du Grand Lyon,
délégué à l'aménagement, à
l'urbanisme et au
développement durable,
et adjoint au maire de Lyon*

Il y en a une question qui, me semble-t-il, porte sur la densification de la ville, la ville plus compacte, la ville, disons, plus économe d'espace. On ne prétend pas maîtriser l'étalement urbain, on essaie de le canaliser. Je n'ai pas le temps de développer le travail que nous faisons sur la préservation des espaces naturels, agricoles, les espaces interstitiels, sur les coulées vertes. On essaie de le faire à l'échelle pertinente, pas à celle de la Courly, pas à celle du département et du SCOT. On s'est engagé dans une démarche inter-SCOT avec des objectifs qui sont d'accueillir et d'être capable d'urbaniser autour du

noyau existant ou le long de lignes fortes de transports. En contrepartie évidemment, cela veut dire que si on maîtrise ou si on essaie de canaliser l'étalement sans le renvoyer au-delà des périmètres sur lesquels on travaille, il faut être capable d'accueillir dans la ville. On a la chance de bénéficier de centaines d'hectares intra-muros à Lyon-Villeurbanne, au cœur des agglomérations sur des déprises industrielles et agricoles. C'est là-dessus qu'on a travaillé en essayant de modifier le PLU, en essayant de revenir à des conceptions d'îlots noyés dans la verdure, à des cités-jardins. Donc on a mis l'accent sur une densification relative des formes qu'on connaît à Rennes ou dans d'autres villes : villas superposées, immeubles organisés de telle manière qu'il n'y ait pas de vis-à-vis, etc., etc. À proximité des aménagements dont on a parlé à Gerland, c'est 60 % d'espaces publics ou d'espaces verts et 40 % d'espaces bâtis, sachant que dans chaque ZAC, il y a un paysagiste qui est désigné et qu'on a fait en sorte qu'il y ait des transparences.

Gerland, c'est 350 hectares dont 250 sont mutables. Même si on tient compte de l'existant, des signes de l'histoire, de la culture, des progrès industriels, il existe un développement très rapide, d'autant que cette ville n'est, entre guillemets, pas chère pour le tertiaire, notamment pour la location. Les fonds de pension et les investissements sont tout à fait conséquents. La discussion est forcément difficile. Au départ, on nous a dit "Sans parking, il n'y a pas de développement tertiaire". Pour autant, on a des contraintes législatives, réglementaires qui sont telles qu'aujourd'hui chacun sait bien que le modèle que nous avons est confortable et qu'il y aura moins de place pour l'automobile intra-muros. Donc il y a une politique de dissuasion. On a un PDU et un PLU qui sont assez contraignants. Résultat, je n'ai pas vu l'exil promis mais au contraire de grandes entreprises, y compris des biopôles de renommée internationale ont choisi de s'installer à Lyon. Donc il n'y a pas un antagonisme si fort parce que l'idée d'avoir des plans de déplacements d'entreprises, l'idée d'utiliser le métro, les parkings de dissuasion fait son chemin. Vous avez souligné que vous n'avez pas pu rentrer facilement à votre hôtel. Le premier problème, c'est que jusqu'à une date récente, aucun des grands équipements de l'agglomération n'était relié par les transports en commun à un autre établissement. Eurexpo, par exemple, n'est accessible que par l'automobile. L'aéroport de Satolas lui-même n'est pas desservi et il faudra

encore attendre un an ou deux pour qu'il existe une desserte. À la Cité Internationale, il n'y avait rien. Aujourd'hui, il y a des transports en commun en site propre, c'est déjà un progrès. Il y a également le rôle fondamental de la Part-Dieu. Lyon est une des rares agglomérations où il n'y a pas de séparation entre les flux internationaux, nationaux et locaux. Nous n'avons pas de contournement. L'Etat avait prévu l'A89 qui vient de Roanne mais elle s'arrête tout d'un coup aux portes de Lyon. Et puis, l'A45 de l'autre côté, à partir de Saint-Étienne qui va s'arrêter aux portes de Lyon. On n'est pas tout à fait d'accord avec ces projets d'infrastructures. On souhaiterait discuter sérieusement du grand contournement, du bouclage du périphérique. Et puis ensuite, avoir une politique restrictive pour protéger l'atmosphère en renforçant les contraintes pour diminuer l'effet de serre. Il nous manque un chaînon, vous avez raison, et c'est là qu'on peut avoir un problème. Un certain nombre de salons comme Pollutec par exemple nous disent : "Si vous ne trouvez pas des moyens d'adaptation de la mobilité, ici on s'étouffe et on ira ailleurs". Et il ne manque pas de villes européennes pour accueillir ce type de salons.

Globalement, c'est une des caractéristiques de la ville de Lyon, il y a un dialogue permanent, entre les politiques et le secteur privé. Le dialogue est ici assez naturel. Il n'y a pas de tension, mais on est dans une discussion permanente. La Chambre de Commerce défend un peu plus l'infrastructure et l'automobile que nous. Elle ne défend pas forcément les mêmes projets. Mais globalement, on arrive à trouver les équilibres. La seule victime, c'est effectivement Tim Boursier. Il y a eu des problèmes de pollution lorsqu'on a voulu effectivement compenser le stationnement supprimé par un parking destiné aux activités locales. Mais on est resté ferme quand même sur les perspectives.

Pour conclure, je voudrais dire que s'il y a une certaine richesse au niveau de la maîtrise d'ouvrage, on a la chance d'avoir aussi une immense richesse, une grande profondeur dans les réponses qui sont apportées par les maîtres d'œuvre. Vous avez pu en juger par ces quelques exemples. Alors finalement, je crois que dans cette agglomération, nous sommes en matière d'espaces publics – et je dirais d'intégration paysagère au projet urbain – dans des conditions très satisfaisantes.

Jean-Louis Azéma
responsable du service
Espace Public de la C.U. du
Grand Lyon

C'est dommage que j'intervienne parce que je trouve que c'est une belle conclusion. Le cadre des contrats de maîtrise d'œuvre est contraint. Il y a quand-même des moyens de les adapter à la marge. Rien n'interdit en effet, et c'est ce que l'on essaye de faire, d'indiquer clairement dans les réponses à apporter dans les concours, que notamment la partie chiffrage de la concertation soit correctement prise en compte, parce que ce sont des choses qui prennent du temps et donc coûtent de l'argent à la maîtrise d'œuvre.

Et puis deuxième point, on essaye aussi d'inclure un certain nombre de vacations pour le suivi ultérieur, après la livraison. C'est une solution qui est également possible. Ce n'est pas idéal, mais c'est possible. En ce qui concerne la deuxième question qui est plus délicate : la seule réponse que je peux donner, c'est qu'effectivement depuis 17 ans, la volonté politique a été inflexible et ne s'est jamais démentie. Je crois que s'il n'y avait pas eu cette volonté politique qui s'est maintenue pendant 17 ans, on n'aurait pas fait ce que l'on a fait : un service particulièrement créé avec des buts très précis, des lignes budgétaires affectées à une politique. Et tout cela déconnecté des structures techniques habituelles.

Merci de nous avoir accueillis pour cette rencontre. Je rejoins l'avis de Monsieur Buna, le travail sur l'espace public, c'est vraiment un travail de partenariat et on est très heureux de voir toutes les générations d'architectes et de paysagistes venir chez nous et répondre à nos concours.

Visite
de sites



PARC DE LA FEYSSINE





CITÉ INTERNATIONALE





PARC DE LA TÊTE D'OR

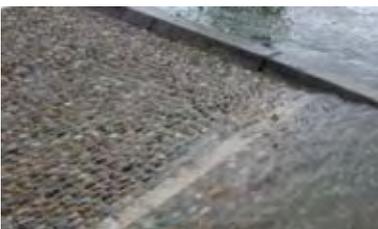


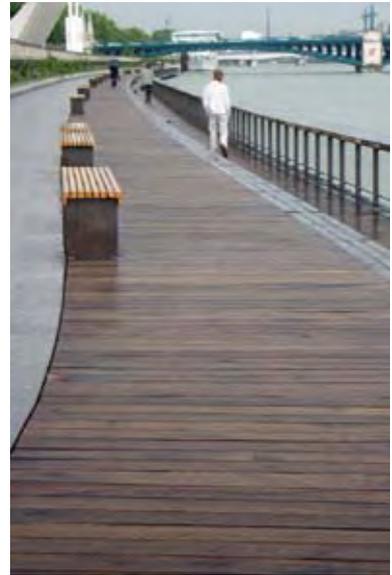


SAVANE AFRICAINE



BERGES DU RHÔNE





PARC GERLAND





101

Séminaire APCE à Lyon - 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2007

SAMEDI 2 JUIN

DÉCOUVERTE DE PAYSAGES LYONNAIS
JOURNÉE OPTIONNELLE

- arrêt "Gratte-Ciel" VILLEURBANNE (Lyon 4^{ème}), prendre ligne A, direction L. Bonnevey
Parc du Centre (G. Amphoux, 1997) : remonter la rue J. Bourget jusqu'à la rue F. de Pressensé, le parc se signale par une cheminée, revenir vers les Gratte-Ciel par la rue L. Chomel qui ouvre une perspective sur l'avenue H. Barbusse et la mairie.
Quartier des Gratte-Ciel (M. Leroux, 1927-31) : l'avenue H. Barbusse (A. Marguerit, 1992), du cours E. Zola jusqu'à la mairie et la place L. Goujon (In Situ, chantier en cours), entre la mairie et le théâtre.
- arrêt "Flachet" *Cité Pélisson* dans le quartier des Buers (In Situ, 1999) : prendre la rue Flachet puis la rue Montgolfier jusqu'à la cité, et revenir au métro par le même chemin.
- arrêt "Cusset" *Jardin des mille couleurs* (E. P. Ménard, 1999) sur les hauteurs de Villeurbanne, en belvédère sur la ville.

OU BIEN ...

- arrêt "Croix-Rousse" CROIX ROUSSE (Lyon 4^{ème}), prendre ligne A (d° Perrache), changer à "Hôtel-de-Ville/place Pradel" pour ligne C (d° Cuire)
Jardin d'Ivry (Michel Lapalu, 2005) : 3 rue d'Ivry
Clos Carret (Ilex, 2002) : 38 rue de Cuire
- bus 13 d° Hôtel-de-Ville
bus 61 d° Croix-Rousse
bus 2 d° Pl. de St-Rambert
bus 45 d° Gorge de Loup
- Place de la Croix-Rousse, prendre un bus (13, 61, 2 ou 45) arrêt "Clos Jouve" pour :
le Parc Chazière : 25 rue Chazière
le Parc de la Cerisaie 65 rue Chazière
- Rejoindre le quai Joseph Gillet par le chemin Vert, la rue Niepce et la rue d'Ypres.
- bus 40 d° Neuville
arrêt "Ile Barbe" Pour rejoindre l'Ile Barbe (pique-nique), prendre le bus, traverser le pont et descendre jusqu'au Pré (l'abbaye était un haut lieu de pèlerinage au Moyen-Age...).

OU BIEN ...

PARC DES HAUTEURS, FOURVIÈRE (Lyon 5^{ème})

Sortie Saint-Rambert

Sortir de l'Île Barbe côté Saint-Rambert (côté guinguettes pieds dans l'eau).

bus 43 "Gare de Vaise"
ligne D "Vieux Lyon"
funiculaire "Fourvière"

Prendre le bus 43 jusqu'à "Gare de Vaise", puis prendre le métro (ligne D) jusqu'à l'arrêt "Vieux Lyon/cathédrale St-Jean", puis prendre le funiculaire jusqu'à "Fourvière" et suivre la direction de la basilique : voir le *belvédère sur la ville* à partir de la terrasse de la basilique, et suivre les indications pour le *parc des hauteurs* (Desvigne & Dalnoky, 1993) : passerelle des quatre vents et chemin du viaduc.

Pour finir ce circuit, le plus simple est de revenir sur ses pas, chemin du viaduc et passerelle des quatre vents, pour reprendre le funiculaire et rejoindre la gare Lyon-Perrache.

OU BIEN ...

QUARTIER DES ETATS UNIS (Lyon 5^{ème})

Sortie côté Caluire

Sortir de l'Île Barbe par le côté Caluire.

bus 40, d° Pêcherie
arrêt "Pont Clémenceau"
bus 36 d° Minguettes-Darnaise
arrêt "Etats-Unis/T. Garnier"

Prendre le bus 40, d° Pêcherie jusqu'à l'arrêt "Pont Clémenceau". Rejoindre à pied l'arrêt "Serin-Saint Charles" et prendre le bus 36 d° Minguettes-Darnaise jusqu'à l'arrêt "Etats-Unis/Tony Garnier".

Musée Urbain Tony Garnier : 4 rue des Serpollières.

Cité Tony Garnier (cité d'Avant-Guerre réhabilitée par Ilex en 1998) : de part et d'autre du Bd des Etats-Unis.

Place R. et M. Caille (Michel Desvignes, 1991) : intersection rue des Serpollières et rue Sarrazin.

Place du 8 mai 1975 (In Situ, 2001)

Quartier Million (espaces collectifs des années 1920, réhabilité en 1996 par E. P. Ménard) : de part et d'autre du Bd des Etats-Unis.

bus 34 d° Charpennes
arrêt "Cazeneuve-Berthelot"

Prendre le bus 34 d° Charpennes jusqu'à l'arrêt "Cazeneuve-Berthelot" et rejoindre à pied :

Place du Bachut (Jacqueline Osty, 2001).

POUR VOIR LES IMAGES DE CETTE JOURNÉE OPTIONNELLE,
OUVRIR LE DIAPORAMA (FICHER PDF SUR LE CD) :
"PHOTOS.SAMEDI.PDF"

ANNEXES

- pages 105-106 Vaux-en-Velin, Tisser des liens entre des morceaux de ville
“Projet urbain, Régénérer les grands ensembles” A. Masboungi, Ed. Villette, 2005
- pages 107-108 Vaux-en-Velin, Renaissance du centre-ville
Extrait du Moniteur, 2/03/07
- page 109 Vaux-en-velin, Retour sur un site, recherche de pérennité
 RÉALISÉ PAR ALAIN MARGUERIT
Extrait de “Penser la ville par le paysage”, A. Masboungi, Editions de la Villette, 2002
- pages 110 à 113 Droit de suite, Quartier Sauveteurs-Cervelières
 RÉALISÉ PAR BRUNO TANANT
Extrait de Pages-Paysages n°9, novembre 2002
- pages 114 à 117 Action sur un paysage urbain
 quartier Mas du Taureau, Banlieue 89 et DSQ
 RÉALISÉ PAR L’ATELIER ILEX (D. FONTAINE, G. PIERRE, M. RASCLE)
Extrait de Pages-Paysages n°2, 1988-89
- page 118 Pour une approche globale du développement durable du territoire
 ENTRETIEN AVEC GILLES BUNA
Extrait du Moniteur, 16/02/07
- page 119 La nature entre en ville
Extrait du Moniteur, 16/02/07
- page 120 Le Parc de la Feysine à Villerbanne
 RÉALISÉ PAR L’ATELIER ILEX (D. FONTAINE, G. PIERRE, M. RASCLE)
Extrait de “Penser la ville par le paysage”, A. Masboungi, Editions de la Villette, 2002
- page 121 Les strates du fleuve induisent la forme urbaine, la Cité internationale de Lyon
 RÉALISÉ PAR MICHEL COURAJOURD
Extrait de “Penser la ville par le paysage”, A. Masboungi, Editions de la Villette, 2002
- pages 122-123 le Parc de la Tête d’Or et la Plaine Africaine
Extrait du site www.lyon.fr
- pages 124 à 125 Les berges du Rhône, Lyon retrouve son fleuve
 RÉALISÉ PAR IN SITU, PAYSAGISTE ET F. JOURDA, ARCHITECTE
Extrait des sites www.lyoncapitale.fr et www.grandlyon.com
- page 126 Le Parc Gerland à Lyon, solution paysagère pour système économique faible
 RÉALISÉ PAR MICHEL COURAJOURD
Extrait de “Penser la ville par le paysage”, A. Masboungi, Editions de la Villette, 2002

Extrait de "Projet urbain,
Régénérer les grands ensembles"
A. Masbounji, Ed. Villette 2005



Plan de référence : les espaces publics, colonne vertébrale de ce quartier de centralité, croisent maille viaire et maille verte et mettent en situation les équipements anciens et les nouveaux.



Aménagement d'espaces publics quartier de la Thibaude (In Situ)

VAULX-EN-VELIN, TISSER DES LIENS ENTRE DES MORCEAUX DE VILLE

Une stratégie de projet plus qu'un projet urbain: inscrire très vite sur le site quelques points forts, tenir ce qui semble essentiel dans la composition générale - la trame viaire, la trame verte, les alignements, l'épannelage, la superposition des fonctions - et conserver pour le reste une grande liberté, qui permette de saisir les opportunités, d'accueillir les évolutions impossibles à prévoir.

Le travail de l'architecte urbaniste Bernard Paris et du paysagiste Alain Marguerit à Vaulx-en-Velin s'ancre d'abord dans la géographie d'une ville verte dont 57% de la surface est classée boisée - a contrario de son image. Le projet prend forme à la croisée de deux histoires, celle du site, plaine maraîchère dont le parcellaire a conservé la trace des déplacements du Rhône, et celle de la ZUP bâtie entre 1968 et 1978, trahie par une double rupture : la desserte par des transports en commun efficaces n'a pas été assurée et la construction d'un centre commercial de 25000 mètres carrés, le Grand Vire, a séparé les parties ouest et est de la ZUP, bloquant en son milieu l'axe qui devait irriguer la cité et fédérer ses équipements. La faillite du Grand Vire après le départ de ses enseignes importantes et la décision de le détruire prise par la municipalité en 1989 donnent l'occasion de retrouver une continuité en créant un nouveau centre urbain.

UNE STRATÉGIE POUR RÉSISTER DANS LA DURÉE

L'objectif, "édifier un quartier de centralité, fédérateur, qui participe directement au renouvellement des quartiers périphériques", s'insère dans le cadre du GPU (grand projet urbain) prolongé en GPV en 2000. Des structures assez fortes et simples pour pouvoir évoluer tout en conservant l'essentiel vont permettre de conserver la cohérence dans la durée, souci prioritaire de l'équipe pour assurer une pérennité qui a fait défaut jusqu'alors. Bernard Paris et Alain Marguerit cherchent à répondre aux multiples violences faites à ce territoire, depuis l'urbanisation qui a vu sa population passer de 10 000 à 45 000 habitants en dix ans (environ 40000 au début des années 2000, des familles venues de tous les continents) jusqu'à la destruction du centre commercial. Intervenant ici depuis 1989 et sans doute pour une dizaine d'années encore, ils restent avec le maire, Maurice Charrier, la mémoire du projet.

La permanence est aussi garantie par la qualité du dialogue engagé entre les élus, les acteurs du projet, les habitants. La maison du quartier en a été un outil important : déplacée plusieurs fois au fil des opérations tiroirs, elle est un lieu de réunion, de visites, de travail et d'échanges avec la population. Pour mélanger les couches sociales, le maire a organisé des réunions par ordre alphabétique. À l'échelle de l'agglomération, un partenariat complexe mobilise les acteurs publics (Ville, État et Communauté urbaine) et garantit la continuité de l'opération malgré les aléas du marché.

Le périmètre de travail ne se contente pas de la ZAC mais fédère les ZUP ouest et est et les deux quartiers historiques nord et sud.

UNE STRUCTURE SIMPLE ET FORTE

La colonne vertébrale est assurée par les espaces publics, réalisés dès la première phase : “dessinés clairement, ils créent les fondations du futur centre, supports des relations entre les quartiers, les équipements, les habitants” dit Alain Marguerit. Ils s'appuient sur la trame verte et la trame viaire. rétablissent les liaisons nord-sud niées par la ZUP, mettent en situation urbaine (...) les équipements existants (hôtel de Ville, centre culturel, écoles d'architecture et des travaux publics de l'Etat, planétarium, palais des sports).

Ces espaces publics bénéficient de la “qualité lyonnaise”, car la communauté urbaine construit en périphérie avec les mêmes matériaux et le même vocabulaire, la même qualité de finition que dans le centre : “Ces matériaux nobles et durables apportent une image fondatrice essentielle.”

La première phase a mis en place la rue commerçante : relativement resserrée, avec des alignements et un épannelage homogène R + 4 à R + 6, intermédiaire entre les quartiers historiques et les R+ 10 à R + 15 des ZUP, “de façon à répondre à la forte demande d'un quartier de transition, très repérable par les habitants “.

La volonté de diversité conduit à superposer les fonctions, à composer des îlots aux copropriétés complexes : tous les bâtiments ont des commerces au rez-de-chaussée, les immeubles d'habitation et de bureaux comme le lycée, ce qui ne s'est pas fait sans long combat : “Il a fallu de la ténacité, tout le monde nous avait prévenus que ce serait impossible, mais c'était un point essentiel à nos yeux.”

POUR SUIVRE VERS LES AUTRES QUARTIERS

La deuxième phase, après la la démolition du Grand Vire, met en œuvre d'autres types d'outils : à chaque concours, des maquettes de détail s'intègrent à la maquette générale. Les factures architecturales varient,

alors que l'alignement, l'épannelage, les matériaux et l'objectif de qualité sont conservés – “une architecture au service de la composition urbaine, non une architecture objet” dit Bernard Paris.

La dernière étape, depuis 2004, poursuit l'action vers les quartiers périphériques. Bernard Paris et Guéric Péré (ILEX paysagiste) étudient le Pré de l'Herpe et le Mas du Taureau - dont les quelques 2300 logements posent d'importants problèmes de logement. Le programme de démolition sera donc lent et, en attendant, les réhabilitations et les aménagements publics doivent assurer une certaine qualité de vie aux habitants. L'axe commerçant fédérateur va se prolonger vers ces autres quartiers, pour les animer, recoudre et donner de l'épaisseur au tissu bâti, effacer la coupure autoroutière.

M. d'O. publics et financement : Ville, Grand Lyon, État, Région, Conseil général, OPAC.

Aménageur : SERL avec la SEMDEV.

Maitres d'œuvre : Atelier des paysages, Alain Marguerit, et Atelier de la Gère, Bernard Paris.

Programmes : Logements (100000 m²), activités, bureaux (50000 m²), commerces (10000 m²), lycée (20000 m²), jardin public (8000 m²).

1^{ère} tranche (100 000 m² SHON) achevée en 2006.

2^{ème} tranche (50 000 m²): étude de composition (2005).

Maitres d'ouvrage privés : Spirit Grand Sud, Eiffage Immobilier, Casino.

M.d'Œ. logements, commerces ... : AABD, Babylone Avenue, Ruby Colin, Rhelnert, Tarller et Genoud, Unanime, Xanadu; équipements : BBC, Le Gerou, Rochas.

Extrait du Moniteur, 2/03/07

VAULX-EN-VELIN, RENAISSANCE DU CENTRE-VILLE

Longtemps associée à la crise des grands ensembles, la ville de Vaulx-en-Velin assiste aujourd'hui à la mutation spectaculaire de centre-ville. C'était un centre commercial de 25000 m², une enclave sur dalle, sans lien avec les quartiers limitrophes. Démoli en 1999, celui-ci renaît en une ville traditionnelle, avec des îlots, des rues et des espaces publics. Le nouveau maillage, orthogonal, replace dans une logique urbaine les équipements existants (hôtel de ville, palais des sports, centre culturel...) et en accueille de nouveaux (planétarium, lycée...). Il tisse également des liens avec les autres quartiers. Ainsi, la promenade Lénine, ancienne voie piétonne qui traversait le centre commercial en tant que galerie marchande - fermée au public le soir - devient une circulation douce, prolongée à l'ouest et à l'est vers les quartiers des Grolières et Vernay-Verchères. Elle est complétée par une rue parallèle dédiée à la voiture, la rue Emile-Zola. Le gabarit des îlots oscille entre R+4 et R+6, une échelle qui fait le lien entre les barres des quartiers est et ouest et le tissu pavillonnaire au nord. Les commerces sont localisés en pied d'immeubles. Pour faire venir les habitants dans ce nouveau centre-ville, l'offre de logements est diversifiée: sur les 430

Le nouveau centre-ville reprend les principes d'une ville traditionnelle: îlots à R+4/R+6 alignés sur rue, trottoirs...



construits, 165 sont des logements privés en accession et en location, 40 sont dédiés aux personnes âgées. La réalisation d'un millier de logements est programmée entre 2008 et 2012, dans le cadre d'une seconde tranche de travaux.



Le grand jardin central.



ENTRETIEN AVEC MAURICE CHARRIER, MAIRE DE VAULX-EN-VELIN.
 “Travailler sur toutes les fonctions urbaines”.

Quelle stratégie avez-vous mise en place pour réaliser le nouveau centre-ville?

Nous avons travaillé sur l'ensemble des fonctions urbaines qui font la ville: sociale, culturelle, économique, éducative... Certaines étaient déjà présentes sur le site, mais nous les avons confortées. L'offre de services publics a ainsi été élargie avec la réalisation d'un nouveau lycée, d'une agence EDF, d'une maison du département... Nous avons également proposé une gamme de logements très diversifiée, car l'un des enjeux essentiels pour ce nouveau centre-ville était de faire venir les habitants. Enfin, nos efforts ont porté sur les liaisons avec les autres quartiers de la ville et avec le centre de Lyon.

Le nouveau centre-ville se reconstruit sur une trame urbaine traditionnelle. Pourquoi ce choix?

Jusqu'en 1999, le centre-ville se réduisait à un centre commercial sur dalle. Un centre mal relié aux espaces publics et qui avait totalement nié l'histoire de cet ancien village. Certaines actions curatives ont été tentées, comme l'amélioration de l'éclairage public, mais sans effet. C'est pourquoi nous avons fini par le démolir. La composition urbaine retenue pour le nouveau centre-ville a fait ses preuves dans le temps: c'est un maillage orthogonal de rues avec trottoirs, des commerces en rez-de-chaussée d'immeubles, des îlots qui, dans leurs dimensions, tiennent compte de l'évolution des programmes et enfin des espaces publics, indispensables pour rétablir du lien social.

*Maîtrise d'ouvrage
 Aménageur
 Urbanistes*

Grand-Lyon; Ville de Vaux-en-Velin.
 SERL.

Atelier de la Gère (Bernard Paris et Jean-Marc Fayel) et Atelier des Paysages (Alain Marguerlt).

*Maîtrise d'œuvre des espaces publics
 Coût*

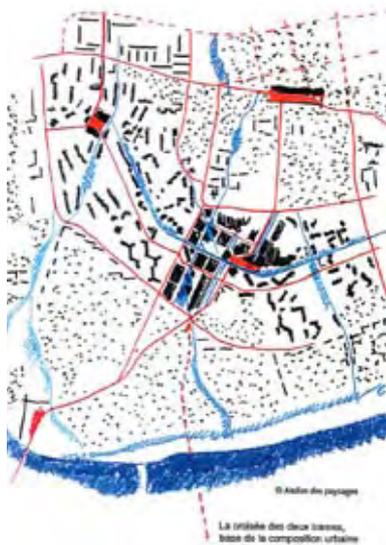
Atelier des Paysages.
 35 millions d'euros HT.

Extrait de "Penser la ville par le paysage", A. Masboungi éditions de la Villette 2002

RETOUR SUR UN SITE, RECHERCHE DE PÉRENNITÉ
VAULX-EN-VELIN
RÉALISÉ PAR ALAIN MARGUERIT



Le projet de centre ville, au croisement entre les traces de l'histoire et la volonté de tisser un lien entre des fragments urbains. Ses structures simples et fortes peuvent intégrer les opportunités et les évolutions.



Le jardin du centre : la topographie du terrain donne le sens d'écoulement de l'eau et oriente le projet.

Le projet pour Vaulx-en-Velin illustre plusieurs de ces thèmes. C'est d'abord un retour sur un site et son histoire, une plaine maraîchère marquée pendant des siècles par des déplacements du Rhône, qui y ont laissé des traces subtiles. La ZUP a été bâtie entre 1968 et 1978, bien dessinée mais trahie par deux ruptures décisives : un épais centre commercial, le Grand Vire,

a bloqué en son milieu l'axe qui devait irriguer la cité et fédérer ses équipements ; sa desserte par des transports en commun efficaces n'a pas été assurée. Le projet, assez simple, prend forme au croisement entre ces traces et la volonté de tisser un lien entre des morceaux de ville.

Après la faillite du Grand Vire, démolir le centre commercial permet de construire une opération de centre ville. Associé à Bernard Paris, architecte, j'interviens ici depuis 1989, sans doute pour 10 ans encore. Avec Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin, notre équipe reste la mémoire du projet car, au fil des années, nos partenaires changent dans les collectivités et les institutions.

Pour éviter que de nouvelles ruptures maltraitent ce territoire, la pérennité est décisive. Le projet définit des structures assez simples et fortes pour intégrer les évolutions, saisir les opportunités qui se présentent, en particulier économiques, sans dénaturer l'essentiel. La permanence dépend aussi du dialogue avec les habitants et des contacts continus avec les élus. L'équipe a réfléchi et présenté le projet par étapes : d'abord des plans-maquettes, qui donnent une lecture neutre et proposent des articulations avec les différents quartiers, puis des maquettes et des dessins de plus en plus précis, détaillant chaque projet tout en l'insérant dans une perspective globale.

Continuité encore par la référence aux formes traditionnelles, par exemple dans la composition d'îlots sobres, le tracé d'espaces publics identifiables (rues, jardins, esplanade). La ténacité a payé, puisque la mixité a été assurée : des logements de catégories diverses se superposent sur un socle de commerces et d'équipements.

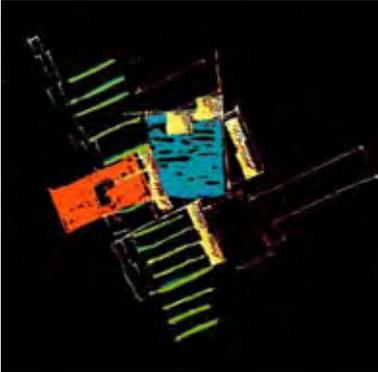
Extrait de Pages-Paysages n°9
novembre 2002

DROIT DE SUITE
QUARTIER SAUVETEURS-CERVELIÈRES
RÉALISÉ PAR BRUNO TANANT - 2002

Revenir quelques années plus tard afin de mesurer les conséquences, bonnes ou mauvaises, d'un aménagement est toujours intéressant. Poser un regard neuf sur un projet terminé

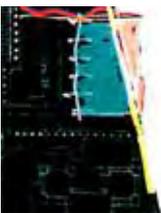


depuis plusieurs années permet d'apprécier si le sens et la pertinence de la démarche restent encore présents. Cependant, quels que soient le lieu et la finalité ultime d'un projet, il ne faut pas craindre la transformation de l'usage qui peut en être fait, ni avoir peur du changement de sens qui lui avait été conféré à l'origine. Ces bouleversements sont le plus souvent dus aux comportements d'individus ou des foules ou à des situations imprévisibles. Preuve que les lieux vivent et se transforment après le départ du concepteur d'une démarche. Le secteur Sauveteurs-Cervelières à Vaulx-en-Velin, constitué d'un ensemble de copropriétés, a été exploré dans son fonctionnement propre et dans son lien avec les autres quartiers, notamment avec le nouveau centre ville dont il est le vis-à-vis à l'Ouest. Trop souvent les articulations entre différents quartiers sont traitées avec négligence, provoquant un isolement non maîtrisé et une détérioration progressive de ces réseaux qui font pourtant la ville, l'organisent, régulent et codifient les relations sociales.



Dans ce contexte, le projet devait être évolutif. Il s'agissait d'y privilégier la sédimentation des idées et des interventions dans l'équilibre fragile du territoire tel qu'il était à l'époque: un château de cartes.

Dès le début, une relation étroite et régulière avec les différents acteurs a permis de lire le quartier dans l'ampleur des problèmes posés. Problèmes réels ou parfois amplifiés par les on-dit. Il y a dix ans, une telle démarche participative était encore nouvelle. Il fallait trouver les mots justes et favoriser les échanges.



III



Combien de fois, les cris ou les larmes ont remplacé le dialogue. Cette mise à plat de l'état existant et l'expression des envies montraient combien le quotidien de chacun différait, combien l'image négative colportée par les médias ou la « rumeur » était difficile à enrayer, combien le chemin était semé d'écueils avant de trouver un vocabulaire et territoire communs.

La recherche de ce « territoire commun », aux antipodes d'un quelconque consensus, a été la phase la plus délicate. Ce moment si complexe de la concertation reste encore aujourd'hui, à l'occasion d'autres projets, une période de tensions, même si l'expérience a permis d'immenses progrès. Il s'agit toujours de dépasser les évidences et les banalités pour valoriser le quotidien



Des réunions de présentation de la démarche et de l'avancement du projet eurent lieu plusieurs fois par mois. Ces groupes (réunissant associations, syndicats, maîtrises d'ouvrage) servaient ensuite de relais auprès de l'ensemble de la population. Que de difficultés pour conjuguer immédiateté et vision à long terme... La notion de « projet évolutif » est une démarche primordiale parce qu'elle doit proposer, d'une part, une stratégie paysagère détachée des contraintes de temps, et enclencher, d'autre part, un processus dynamique « d'envahissement » progressif et programmé des lieux. Des lieux « d'intimité » à l'échelle du piéton et du logement, des lieux intermédiaires à l'échelle des équipements, des lieux « ouverts » de rencontre à l'échelle de l'ensemble du quartier et de la ville. L'articulation de ces trois échelles différentes s'est construite par la thématique du contraste, ce qui a permis de valoriser les lieux par les dissemblances qu'ils apportent à un édifice commun.



Des horizons successifs constitués de larges plantations d'arbres aux feuillages de plus en plus légers, à mesure qu'on s'approche de l'intérieur du site construisent peu à peu le paysage du quartier Sauveteurs-Cervelières.

Les parcours se dessinent quand les changements de cadre, de rythme, de lumière, de perspective, s'opèrent. En valorisant ces successions d'instantanés, les interventions prennent leur sens. Elles utilisent les échelles multiples du territoire pour parvenir à une vraie lisibilité des domanialités et une distinction claire « public » et « privé ».

Maîtrise d'ouvrage
 Ville de Vaulx-en-Velin, Grand
 Lyon, État

Maître d'œuvre
 Bruno Tanant, paysagiste DPLG
 assistant Hervé Houy, paysagiste

Dates
 1992-2002

Réalisation
 1996-2002

Superficie
 11 ha

Coût
 3 500 000 € HT soit 32,00 €/m²

Pour beaucoup de gens, le paysage est ce que l'on veut voir, alors que la périphérie et ses quartiers constituent ce que l'on veut oublier, dissimuler, faire disparaître. À les croire, la banlieue ne serait pas un paysage. On distingue le paysage par la considération que le regard lui accorde. Ainsi, sans la moindre hésitation, sans le moindre embarras, on classe et hiérarchise, à la manière d'un guide touristique la valeur des paysages. On "zappe" les lieux et horizons qui nous gênent par réflexe ou par facilité. Certains paysages sont de fait sur le devant de la scène, pendant que d'autres sont occultés ou gommés. D'ailleurs les politiques ne parlent-ils pas en termes identiques de la banlieue et de la friche ? Or, ce qu'ils croient être une mise en abîme est bien souvent un signe d'espoir, dynamique et de renouveau.

Dans ce contexte, notre responsabilité d'architecte-paysagiste est de démontrer le rôle essentiel de ces quartiers dits périphériques ou "difficiles" pour la structuration et l'édification des villes. Ils témoignent du rapport passionné et souvent conflictuel que le citoyen entretient avec sa cité. La banlieue est un espace à la fois en contradiction et en lien avec les autres. De nombreux quartiers ont été requalifiés, d'autres attendent toujours et peut-être pour longtemps une transformation. La question essentielle, outre le mieux vivre pour les habitants, est l'impact sur le reste de la ville, sur les échanges, les réseaux, les pratiques multiples et mutantes. Ils nous apprennent à faire la ville autrement.

Aujourd'hui, la structure générale de Sauveteurs-Cervelières demeure. Divers réajustements ont certes été réalisés, les arbres et arbustes ont été un peu dégradés, mais le quartier est bon an mal an bien entretenu. Les habitants ont cessé de fuir. Ils évoquent "leur" projet et ont oublié pour la plupart notre travail et notre implication pendant de longs mois. Cette amnésie qui devrait chagriner est bien au contraire la garantie que le projet a "quelque part" réussi.



extrait de Pages-Paysages n°2
1988/89

ACTION SUR UN PAYSAGE URBAIN
QUARTIER MAS DU TAUREAU, BANLIEUE 89 ET DSQ
RÉALISÉ PAR L'ATELIER ILEX (D. FONTAINE, G. PIERRE, M. RASCLE)

Il s'agit de mettre en place une chaîne d'interventions sur l'espace urbain en construisant une stratégie développée à l'échelle du paysage.

Ce projet général sur l'aspect et l'image d'un axe urbain, sur son paysage, sert ici de cadre au maître d'ouvrage pour intervenir sur l'espace.

Les espaces publics sont le support privilégié de cette démarche. Ils représentent à la fois le liant et la respiration de la ville.

C'est autour de leur "architecture vide" que l'évolution des quartiers va se réaliser.

Vingt ans après leur construction, les quartiers les plus peuplés de la Ville de Vaux-en-Velin recherchent encore leur équilibre.

En effet la ZUP, organisée suivant la forme d'un croissant de 3 km de long est en quête de son identité. Actuellement, certains lieux bien précis fonctionnent, certains sous-quartiers existent, mais globalement l'image de cette cité est vague et peu engageante. La densité urbaine y est mal exploitée.

Des options urbanistiques ont été clairement prises lors de la conception de ce grand

ensemble :

- beaucoup d'espaces libres ont été dégagés, suivant les principes des théories hygiénistes "modernes". Ces espaces bien entendu, ont profité des déblais des bâtiments et sont devenus espaces verts, riches en modelés paysagés.

- Une circulation piétonne reliant les deux extrémités de la ZUP a été traitée spécifiquement, à l'abri des voitures, et les bâtiments s'ouvrent sur l'espace vert.

- Les accès automobiles sont des impasses, ce qui crée un effet "labyrinthe"

- Le stationnement a été concentré sur des dalles de parking réparties çà et là.

- Un gigantesque centre commercial aux entrées confuses a été posé au centre de la cité.

Ce schéma urbanistique à présent éprouvé, a suscité un certain nombre de réflexions:

- comment transformer le caractère cité dortoir ?

- comment animer les sous-quartiers ?

- comment intégrer des activités économiques ?

- comment donner une autonomie urbaine et renverser l'image repoussoir qui n'arrange pas la rentabilité

immobilière ?

- L'attitude de la municipalité est claire mais la définition des actions reste à imaginer.

Après l'intervention du groupe de travail, un concept se dégage :

La création d'une "Grande Rue" qui fédèrera les sous-ensembles et sera le support de la création de l'image générale.

Notre mission de concepteurs a donc été de matérialiser et de donner des formes à cette idée.

Nous avons proposé trois thèmes de réflexion :

PARCOURIR : il s'agit de traiter la rue et de la faire exister concrètement sur la longueur mais c'est aussi, et c'est surtout, lui donner une épaisseur, la raccrocher intimement aux lieux qu'elle traverse.

Comme la Grande Rue sera parallèle à la promenade piétonne déjà citée, ce sera donc tout l'espace qui les sépare qui devra être traité. La notion de traverse apparaît ici comme un parti d'intervention majeur sur l'espace.

HABITER : Dans cette zone d'influence de la Grande Rue, deux types d'éléments flottent actuellement : les dalles de parking d'une hauteur de deux



mètres et les immeubles d'habitation de 25 mètres au minimum. Il faudra hiérarchiser ce tissu pour atténuer les contrastes liés à une mono fonctionnalité de l'espace et de l'usage.

Le parti pris est donc de densifier, apportant une échelle intermédiaire d'objets qui permettra de donner à la rue sa réelle accroche aux lieux existants.

Des bâtiments, des places, des traitements de façades, une complexification de l'espace ouvriront alors des portes vers l'intérieur des quartiers et matérialiseront la Grande Rue, tout en respectant les qualités de fluidité du paysage existant.

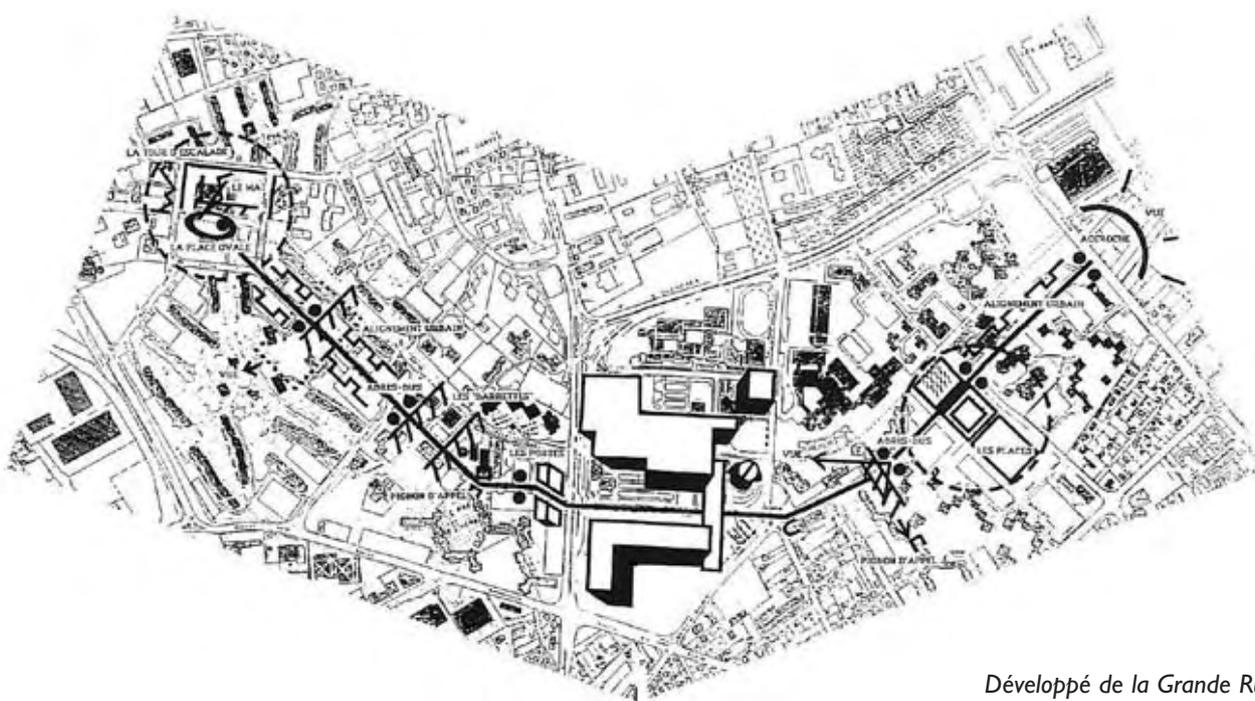
RECONNAÎTRE : Le balisage de tout ce tracé, l'aspect immédiat et le "look" sont le symbole de cette réflexion. Les espaces traités revêtiront des formes simples, géométriques tout en étant chargé d'un mobilier surprenant, riches en matières et couleurs, qui servira à tisser une nouvelle image à cet ensemble en mutation.

Le montage opérationnel s'effectuera par tranches et sera pris en charge par des opérateurs et des modes de subventions différents.

Les projets prévus sur l'axe de la Grande Rue deviendront opérationnels au fur et à mesure des opportunités locales.

Deux aménagements ont d'ores et déjà vu le jour :

- l'opération "des Places" dans le cadre de Banlieues 89,
- l'opération "du Nouveau Mas" par convention Ville/Courly.



Développé de la Grande Rue



Fin de Chantier : 1^{ère} tranche 1986
 Maître d'ouvrage délégué : SARL
 Coût : 4 millions de francs HT

LES PLACES, UN ESPACE DÉVELOPPÉ

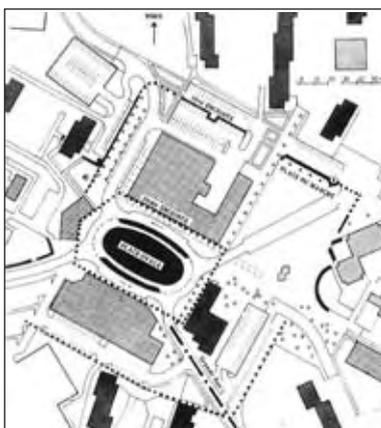
L'aménagement de 2 ha s'effectue en parallèle d'un programme de 350 logements.

Le quartier des Verchères était inachevé et la densification de l'espace représentait une urgence. Néanmoins, après le remplissage des vides par les logements, une des qualités du paysage de la ZUP pourrait ici paradoxalement disparaître : l'espace libre.

Nous avons donc créé de toutes pièces ce vide urbain autour de 3 espaces : le Carreau du marché, les Ébats et le Grand Jeu. Trois ambiances et trois éléments de programmes liés dans une même "géométrie traverse" reliant la promenade piétonne à la Grande Rue. La forme de base est carrée, pour rendre simple et lisible l'espace. Les matières mises en œuvre sont contrastées ; le béton de porphyre et le gazon, un mobilier métallique et des arbres.

Nous avons modifié le tracé des voiries existantes et nous avons dosé le stationnement afin de construire un lieu appropriable qui ne soit pas un espace résiduel de l'évolution urbaine.





LE NOUVEAU MAS - UN ESPACE CONCENTRÉ

Afin de réaliser ce centre de quartier la ville a décidé d'en inverser le fonctionnement purement piétonnier et d'amener le trafic automobile en façade des commerces.

Nous avons dessiné une place centrale ovale.

La promotion de cette idée de rénovation a permis d'attirer de nouveaux investisseurs et de construire des équipements renforçant la centralité de la place. Sa forme reconnaissable permet d'encaisser la dissymétrie de l'architecture environnante. La place ovale est structurée comme un navire. La proue et la poupe sont protégées par un équipement fixe en béton de porphyre poli. Ces éléments monolithiques permettent de guider, de contenir, de s'asseoir.

En proue, le mât d'éclairage, en poupe un grand abri : plusieurs lignes d'autobus empruntent à contre sens un site en béton. Les automobilistes utilisent la périphérie.

Le béton, strié d'asphalte, dessine la forme de l'objet. Autour de la Place, les sols restent sobres en enrobé. La galerie et ses colonnes, les murs d'enceintes, les blocs mobiliers...

entretiennent une ambiance inhabituelle autour e laquelle l'image symbolique du lieu se construit. La grande rue devient d'abord un axe de rénovation urbaine, puis un territoire qui se charge progressivement d'images fortes et s'éveille.



Fin de Chantier : 1^{ère} tranche 1988
Maître d'ouvrage : Ville-
Communauté urbaine de Lyon
Coût : 5 MF HT places et
équipements (hors voirie)



Extrait du Moniteur, 16/02/07

POUR UNE APPROCHE GLOBALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

ENTRETIEN AVEC GILLES BUNA, ADJOINT AU MAIRE DE LYON, DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT, À L'URBANISME ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Lutter contre l'étalement urbain, laisser une part plus importante à la nature, veiller à la qualité architecturale pour bâtir une ville plus accueillante : trois thématiques pour une même politique.

Comment limitez-vous l'étalement urbain ?

Le phénomène n'est plus soutenable: il est budgétivore, énergivore et source de pollution et de congestion avec la démultiplication des déplacements automobiles. Il faut créer un urbanisme "des limites". À toutes les échelles de planification – DTA, Interscot, Scot, PLU - menées avec l'Agence d'urbanisme, nous limitons les zones de constructibilité aux noyaux urbains préexistants ou le long des axes de transports collectifs. Afin de sauvegarder les espaces naturels et agricoles, nous faisons le choix de villes plus compactes, moins consommatrices d'espace. Nous disposons de plusieurs centaines d'hectares hérités de la déprise industrielle en centre d'agglomération. À Lyon, plus d'une centaine d'hectares sont ouverts à l'urbanisation en ZAC depuis 2001, l'équivalent de 5 000 logements à bâtir.

La ville compacte est-elle agréable à vivre ?

Lutter contre l'étalement urbain, c'est accueillir de nouveaux habitants et retenir ceux qui y vivent. L'aménagement de la ville doit faire une place plus importante à la nature et aux espaces publics : sur ce seul mandat, nous avons créé plus de 100 hectares à Lyon. Le réaménagement des berges du Rhône longtemps sacrifiées au stationnement et à l'automobile, est le symbole de cette reconquête. La qualité de la vie, c'est un meilleur partage de l'espace, au profit des modes doux. Vélo'V, la plus grande zone 30 d'Europe au cœur de Lyon, est emblématique de cette détermination. Dans tous les quartiers en construction ou reconstruction, nous faisons une large place à la nature, aux espaces publics, aux modes doux, en nous inspirant du modèle de la cité jardin lyonnaise du début du XXe siècle. Nous veillons à la mixité de fonctions, à la création architecturale – Lyon devient une référence – et à une organisation du bâti qui préserve l'intimité de ses habitants.

Comment se traduit le développement durable dans l'urbanisme ?

Chaque projet urbain est l'objet d'une analyse environnementale préalable. Sur tous les fonciers de la

maîtrise publique, les nouvelles constructions sont soumises à des exigences de haute qualité environnementale avec un référentiel HQE joint au cahier des charges de cessions foncières. Ce principe s'applique au logement et, avec des normes différentes, au tertiaire, et anticipe la RT 2010. Sur les premières centaines de logements sociaux construits selon cette démarche, l'économie des charges - électricité et chauffage - est de 40%. Lyon est une ville pilote du programme européen "Concerto" dont les exigences sont rigoureuses en matière d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergie renouvelables pour le logement et le tertiaire.

Quelle est votre politique en matière d'habitat et de mixité sociale ?

L'agglomération lyonnaise est hémiplogique avec de fortes disparités entre l'Est "banlieue choc" et l'Ouest "banlieue chic". La réduction de cette fracture sociale et spatiale constitue un axe majeur. Nous développons à l'Est de grands projets d'aménagement avec une offre de logements diversifiée, des transports collectifs, la requalification des grands espaces naturels, des cœurs de village ou de grands ensemble (GPV). Pour la première fois depuis des années, la première couronne a regagné des habitants. J'ajoute que le programme local de l'habitat a été adopté à l'unanimité au Grand Lyon.

L'effort du Grand Lyon est sans précédent pour le logement social. L'agglomération avait pris un retard important. Sur 2002-2004, la loi SRU exigeait la création de 2074 logements sociaux, 6178 ont été réalisés sur le Grand Lyon dont 3092 pour la seule ville centre (soit près de trois fois les exigences SRU). L'aide financière des collectivités est exceptionnelle: 63 millions d'euros en 2006. Dans chaque opération, nous demandons 20% à 25% de logements très sociaux et 15% de logements locatifs intermédiaires et d'accession sociale.

Depuis six ans, nous privilégions une approche globale du développement durable du territoire avec pour objectif ambitieux : réduire les inégalités sociales et territoriales, et poursuivre un développement économique qui ménage l'environnement et le futur de la planète.

En dépit de la pression foncière, Lyon fait le choix de renforcer ses espaces verts. En ligne de mire, l'élaboration d'une trame verte irriguant l'ensemble du tissu urbain.

Dans les transformations que connaît aujourd'hui le tissu urbain lyonnais, les espaces verts jouent un rôle essentiel. "Nous devrions accueillir quelque 200 000 habitants supplémentaires d'ici à 2020, explique Gilles Buna, adjoint au maire de Lyon, délégué à l'urbanisme et au développement durable. Si l'on souhaite contenir l'étalement urbain, cela suppose que Lyon devienne plus compacte et plus agréable à vivre". Pour atténuer les effets d'une densité accrue, la municipalité souhaite renforcer la place du végétal. Ce chantier vert est déjà bien avancé: entre 1990 et 2006, la surface occupée par les parcs et les jardins est passée de 305 à 395 hectares. Avec des formes très diverses, et parfois inattendues: "Compte tenu de la pression foncière, les espaces verts investissent les dents creuses et gagnent en verticalité", explique Sylvie Sagne, directrice adjointe à la direction des espaces verts de la Ville.

ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ

Micro-implantations florales, projet d'un mur végétal de 600 m² rue de l'Annonciade (1^{er} arrondissement), festival des jardins (une vingtaine d'installations végétales de 25m² implantées dans une rue, puis pérennisées), etc. Ces espaces verts de proximité sont le premier maillon de la trame verte voulue par ville. "Notre objectif : que chaque citoyen, où qu'il soit dans la ville puisse accéder à pied et en moins de cinq minutes à un espace végétal", indique Gilles Buna.

Au fil des réalisations, la vision prend forme : à l'emblématique parc de la Tête-d'Or au nord correspond au sud le parc de Gerland. Reliant les deux, les berges du Rhône sont l'objet d'une reconquête piétonne, paysagère et végétale. Plus de cinq kilomètres de berges sont requalifiés ou en voie de l'être, avec une continuité de cheminement. En travaux également, la darse de Lyon-Confluence : à terme, une trentaine d'espaces publics seront créés à la pointe de la presqu'île, dont le parc des Berges, livré en 2008.

Dans les cartons de la direction de l'urbanisme enfin, les projets abondent: les 17 hectares de la caserne Sergent-Blandan accueilleront un parc urbain, et la valorisation des berges de Saône franchira une étape supplémentaire

avec les aménagements projetés sur le quartier Serin. "L'intérêt d'un maillage serré des espaces verts, combiné à une gestion économe, est désormais partagé par tous les acteurs des projets urbains: élus, techniciens, concepteurs, promoteurs, futurs habitants", conclut Gilles Buna.

LA GESTION DIFFERENCIÉES PRODUIT SES EFFETS
Entretien avec Sylvie Sagne, directrice adjointe à la direction des espaces verts de Lyon.

Quels objectifs visiez-vous avec la certification ISO 14001 de la direction des espaces verts ?

Le patrimoine arboré de la ville n'a cessé de croître ces dernières années. La maîtrise des coûts de fonctionnement est une priorité. et suppose de nouvelles méthodes de gestion des parcs et des jardins. Nous souhaitons aussi limiter les impacts environnementaux de nos différents services. Le référentiel ISO 14001 identifie des cibles prioritaires: les déchets, les rejets, l'eau, l'air et l'énergie, le paysage, la biodiversité, la sécurité.

Avec quels résultats ?

Encadrée par un programme de management environnemental depuis 2005, la gestion différenciée produit ses effets : alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, amélioration de la gestion de l'eau, valorisation des déchets verts, alimentation par photopiles des électrovannes des systèmes d'arrosage... Ces actions sont testées sur nos sites pilotes, puis diffusées si elles s'y montrent probantes.

Quelles sont les pistes d'amélioration ?

Dans la démarche de certification ISO 14001, l'amélioration continue concerne chacune des actions engagées. C'est une véritable révolution douce qui transforme la ville au rythme de la nature et des saisons. L'idéal serait que la conception des espaces verts intègre ces nouvelles méthodes de gestion. Un exemple: des espèces telles que lierre, vivaces, bulbes et graminées ont coûté d'entretien quasi nul.

Extrait de "Penser la ville par le paysage", A. Masboungi édition de la Villette 2002



LE PARC DE LA FEYSSINE À VILLERBANNNE RÉALISÉ PAR L'ATELIER ILEX (D. FONTAINE, G. PIERRE, M. RASCLE)

Le parc offre à Villeurbanne un magnifique balcon sur le Rhône, dans la tradition lyonnaise des parcs de rives : 1,5 km de berges, 40 ha miraculeusement préservés de l'urbanisation. Cet ancien paysage de losnes, saules et graviers, traces des anciens déplacements du fleuve, conserve quelques vestiges de champs de captage et de filtration qui, au début du siècle, alimentaient le réseau public de Lyon. Le site jouit de la proximité de la faculté de Droit et du boulevard périphérique, alimenté par un boulevard urbain.

L'observer à l'échelle du territoire le place dans la chaîne des grands parcs urbains lyonnais. Ce qui permet de lui conserver son identité, un caractère sauvage à préserver, un élément singulier dans la diversité des espaces libres de l'agglomération. La nappe phréatique est descendue de 1 à 2 m. et les grands arbres meurent, le parc souffre, ses espaces se referment sur eux-mêmes. Pourtant, malgré cet enrichissement naturel, il reste très présent. Et puisqu'il est vivant, suivons-le. Faire entrer la lumière dans le boisement va permettre une régénération et peut-être une meilleure mise à disposition du public. Réhabiliter les prairies massacrées par des chantiers successifs; reprendre la forme de diapason d'anciens fossés d'infiltration des eaux profonds de 6 à 7 m., qui étaient partiellement remblayés ; sauvegarder une prairie sèche aux orchidées: certains lieux demandent peu de choses. Là un peu de terre végétale, pour adoucir, ici un déboisement ...

Le parc fonctionne par modelage et par simple mise en lumière de la végétation. Une nouvelle forme d'appropriation peut s'opérer. Quelques micros équipements de découverte sont mis en place, quelques fils très fins passent à l'intérieur du boisement pour le donner à lire, une fiche de gestion suggère une évolution du parc sans en fixer une forme définitive. Un parc de 40 ha est traité avec 1,5 millions d'euro. L'idée est d'intégrer ce lieu dans un réseau, en faisant le pari que l'urbanisme contemporain permet à une couche de grands espaces libres de conquérir la cité. Connectés entre eux, ces espaces se superposent au système des voiries et à celui du bâti pour composer un véritable système à son tour. Le programme parlait de "naturel urbain" : nous répondons par un contact avec une certaine naturalité, qu'il ne s'agit pas de "préserver" mais où les promeneurs peuvent venir pour simplement voir la nature se faire, sans pratiquer de sports, sans équipements figés. Le parc devient un lieu d'expérimentation de la nature en ville.



Extrait de "Penser la ville par le paysage", A. Masboungi édition de la Villette 2002

LES STRATES DU FLEUVE INDUISENT LA FORME URBAINE
LA CITÉ INTERNATIONALE DE LYON
RÉALISÉ PAR MICHEL COURAJOU



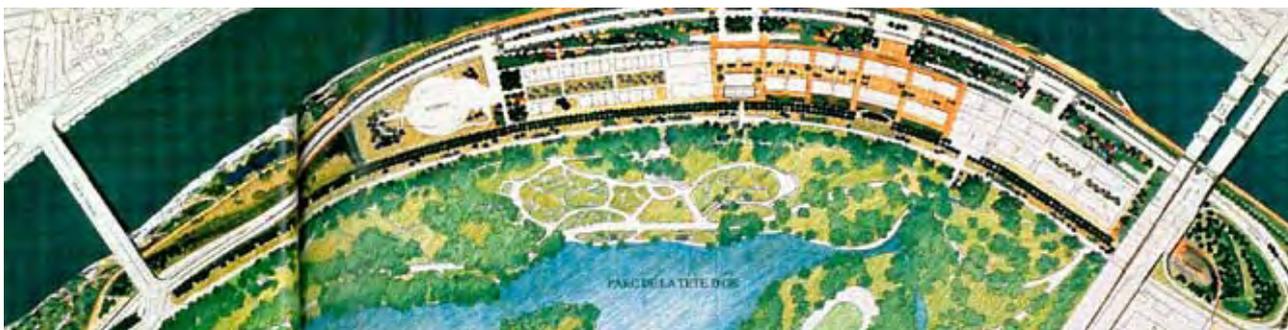
La Cité internationale, entre Rhône et le parc de la Tête d'Or, épouse la courbe du fleuve et profite de sa beauté rude pour trouver un lien véritable avec la nature.

Il s'agit d'un site très particulier, ce lieu où le fleuve s'organise pour entrer dans la ville : d'un côté, sa nature impétueuse reste présente, notamment par les atterrissements de graviers et par l'ensemencement des îlons ; de l'autre, il croise le dispositif des digues construites par l'homme. Plus loin, il se resserre, entre dans la conformité des quais, ces quais de Lyon à la beauté émouvante, tous plantés de platanes.

La Cité internationale prend place entre le Rhône et le parc de la Tête d'Or, dessiné au XX^e siècle par les frères Bühler dans un ancien bras du fleuve, à l'arrière-plan d'une digue haute qui l'a coupé de tout rapport réel avec la nature. Le projet élaboré avec Renzo Piano permet de retrouver un lien véritable avec cette nature, en profitant de la beauté rude qu'apporte la rive.

En observant la dynamique du fleuve, formidable puissance de stratification qui travaille par accumulation, nous avons compris comment la Cité pouvait s'organiser : nous avons procédé par strates, à partir de la strate basse des ensablements, puis de la végétation, puis des bâtiments. Parallèle au quai reconstruit et au boulevard urbain, une rue intérieure innerve les immeubles, dressés par paires (bureaux, centre de congrès et d'expositions, hôtels, multiplex et musée, logements, ...). Ce pôle international, à l'architecture et à l'urbanisme très maîtrisés, à la grande unité formelle, prend place dans un réel rapport à son site.

Parce qu'il s'est assagi, le Rhône peut devenir un lieu d'usage. Et un ensemble urbain ambitieux prouve qu'il est possible de respecter les lois de l'écologie : les rives sont stabilisées selon des méthodes innovantes de génie biologique, qui favorisent le retour des végétaux et de la faune indigènes ; retrouvant une liberté inhabituelle au cœur de la ville, le fleuve charrie sables et graviers, dans un régime changeant au rythme des crues.



Extrait du site www.lyon.fr

LE PARC DE LA TÊTE D'OR ET LA PLAINE AFRICAINE



Afin d'aménager pour les lyonnais un nouvel et vaste espace de détente, la ville achète en 1856 aux Hospices de Lyon le domaine de la Tête d'Or : 105 hectares situés sur les bords du Rhône. Les élus lyonnais ont pour ambition "d'offrir la campagne à ceux qui n'en ont pas". Les travaux, débutés en 1857, prirent 5 ans. La conception fut confiée aux frères Bühler, paysagistes alors très en vogue qui le composeront autour d'un lac creusé pour l'occasion. Les allées sont dessinées en vastes courbes douces, des perspectives sont dégagées à partir des 7 entrées et autour du lac central de 16 hectares, et sont valorisées par des choix judicieux d'arbres aux ports et au feuillage très typés. D. Bühler dessinera également les bâtiments, les serres et le mobilier. Le Parc englobe plus de 8 800 arbres, certains plus que centenaires : 36,5 % de résineux, 61,0 % de feuillus, 2,5 % d'essences rares. Parmi les sujets remarquables, on relève des platanes atteignant 40 mètres de hauteur, des cèdres du Liban, des tulipiers de Virginie, des ginkgos biloba, des cyprès chauves.

LE JARDIN BOTANIQUE

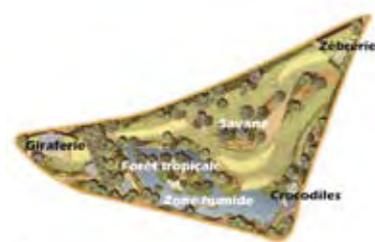
Dès 1857, le jardin des plantes de Lyon (créé en 1796 sur les pentes de la Croix-Rousse) est transféré au sein du Parc de la Tête d'Or. Il s'enrichit alors de collections de plantes du monde jusqu'à constituer le plus grand jardin botanique municipal français. Aujourd'hui, il s'étend sur 8 ha dont 6500m² de serre.

LE JARDIN ZOOLOGIQUE ET LA PLAINE AFRICAINE

Le jardin zoologique actuel s'étend sur 6 hectares et compte environ 300 animaux. Mais à l'origine, Denis Bühler, qui était allé voir ce qui se faisait à l'étranger, voulait que le jardin zoologique soit "destiné surtout à l'acclimatation et à la propagation des espèces utiles". On ne parlait donc que d'une ferme à vocation pédagogique avec vaches et moutons et quelques animaux sauvages qu'il voulait faire découvrir. À partir de 1876, il y eut un changement d'orientation. Les animaux exotiques devinrent de plus en plus nombreux : antilopes, ours, loups, panthères, lions et même un éléphant, le fameux Loulou, arrivé d'Indochine et qui vivra quinze ans au parc. En 1964, est mis en place le plan de rénovation du zoo comprenant les premières installations imposantes.

En 1999, la ville conduit une réflexion de fond sur l'évolution du jardin, réaménage progressivement les enclos actuels, et en 2003, engage un nouveau projet : la Plaine Africaine. C'est un espace animalier paysager peuplé de plusieurs espèces animales vivant dans la savane africaine : girafes, zèbres, antilopes, watusis et autres animaux du même biotope.

Afin de permettre au visiteur de profiter pleinement du lieu, les concepteurs



La légende raconte que le domaine sur lequel on aménagea le parc cache un trésor, une tête de Christ en or massif. Au XIX^e s. des recherches furent entreprises pour retrouver ce fameux trésor, en vain, mais le nom est resté et le rêve aussi...

(Jacqueline Osty, paysagiste et l'agence Ellipse, architecte) ont pensé les installations de manière à créer un rapport privilégié avec l'animal. La multiplicité des points de vue couplée à une profondeur du champ de vision autorise une découverte de la Plaine Africaine sous différents angles.

Au delà du plaisir de pouvoir contempler un véritable tableau vivant d'animaux exotiques en semi-liberté, cette savane dans la ville a aussi des objectifs pédagogiques et scientifiques. La mise en scène d'un biotope de type subsaharien vise à sensibiliser le public au maintien de la biodiversité du continent africain, en abordant les stratégies du développement durable.

Une partie des animaux composant la Plaine Africaine sont des espèces menacées d'extinction. Cette démarche permet d'une part de renforcer la vocation conservatoire du jardin zoologique, et d'autre part de l'inscrire au centre d'un réseau professionnel et scientifique. Les conditions de vies des animaux respectent les exigences biologiques propre à chaque espèce.

Une attention particulière a été portée à l'aspect visuel de l'aménagement. Les matériaux ont été choisis pour s'intégrer naturellement dans les différents paysages (savane arborée, forêt dense, ambiance tropicale), le bois constituant le matériau unitaire du projet. Pour permettre une vision globale de l'espace, les clôtures intérieures se fondent autant que possible dans le décor. Ainsi, certains animaux placés dans des enclos différents, comme les tortues et les otocions (petits canidés africains), sont observables dans un même plan. De même, les clôtures extérieures, assurant la sécurité des visiteurs, feront corps avec les écrans végétaux mis en place et qui se développeront.

En respectant le tracé initial du Parc des Frères Bühler, la Plaine Africaine s'ancre dans l'histoire pour mieux s'ouvrir vers l'avenir. Le projet comprend la démolition d'enclos et bâtiments vétustes, la construction de plusieurs bâtiments fonctionnels, la création de plusieurs espaces paysagers ainsi que les abords indispensables à sa découverte par les visiteurs. Ce sont donc 2,5 ha c'est-à-dire environ un tiers du jardin zoologique actuel, qui ont été requalifiés.

La Plaine Africaine regroupe trois types de paysages différents : la savane, la zone humide et la forêt tropicale.

LA SAVANE occupe la zone centrale de la plaine. Il s'agit d'un espace ouvert, évoquant les étendues et l'horizontalité des paysages de la savane africaine : une prairie tropicale de hautes herbes qui abrite quelques arbres et arbustes, et où il fait chaud toute l'année. Lors de la période sèche, les arbres perdent leurs feuilles mais la période de pluie transforme le paysage jaune paille de la savane en luxuriante prairie verte. Pour respecter les zones d'intimité des animaux, des arbustes sont intégrés au paysage. Une composition de sables colorés et de strates de rochers complète le panorama. Plus à l'Ouest, la savane est progressivement arborée, ponctuée de bosquets de hautes tiges et d'arbustes situés le long de l'allée Nord et du bassin.

LA ZONE HUMIDE est une région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Les zones humides sont des étendues de marais, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires. L'eau y est stagnante, courante, douce, saumâtre ou salée. Un marécage africain peuplé de flamants roses, de pélicans blancs, de nombreux anatidés (canards et oies) et de crocodiles du Nil sensibilisera le visiteur à la protection des zones humides. Les milieux aquatiques abritent une grande biodiversité mais sont très sensibles aux agressions extérieures. L'assèchement lié aux problèmes climatiques ou à l'expansion humaine, les pollutions aquatiques d'origines diverses (métaux lourds, hydrocarbures,...) sont autant de menaces pour ce type d'environnement. L'observation des animaux sera possible le long de l'allée grâce à l'aménagement des bords du bassin en promenade et au ponton menant au bâtiment des crocodiles.

LA FORÊT TROPICALE est une forêt produite sous des conditions inhabituellement humides. La température n'y est jamais inférieure à 18 °C et on peut parfois y compter jusqu'à 200 espèces différentes d'arbres sur un seul hectare. Dans ces forêts, on trouve une très grande biodiversité, à la fois animale et végétale.

La forêt tropicale sera représentée dans la Plaine africaine par l'île des Lémuriens. Ces petits primates de la côte Est de Madagascar menacés par la destruction de leur habitat. Pour accueillir les primates, la végétation actuelle de l'île sera conservée en partie haute et dégagée en certains endroits afin de permettre l'observation des lémuriens. Pour le confort des animaux, un abri sera aménagé sur le plateau de l'île et camouflé par la végétation.

www.lyoncapitale.fr
www.grandlyon.com

LES BERGES DU RHONE, LYON RETROUVE SON FLEUVE

RÉALISÉ PAR IN SITU, PAYSAGISTE ET F. JOURDA, ARCHITECTE

La promenade permet de relier le parc de la Tête d'Or au parc de Gerland, sans croiser une voiture. C'est dix hectares piéton sur cinq kilomètres de long en plein centre-ville ! Ce qui en fait un aménagement unique en Europe. "J'ai cherché un site de berge de fleuve, en centre-ville et sans voiture, je n'en ai pas trouvé", avoue Annie Tardivon, du cabinet In Situ.

Avec l'architecte Françoise Jourda et les concepteurs lumière Coup d'Éclat, ils ont réalisé un aménagement exclusivement tourné vers le fleuve, réputé capricieux à cause de ses crues. À la manière du Rhône, deux pistes,

l'une pour la glisse et l'autre pour les marcheurs, serpentent, se séparent et se retrouvent. Crues obligent, les espaces sont dégagés et les végétaux ont été choisis résistants. Un bras du fleuve artificiel a même été créé sous la forme d'une "pataugeoire", au niveau du Pont de la Guillotière. Les différentes ambiances s'échelonnent d'amont en aval : le fleuve sauvage, les bars-restaurants-péniches, les terrasses de la Guillotière, ... pour ne citer que les principaux. "À la fois parc, promenade, port, les Berges ont été conçues pour être une réappropriation d'un espace jusque là phagocyté par l'automobile", précise Annie Tardivon.

Du pont Morand au pont Lafayette

LES RIVES HABITÉES ET LES JARDINS

En venant du parc de la Tête d'Or, entre le pont Morand et le pont Lafayette, la largeur du bas-port autorise l'aménagement d'îles-jardins plantées de graminées rustiques et d'arbres en bouquets. Le végétal apporte ici à la fois ombrage et sinuosité agréables pour la promenade.

À l'aval du pont Morand, les équipements de skate/roller sont confirmés par le développement d'une aire de street. De part et d'autre de la passerelle du collège, deux nouvelles aires de jeux pour les jeunes enfants sont développées autour du thème du bois et de l'eau avec possibilité d'accès par un toboggan installé contre le mur de perré.

Du pont Lafayette au pont Wilson

LA LONGUE PRAIRIE

S'étalant de l'aval du pont Lafayette jusqu'au sud du pont Wilson, une vaste prairie de 6000 m² s'intercale entre le ruban piéton et les rubans cyclables. Constituée de bouquets d'arbres à tiges fines, de plantes vivaces et bulbeuses, elle prend alternativement l'aspect d'une prairie haute fleurie ou d'une pelouse rustique ouverte à tous pour le repos et le jeu.

Les bateaux d'activités (restaurants, pubs, café-théâtre et discothèques) recentrés sur ce secteur bénéficient de larges platelages de chêne qui offrent autant de terrasses conviviales aux promeneurs des berges.



Du pont de la Wilson au pont Guillotière

LES TERRASSES DE LA GUILLOTIÈRE

En aval de la prairie du Rhône, de part et d'autre du pont de la Guillotière, de larges terrasses en gradins sont développées sur ce site emblématique pour offrir une perspective panoramique unique sur le fleuve et la ville.

En lien avec les quartiers et les nouvelles places Jutard et Raspail, ces terrasses animées, notamment par des jeux de boules, s'étagent régulièrement, avec des surfaces plantées d'arbres, des rampes et des escaliers. Au pied des terrasses, un grand bras d'eau courante apportera de la fraîcheur durant l'été.

À l'aval du pont de la Guillotière, une large terrasse accueille deux bowls de skate et un terrain multisport pour les sportifs en herbe.



Du pont de la Guillotière au pont de l'Université

L'ESTACADE NAUTIQUE

Le long de la piscine du Rhône, le cheminement en béton existant est désormais réservé aux cycles, et l'espace jusque là contraint est doublé par

une estacade sur pilotis en bois et métal pour rendre plus confortables les cheminements piétons.

Côté ville, le mur béton de la piscine est habillé de plantes grimpantes et côté fleuve, on peut désormais s'asseoir ou s'appuyer contre le garde-corps et contempler la vue.

*Du pont de l'Université
au pont Gallieni*

LE PORT DE L'UNIVERSITÉ

Face aux facultés du quai Claude Bernard, les aires de pique-nique ou les cadettes permettent aux étudiants et aux promeneurs de s'asseoir à l'ombre avant de faire un volley ou une partie de boules. Les 70 000 touristes annuels des bateaux croisières pourront toujours accoster ici pour découvrir la ville. Un peu plus au sud, sous le pont Gallieni, une autre aire de roller se profile avant d'atteindre la galerie botanique qui s'étend sur un kilomètre le long de l'avenue Leclerc.



Extrait de "Penser la ville par le paysage", A. Masboungi édition de la Villette 2002



Le parc Gerland transforme une friche industrielle : grande prairie au bord du Rhône, jardin linéaire groupant 300 types de végétaux. Le jardinier, associé au projet pour le choix des plantes, entretient le dialogue avec le public.



LA MÉGAPHORBIAIE

Ce jardin-promenade bordé de canaux s'étend sur près de 3 ha. Il invite le promeneur à découvrir l'évolution au fil des saisons, de végétaux cultivés en ligne, comme dans les pépinières de production. Ligneux, graminées, plantes vivaces, annuelles ou bisannuelles sont regroupés en six parcelles thématiques délimitées au sol par des plaques métalliques.

LE PARC GERLAND À LYON, SOLUTION PAYSAGÈRE POUR SYSTÈME ÉCONOMIQUE FAIBLE

RÉALISÉ PAR MICHEL COURAJOU

À l'autre horizon de Lyon, à son entrée sud, un autre parc de forme et de dimension comparables (80 hectares) développe des caractéristiques très différentes : dans un environnement de ville industrielle, non loin du complexe pétrochimique de Feyssin, il transforme une friche industrielle. La présence du Port de Lyon et de l'équipements sportifs en font un parc actif. La composition est simple, construite en deux entités : une grande prairie ouverte aux jeux crée une situation urbaine rare, sept hectares d'un seul tenant, au bord d'un fleuve auparavant inaccessible ; un jardin linéaire, appelé mégaphorbiaie - groupement de 300 types de végétaux différents - anime un jardin planté en ligne, sur 600 mètres de long par 40 de large. L'objectif de ce parc est de montrer que, quelquefois, les solutions paysagères agissent sur des systèmes économiques faibles. La prairie ne coûte évidemment pas cher, ce qui libère une capacité d'investir ailleurs, et permet de mettre en scène un lieu considéré comme maudit. Et le jardin parle de notre passé paysan, des potagers, de la culture en ligne que je crois fondatrice de ma culture, celle de mon grand-père qui cultivait l'osier.

La culture en ligne autorise une gestion mécanisée, très économique en investissement comme en entretien. Les plantes sont coupées chaque année, à différents moments selon leurs beautés saisonnières, manière d'exprimer la vigueur et la générosité de la végétation.

Le jardinier a été associé dès le début du projet, quatre ans avant l'ouverture, participant aux essais pour le choix des plantes. Ode au passé paysan de chacun, ce jardin prouve que le public peut avoir une action sur la transformation des paysages. Nous avons bâti une petite maison, dans laquelle le parc est expliqué et où s'organise des échanges de graines.



REMERCIEMENTS

Le Bureau de l'Association des Paysagistes-Conseils tient tout particulièrement à remercier :

- | | |
|---|---|
| <i>aide à la programmation</i> | Les paysagistes-conseils de l'État installés dans la région lyonnaise : Tim Boursier-Mougenot, Eric-Pierre Ménard, Martine Rasclé et Annie Tardivon.
Ainsi que Sébastien Giorgis, paysagiste-conseils à la DDE 69. |
| <i>coordination</i> | Claire Laubie, présidente de l'APCE,
Florence Sylvos, trésorière,
Sandra Morant, assistante administrative. |
| <i>organisation technique</i> | Claire Genty, créatrice d'événements. |
| <i>relecture et synthèses des tables rondes</i> | Monique Chauvin, journaliste et géographe. |
| <i>actes du séminaire</i> | Florence Morisot, paysagiste et photographe. |

CRÉDITS

<i>Edition</i>	APCE, Paris 2008
<i>Responsable de rédaction</i>	Claire Laubie, présidente de l'APCE
<i>Conception, maquette</i>	Florence Morisot, paysagiste et photographe
<i>Couverture, pages 2, 8, 9, 12, 16, 17, 23, 26, 29, 32, 34, 37, 59, 60, 61, 63, 65, 67, 76, 78</i>	Photographies © Florence Morisot
<i>pages 45, 46, 48, 51, 52, 54 et 91 à 101</i>	Photographies © Agnès Bochet, François Bonneaud, Michel Corajoud, Laurent Couasnon, Sylvain Flipo, Françoise Gaillard, Benoit Garnero, Jean-Marc Gaulier, Claire Laubie, Aline Lecœur, Thierry Louff, Eric-Pierre Ménard, Michel Delaigue, Jean-François Morel, Florence Morisot, Patricia Perrier, Charlotte Sauvion, Marie Verdier
<i>page 3</i>	carte © Google Maps
<i>page 4</i>	carte © GPV de Lyon et image satellite © Google Maps
<i>page 5</i>	carte © GPV de Lyon
<i>page 12</i>	image satellite © Google Maps
<i>pages 18 à 22</i>	plans, photos © GPV de Lyon
<i>page 47</i>	plans, photos © GPV de Lyon
<i>page 49</i>	plans, photos © GPV de Lyon
<i>page 50</i>	plans, photos © GPV de Lyon
<i>page 53</i>	plans, photos © GPV de Lyon
<i>page 55</i>	plans, photos © GPV de Lyon
<i>page 56</i>	plans, photos © GPV de Lyon et image satellite © Google Maps

- page 57* plans, photos © GPV de Lyon et image satellite © Google Maps
- page 58* plans, photos © GPV de Lyon
- page 67* Photographie © Pascale Hanneltel
- page 73* Photographie © Benoist Garnero et Claire Laubie
- page 82* Photographie © Tim Boursier-Mougenot
- page 84* plan © Tim Boursier-Mougenot et Anne-laure Giroud
- pages 105-106* textes et images extraits de “Projet urbain, Régénérer les grands ensembles” A. Masbounji, Ed. Villette, 2005
- pages 107-108* textes et images extraits du Moniteur, 2/03/07
- pages 109, 120, 121, 126* textes et images extraits de “Penser la ville par le paysage”, A. Masbounji, Editions de la Villette, 2002
- pages 110 à 113* textes et images extraits de Pages-Paysages n°9, novembre 2002
- pages 114 à 117* textes et images extraits de Pages-Paysages n°2, 1988-89
- page 118 - 119* textes et images extraits du Moniteur, 16/02/07
- pages 122-123* textes et images extraits du site www.lyon.fr
- pages 124 à 125* textes et images extraits des sites www.lyoncapitale.fr et www.grandlyon.com